



2016

Document de référence

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

lisi



Autorité des Marchés Financiers

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1	Responsable du document de référence et contrôleurs légaux	6
2	Politique d'information	6
3	Organigramme fonctionnel	7
4	Organigramme juridique	8
5	Chiffres clés	10
6	Informations concernant l'émetteur	10

2 SITUATION FINANCIÈRE

1	Aperçu des principales activités	16
2	Activité du groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	21

3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	Les états financiers	30
2	Les notes annexes	35

4 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1	Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	72
2	Les états financiers	74
3	Notes annexes aux comptes sociaux	77
4	Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices	85

5 FACTEURS DE RISQUES

1	Gestion des risques	88
2	Informations sur les risques de l'émetteur	88
3	Politique d'assurances	91

6 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1	Volet Social	94
2	Volet Environnemental	100
3	Volet Sociétal	102
4	Tableau des indicateurs HSE	104
5	Tableau de correspondance	106

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1	Informations sur la société	110
2	Gouvernement d'entreprise	115
3	Le contrôle interne de la société	139

8 DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1	Rapport du Président du Conseil d'Administration	142
2	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LISI – Exercice clos le 31 décembre 2016	146
3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2016	147
4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2016	148
5	Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2016	149
6	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion LISI – Exercice clos le 31 décembre 2016	150
7	Projet de résolutions	152
8	Table de concordance de l'AMF	157

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX	6
1.1	Nom et fonction du responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du responsable du document de référence	6
1.3	Contrôleurs légaux	6
<hr/>		
2	POLITIQUE D'INFORMATION	6
2.1	Responsable de l'information financière	6
2.2	Documentation	6
<hr/>		
3	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	7
<hr/>		
4	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	8
<hr/>		
5	CHIFFRES CLÉS	10
<hr/>		
6	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
6.1	Répartition du capital	10
6.2	Historique	12
6.3	Raison sociale – siège social et législation	13
6.4	Constitution et durée – acte constitutif et statuts	13
6.5	Consultation des documents juridiques	14



1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX

1.1 | NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCES

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et autres et le cabinet EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Paris, le 28 mars 2017
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.3 | CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO CAP AUDIT représenté par Philippe POURCELOT

2 rue Jules Émile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet Ernst & Young et autres représenté par Henri-Pierre NAVAS

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444

92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Philippe AUCHET

2 rue Jules Émile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet AUDITEX

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444

92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2 | POLITIQUE D'INFORMATION

2.1 | RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Mr. Emmanuel VIELLARD

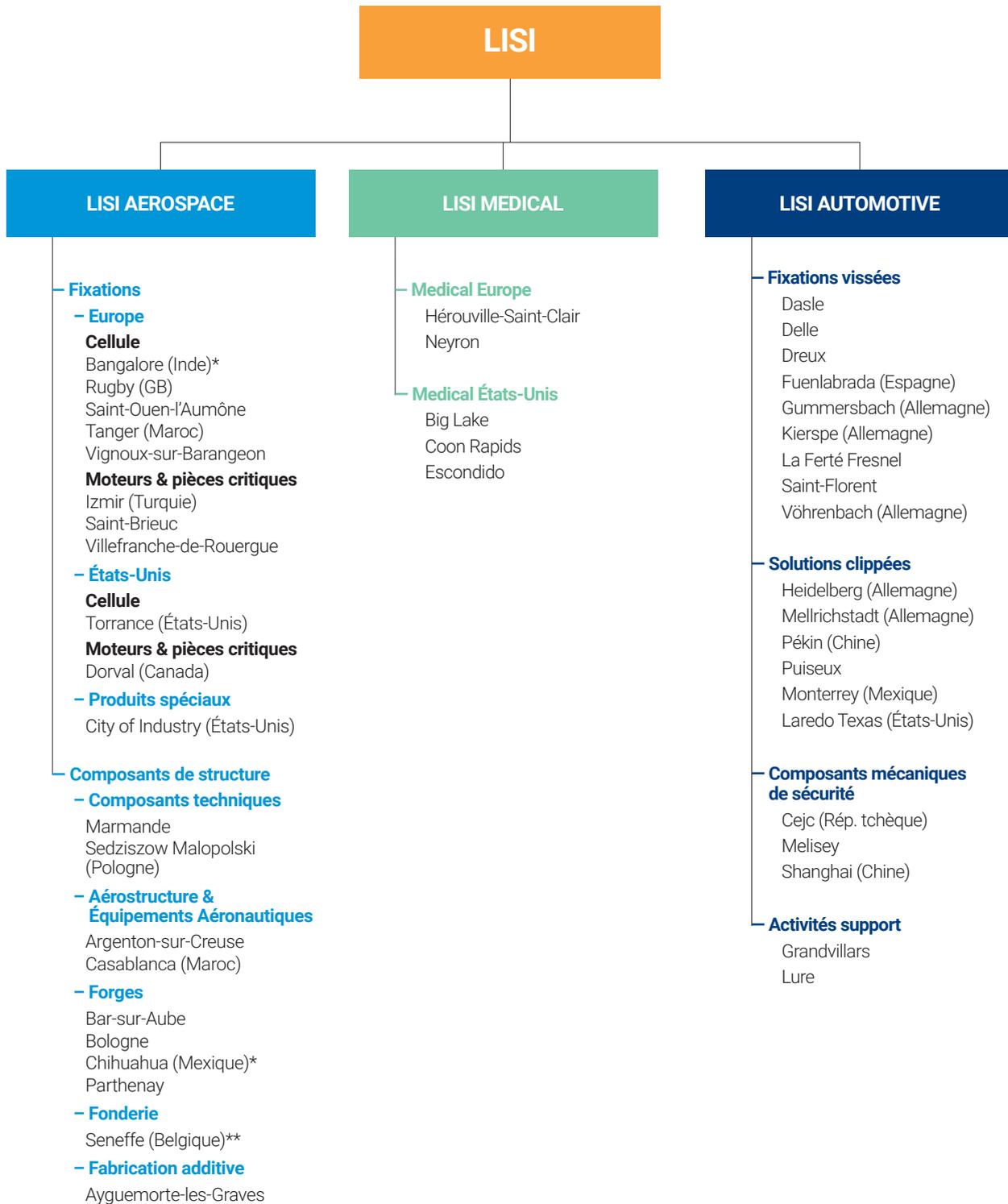
LISI
Le Millenium
18 rue Albert Camus
CS 70431
90008 BELFORT Cedex
Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax : + 33 (0)3 84 57 02 00
Site internet : www.lisi-group.com
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 | DOCUMENTATION

- Document de référence en français et en anglais (version papier et CD)
- Communiqué de presse

Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société (à l'adresse ci-contre) ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

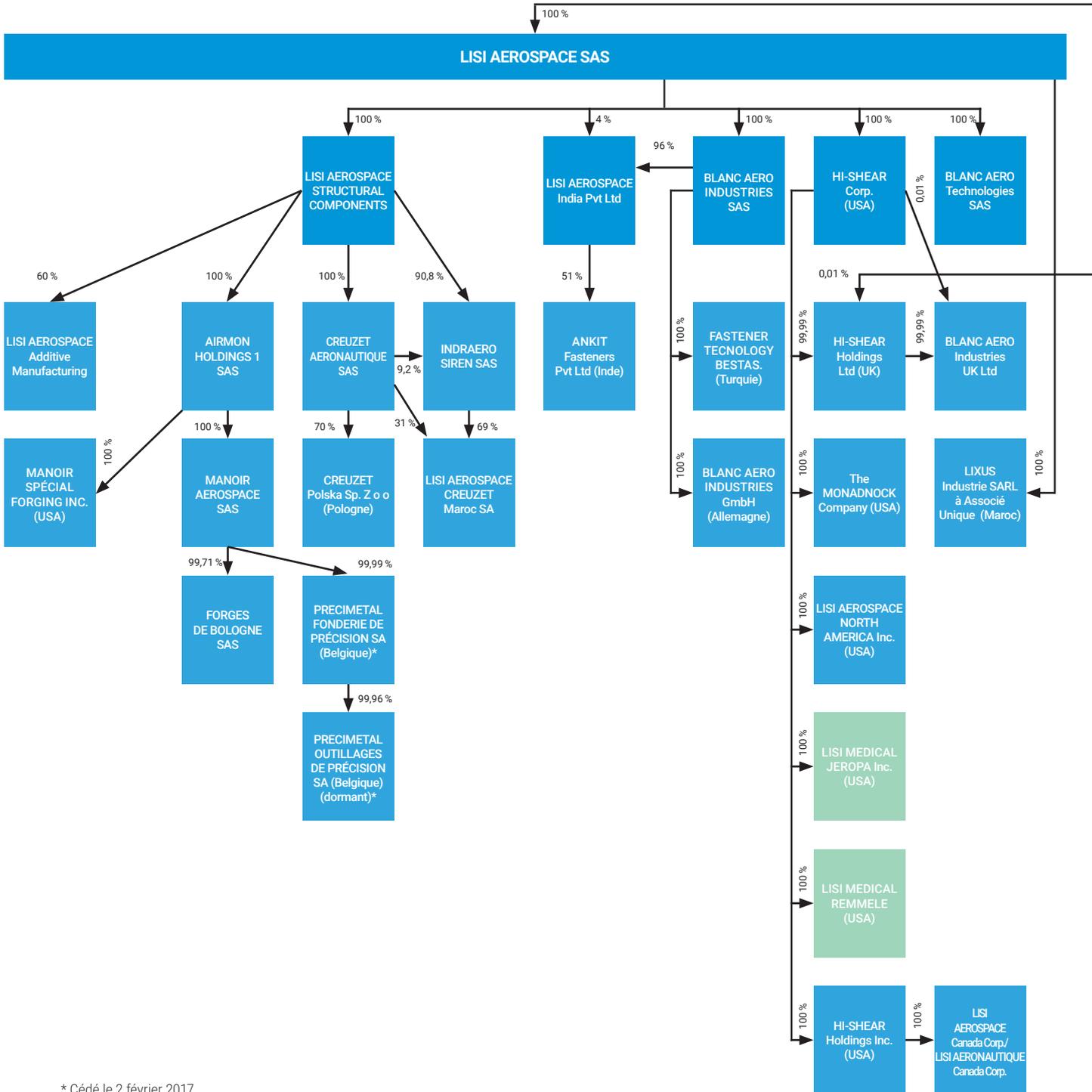
3 | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



* Sites secondaires.

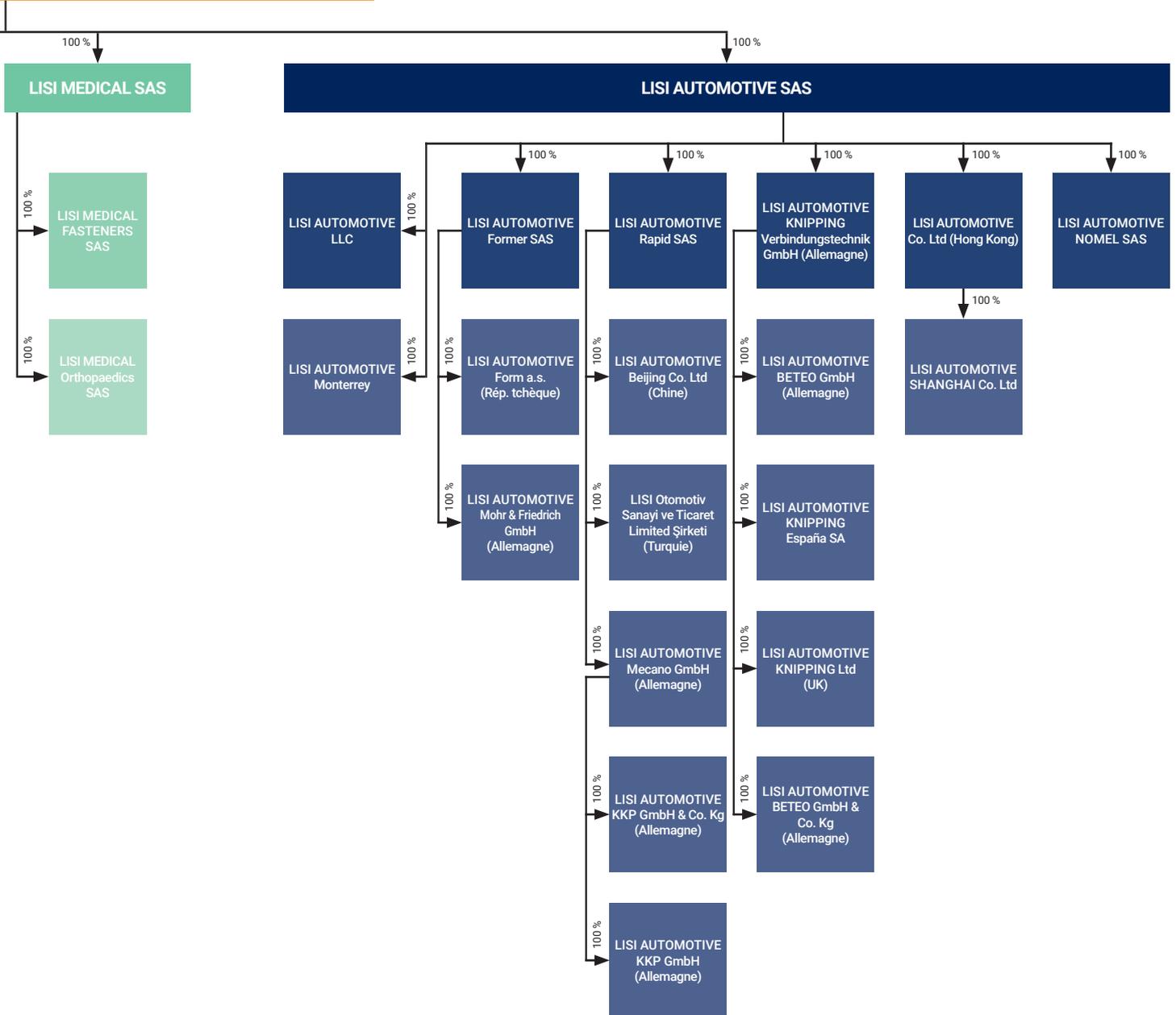
** Cédé le 2 février 2017.

4 | ORGANIGRAMME JURIDIQUE



* Cédé le 2 février 2017.

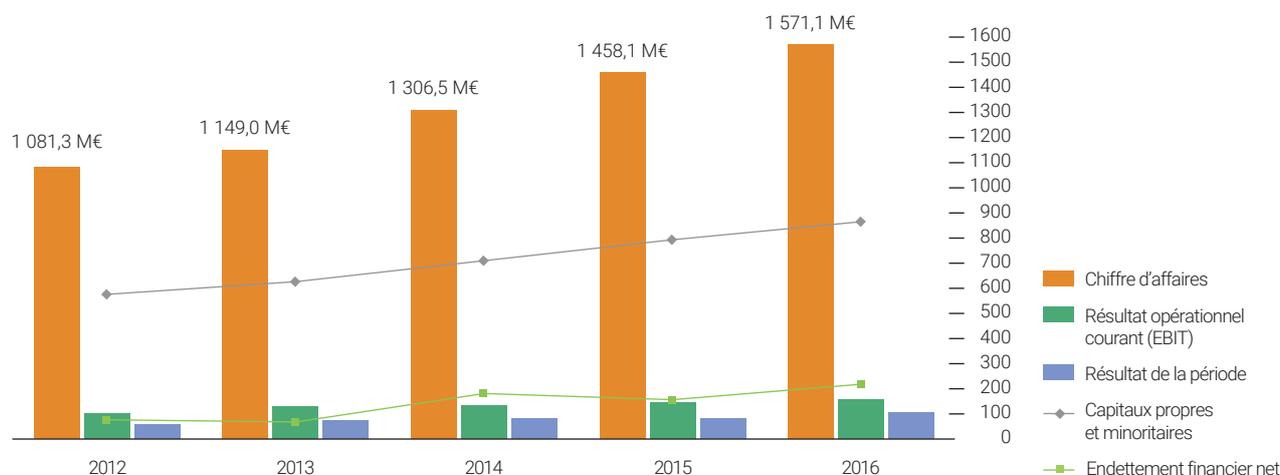
LISI SA



5 | CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2016	2015	2014 retraité*	2013	2012
Chiffre d'affaires	1 571,1	1 458,1	1 306,5	1 149,0	1 081,3
Résultat opérationnel courant (EBIT)	157,5	146,5	131,8	128,9	100,4
Résultat de la période	107,0	81,9	81,6	74,6	57,3
Capitaux propres et minoritaires	865,2	793,4	710,0	626,4	576,0
Endettement financier net	218,2	156,6	181,2	67,8	76,7

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.



6 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

6.1 | RÉPARTITION DU CAPITAL

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFII.PA

Code Bloomberg : FII.FP

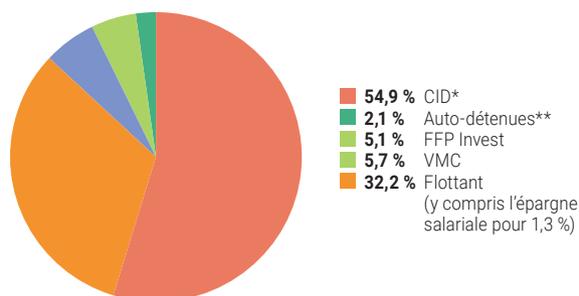
Compartiment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 023 875

Capitalisation boursière au 31 décembre 2016 : 1 655,8 M€

Indices : CAC® AERO&DEF., CAC® All Shares, CAC® Industrials



* Dont participations directes et indirectes :

VMC : 20,94 %

FFP Invest : 18,94 %

CIKO : 16,64 %

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance.

LIQUIDITÉ DU TITRE

Taux de rotation du flottant : 18 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2016 : 12 282

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions ⁽¹⁾	Titres traités dans le mois ⁽¹⁾
2014						
Janvier	124,50	129,50	107,45	118,48	12 401	103 969
Février	117,65	127,80	115,40	121,60	12 939	107 696
Mars	119,70	122,00	111,50	116,75	10 656	90 825
Avril	117,00	122,60	108,00	115,30	8 004	68 187
Mai	113,00	119,25	111,00	115,13	17 502	150 747
Juin	115,00	118,60	111,50	115,05	8 634	75 944
Juillet	116,40	128,00	114,50	121,25	7 807	66 148
Août	117,00	124,90	112,00	118,45	13 619	118 374
Septembre	23,00	25,00	22,30	23,65	5 836	174 527
Octobre	20,01	23,10	17,83	20,47	21 176	1 013 129
Novembre	21,75	21,80	19,10	20,45	5 343	282 218
Décembre	21,50	21,99	19,09	20,54	5 092	262 959
2015						
Janvier	22,00	23,46	20,50	21,98	6 702	304 334
Février	27,75	27,77	21,85	24,81	15 372	637 910
Mars	25,30	27,90	24,65	26,28	9 255	354 366
Avril	27,49	29,30	25,20	27,25	10 242	371 959
Mai	27,25	28,55	27,00	27,77	4 641	168 595
Juin	25,21	27,60	25,20	26,40	6 086	227 766
Juillet	24,60	26,50	23,05	24,78	8 112	324 183
Août	25,80	26,97	23,11	25,04	5 164	205 896
Septembre	24,22	26,09	23,74	24,91	6 459	262 289
Octobre	22,20	25,00	21,71	23,36	9 047	388 459
Novembre	25,30	25,30	22,20	23,75	11 164	480 421
Décembre	24,95	25,46	23,30	24,38	5 170	210 567
2016						
Janvier	22,62	25,01	21,50	23,25	3 774	159 863
Février	21,21	22,87	19,04	20,96	4 954	237 006
Mars	23,10	23,50	21,40	22,45	3 204	141 342
Avril	24,99	25,20	23,00	24,10	3 127	128 180
Mai	24,95	25,39	23,56	24,47	4 284	174 974
Juin	22,85	25,00	22,00	23,50	3 878	165 133
Juillet	24,30	24,67	21,40	23,04	4 046	180 532
Août	24,50	25,23	24,10	24,67	4 526	183 902
Septembre	24,63	25,08	22,90	23,99	17 102	717 525
Octobre	26,97	27,77	24,62	26,20	9 591	365 158
Novembre	28,36	29,47	26,15	27,81	12 359	436 000
Décembre	30,65	31,30	27,90	29,60	7 799	266 787
2017						
Janvier	33,51	34,00	30,56	32,28	17 631	543 201
Février	34,50	36,50	33,25	34,88	21 267	612 710

(1) Sauf hors système. Il a été décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI SA sera ramenée de 2 € à 0,40 €, soit une division du nominal par 5.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Éric BIGOTTEAU
 Courriel : ebigotteau@oddo.fr
 Tél. : +33 (0)1 40 17 52 89

6.2 | HISTORIQUE**1777**

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC). Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD & MIGEON décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1899

Création à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL – KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Ces trois entreprises familiales (KOHLER, JAPY et VIELLARD) fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile. Les trois familles fondatrices se retrouvent aujourd'hui au sein de CID (Compagnie Industrielle de Delle) actionnaire de contrôle du Groupe LISI.

1977

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses trois secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de Link Solutions for Industry ; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS. Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :
 - Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers),
 - Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2004

Acquisition de la société FORM a.s en République tchèque (LISI AUTOMOTIVE).

2005

Acquisition de la société KNIPPING en Allemagne (LISI AUTOMOTIVE). Démarrage d'une nouvelle usine au Canada (LISI AEROSPACE). Cession de la société Gradel (LISI AUTOMOTIVE).

2007

Vente de la société de distribution Eurofast à la société ANIXTER France (LISI AEROSPACE).

LISI AUTOMOTIVE cède son site de Monistrol-sur-Loire au groupe PRECITURN.

Création du sous-ensemble LISI MEDICAL suite aux acquisitions des sociétés :

- HUGUENY (Lyon), spécialisée dans les implants du rachis,
- JEROPA (Escondido-USA), spécialisée dans les implants dentaires,
- SEIGNOL et INTERMED Application (Neyron-France) et LIXUS (Tanger-Maroc), spécialisées dans la sous-traitance de fabrication d'implants dentaires et orthopédiques.

2008

LISI AUTOMOTIVE accroît sa présence en Chine avec la création d'un deuxième site de production à Shanghai dédié à la fabrication de fixations vissées pour l'automobile.

2009

Le 1^{er} avril 2009, le Groupe a cédé la société SDU (25 M€ de chiffre d'affaires), filiale du groupe KNIPPING, qui était spécialisée dans la distribution de produits techniques à destination des mines et de l'industrie en Allemagne et en Pologne.

2010

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du Groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au Groupe américain Stryker Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales. L'accord est assorti d'un contrat de fournitures sur 5 ans.

2011

Le Groupe a poursuivi le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La sortie de LISI COSMETICS du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 à la suite de la cession réalisée au 6 avril 2011. Pour mémoire, cette division avait généré un chiffre d'affaires de 52,8 M€ en 2010.
- Le rachat du groupe Creuzet intégré au 1^{er} juillet 2011.

2012

Le 29 mai LISI AUTOMOTIVE a cédé 100 % des parts de sa filiale KNIPPING UMFORMTECHNIK GmbH à la société Gris Invest SAS pour un montant de 2,8 M€.

Fusion des sociétés Indraero Maroc et Creuzet Maroc.

2014

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, le groupe Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

Dans une moindre mesure, il faut noter en juin 2014, l'acquisition de 100 % du contrôle de LISI AUTOMOTIVE Shanghai, dont un partenaire chinois détenait 25 % jusqu'alors.

2015

Le Conseil d'Administration de la société LISI, dans sa séance du 21 octobre 2015, a décidé d'adopter un fonctionnement de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du Conseil d'Administration de celles de directeur général. Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016 :

- Monsieur Gilles Kohler, anciennement Président-Directeur Général de la société, conserve la présidence non exécutive du Conseil d'Administration. Monsieur Emmanuel Viellard, anciennement Vice-Président-Directeur Général de la société, prend en charge la direction générale exécutive du groupe.
- Le 17 décembre 2015, le Groupe LISI a signé un accord avec la société POLY-SHAPE en vue de la création d'une filiale commune, LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING, détenue à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par POLY-SHAPE.
- Cette société combinera les savoir-faire exclusifs des deux partenaires en vue d'établir un leader dans la conception et la réalisation en impression 3D de pièces mécaniques aéronautiques et spatiales.

2016

Le 11 avril 2016, le Groupe LISI a acquis 100 % des titres de Remmele Medical Operations. L'acquisition de cette société a été réalisée par l'intermédiaire de Hi Shear Corporation, filiale à 100 % de LISI AEROSPACE.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a augmenté sa participation dans sa filiale Ankit Fasteners Pvt Ltd lui permettant de détenir 51 % du capital.

6.3 | RAISON SOCIALE – SIÈGE SOCIAL ET LÉGISLATION**Dénomination sociale et siège social**

LISI S.A. – Le Millenium – 18 rue Albert Camus – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

6.4 | CONSTITUTION ET DURÉE – ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**Constitution et durée**

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières**Article 17 – Répartition des bénéfices**

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

1. pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
2. pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

1. à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
2. aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le

cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.

- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.

- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

6.5 | CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT Cedex.

SITUATION FINANCIÈRE

2

1		APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS	16
1.1		LISI AEROSPACE	16
1.2		LISI AUTOMOTIVE	18
1.3		LISI MEDICAL	20

2		ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	21
2.1		LISI consolidé	21
2.2		LISI AEROSPACE	24
2.3		LISI AUTOMOTIVE	26
2.4		LISI MEDICAL	27

1 | APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.1 | LISI AEROSPACE

987,2 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
63 % du CA consolidé

7 386

COLLABORATEURS
64 % de l'effectif du Groupe

82,4 M€

D'INVESTISSEMENTS
69 % du total des
investissements du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de structure
pour l'aéronautique

Produits phares

Cellule

Fixations de structure
principalement en titane ; vis
et écrous HI-LITE™, HI-LOK™,
HI-TIGUE™, fixations PULL-IN™,
PULL-STEM™, TAPER-HI-LITE™,
STL™, écrous STARLITE™,
fixations serties Lockbolts.

Moteur

Fixations moteurs (aciers
haute température, alliages
base cobalt ou nickel,
superalliages à très haute
résistance), inserts et goujons ;
écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non
structurelles (écrous clippés,
quart de tour, entretoises,
etc.), verrous ; broches à bille,
outillage de pose.

Racing

Fixations et composants
pour la compétition
automobile. Autres fixations
pour l'automobile haut de
gamme.

Composants de structure

Pièces primaires forgées,
formées ou chaudronnées et
pièces composites de structure,
sous-ensembles assemblés
complexes, intégrés à la cellule
ou au moteur de l'avion :
aubes, bords d'attaque, bras
et OGV, poutres, viroles, lèvres
d'entrée d'air, coin de malle,
disques, pignons, butée de
porte, planchers d'hélicoptère,
tuyères d'APU, etc.
Délesteurs pour hélicoptères.

Clients

Airbus ;
Boeing ;
Bombardier ;
Dassault ;
CFAN ;
EADS ;
Embraer ;
Eurocopter ;
Finmeccanica ;
GEAE ;
Pratt & Whitney ;
Rolls Royce ;
Safran ;
Spirit ;
Les écuries de Formule 1.

Concurrents

Aconic ;
Precision Castpart Corp ;
ACB ;
BTL ;
Figeac Aero ;
Potez ;
Lauak ;
Leistritz ;
Mettis ;
Otto Fuchs ;
On Board ;
Breeze Eastern ;
Macstarlite ;
TECT ;
Doncasters ;
Alu Menzinken ;
MIFA ;
Forgital ;
Dembiermon.

FIXATIONS VISSÉES



1
FIXATIONS
PULL-IN™



2
FIXATIONS
STL™



3
ÉCROUS D'ARBRE



4
FIXATIONS
HI-LITE™,
LOCKBOLT

COMPOSANTS DE STRUCTURE



5
SECTION DE PROFILÉS



6
BORDS D'ATTAQUE



7
CADRES ANTI-CRASH



8
AUBES MOBILES



9
LÈVRES D'ENTRÉE D'AIR



10
TÉ LONGITUDINAL

FIXATIONS CLIPPÉES



11
VERROUS DE
SURPRESSION



12
FIXATIONS
STAND-OFF

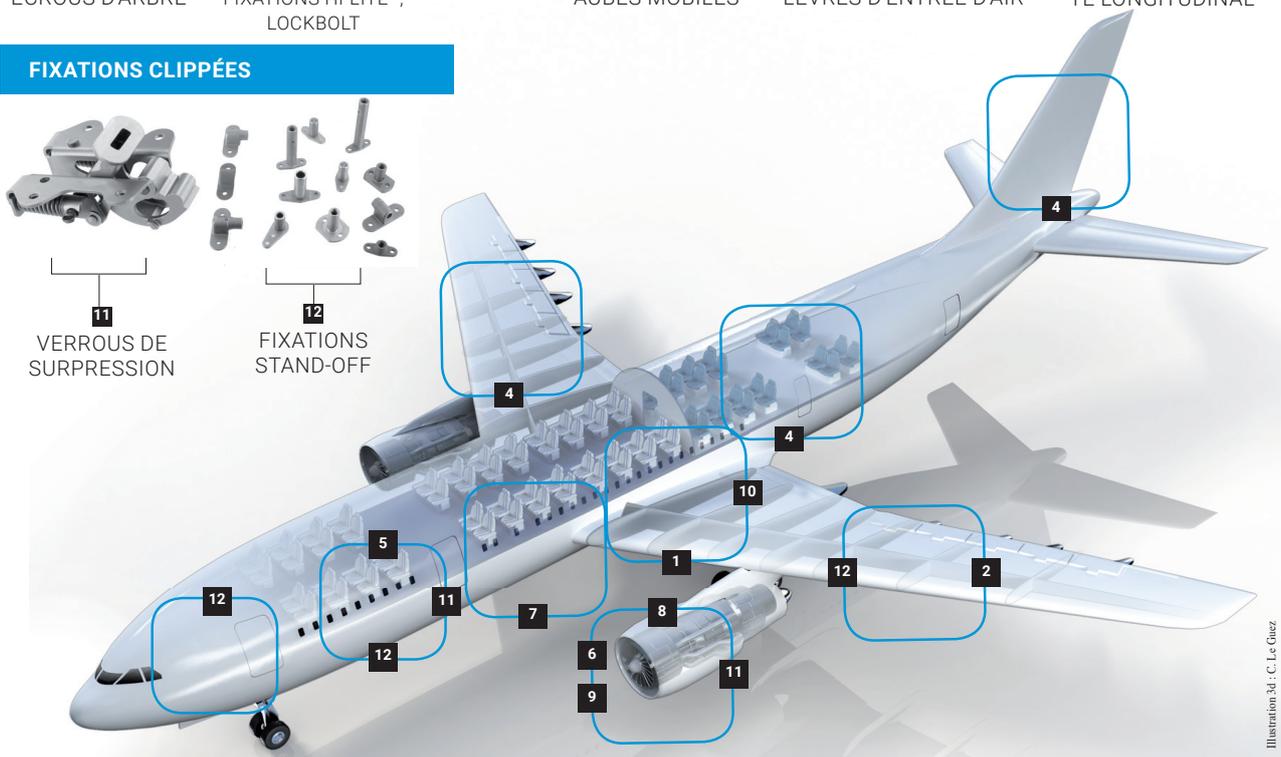


Illustration 3d : C. L. Guez

LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AEROSPACE se positionne en tant que partenaire de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance, aluminium, inconel...

Les principales technologies mises en œuvre sont :

- Fixations : la frappe à froid, la frappe à chaud, le traitement thermique, l'usinage, la rectification, le roulage, le taraudage, le traitement de surface, le contrôle automatique.
- Composants de Structure : l'extrusion, le formage, les différentes techniques de forge, la découpe métal et la chaudronnerie, le soudage, le traitement thermique, l'usinage, le traitement de surface, une grande variété de moyens de contrôle ainsi que de l'assemblage.

1.2 | LISI AUTOMOTIVE

465,3 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
29 % du CA consolidé

3 265

COLLABORATEURS
28 % de l'effectif du Groupe

31,9 M€

D'INVESTISSEMENTS
27 % du total des investissements du Groupe

Activité

Solutions d'assemblage métalliques et plastiques et composants de sécurtié pour l'automobile et l'industrie

Produits phares

Fixations vissées

Fixations pour groupe motopropulseur ; vis et écrous de roue ; fixations pour équipements intérieurs et extérieurs ; vis et écrous de structure ; vis à tôle ; vis auto-taraudeuses ; vis pour matériaux tendres ; écrous, entretoises et corps creux ; vis et écrous à sertir PRESSFIX® et matériel de pose.

Solutions clippées

Vis et écrous à clipper ; systèmes d'assemblage clippée pour tubes, câblage et faisceaux ; pions et rivets ; fixations d'axes ; obturateurs et passe – câbles, attaches pour panneaux ; écrous à pincer à fut taraudé ; sous-ensembles métalloplastiques multifonctionnels.

Composants mécaniques de sécurité

Barres de torsion ; pivot de rotule ; tiges de guidage ; raccords de frein ; composants EPB (système vis-écrous de frein à main électrique) ; système de rattrapage de frein de parking ; pignons et axes pour mécanisme de siège ; composants moteur et boîtes de vitesse, composants de direction.

Clients

Constructeurs :

BMW ;
Daimler ;
Dongfeng ;
FAW ;
Ford ;
Opel ;
PSA ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
VW-Audi.

Équipementiers :

Autoliv ;
Bosch ;
CBI ;
Faurecia ;
Jtekt ;
JCI ;
Magna ;
Plastic Omnium ;
TI Automotive ;
ZF -TRW ;
Visteon.

Industrie :

AGCO ;
Alstom ;
Blanco ;
Bombardier ;
BSH ;
Claas ;
Electrolux ;
Evobus ;
Franke ;
Miele ;
Iris Bus Iveco ;
Schneider.

Concurrents

ABC ;
Agrati ;
A. Raymond ;
Brugola ;
Bulten ;
Fontana ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
SFS ;
Stanley Fastenings.



FIXATIONS VISSÉES



1

ENTRETOISE
BERCEAU
DE MOTEUR



2

ÉCROU DE
FIXATION
DE STRUCTURE



3

VIS DE
FIXATION
DE COLONNE
DE DIRECTION



4

VIS DE
CULASSE
MOTEUR



5

VIS
EXCENTRIQUE
POUR RÉGLAGE
DE TRAIN
AVANT



6

ÉCROU FRAPPÉ
À CHAUD
DE BOÎTE
DE VITESSES



7

PLAQUETTE
RENFORT
DE PORTE

FIXATIONS CLIPPÉES



8

ATTACHE
RAPIDE POUR
HABILLAGE
INTÉRIEUR



9

CLIP POUR
SYSTÈME
DE MAINTIEN
D'AIRBAG



10

CLIP
BI-MATIÈRE
POUR SUPPORT
DE TUBES



11

ÉCROUS
À PINCER
À FÛT
TARAUDÉ



12

GOULOTTE



13

SUPPORT
DE RADAR

COMPOSANTS MÉCANIQUES DE SÉCURITÉ



14

BARRE DE
TORSION POUR
CEINTURE DE
SÉCURITÉ



15

COMPOSANTS
DE SÉCURITÉ
POUR FREIN DE
PARKING



16

TIGE
DE GUIDAGE



17

COMPOSANT
DE
MÉCANISME
DE SIÈGE



18

RACCORDS
DE FREIN

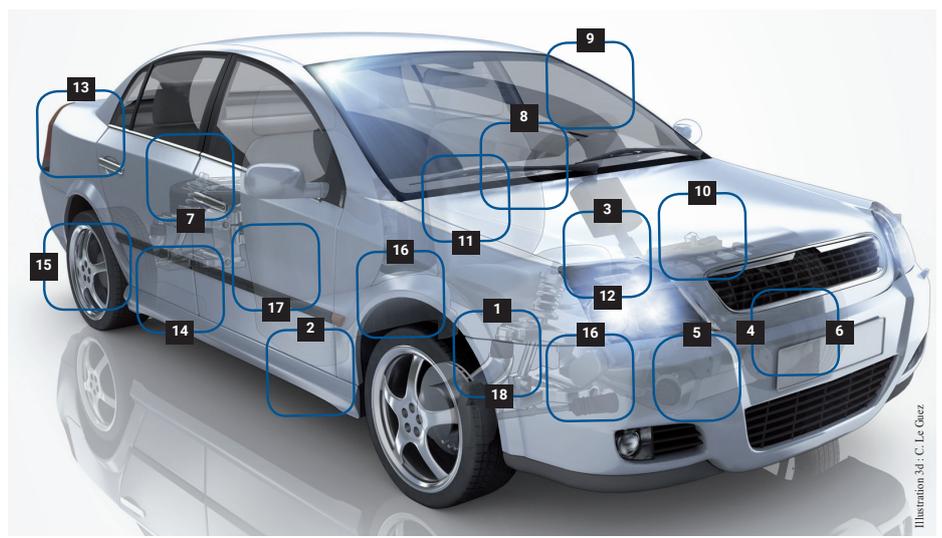


Illustration 3d: C. Le Guéz

LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que fournisseur de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Ses produits servent les marchés de 1^{er} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastiques.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, le roulage, le taraudage, l'usinage, la frappe à chaud, la découpe métal, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, le contrôle automatique et l'assemblage.

1.3 | LISI MEDICAL

119,1 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
8 % du CA consolidé

915

COLLABORATEURS
8 % de l'effectif du Groupe

5,6 M€

D'INVESTISSEMENTS
4 % du total des investissements du Groupe

Activité

Sous-traitant d'implants médicaux et d'ancillaires

Produits phares

Reconstruction articulaire :
implants et instruments orthopédiques de reconstruction (hanche, épaule, genou).

Rachis, extrémités, traumatologie et dentaire :
implants et instruments orthopédiques, traumatologiques et d'extrémités, rachidiens, maxillo-faciaux et dentaires.

Instrumentation mini-invasive à usage unique :
vasculaire, gastro intestinal, urologie.

Clients

Alphatech ;
Ace Surgical ;
Boston Scientific ;
C2F Implants ;
Integra Lifescience ;
Intuitive Surgical ;
Johnson & Johnson and subsidiaries ;
Medacta ;
Medicrea ;
Medtronic ;
Signature Orthopaedics ;
Smith & Nephew ;
Spineway ;
Stryker ;
Zimmer Biomet ;
Wright Tornier.

Concurrents

Accellent ;
CoorsTek ;
Greatbach ;
Marle ;
Norwood ;
Orchid/Sandvik ;
Paragon ;
Tecomet ;
SFS Tegra.

The infographic illustrates the product portfolio of Lisi Medical across different body regions. A human silhouette on the left is marked with numbers 1 through 10. To the right, a grid of 10 numbered images shows the corresponding medical products:

- 1** IMPLANTS DENTAIRES
- 2** IMPLANTS MAXILLO-FACIAL
- 3** IMPLANTS TRAUMATOLOGIQUES
- 4** IMPLANTS EXTRÉMITÉS INFÉRIEURES
- 5** IMPLANTS EXTRÉMITÉS SUPÉRIEURES
- 6** IMPLANTS RACHIDIENS
- 7** PROTHÈSE TOTALE DE HANCHE
- 8** PROTHÈSE TOTALE DE GENOU
- 9** INSTRUMENTS DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE (MIS)
- 10** IMPLANTS VASCULAIRES



LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, développement, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés en page 20.

LISI MEDICAL est un sous-traitant de renommée internationale spécialisé dans les implants orthopédiques, traumatiques, rachidiens et dentaires, ainsi que des dispositifs et composants chirurgicaux, vasculaires et urologiques mini-invasifs.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, chrome-cobalt, acier inoxydable, plastiques (PEEK, UHMWP).

Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, découpe au laser, marquage laser, passivation, anodisation, assemblage packaging en milieu stérile et procédés spéciaux.

2 | ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 | LISI CONSOLIDÉ

À 1 571,1 M€, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2016 s'inscrit en hausse de +7,8 % et tient compte des éléments positifs suivants :

- Un effet périmètre de 50,1 M€ correspondant à :
 - la contribution de LISI MEDICAL Remmele intégrée à partir du 1^{er} mai 2016 pour 44,9 M€ soit 2,9 % du chiffre d'affaires consolidé ;
 - la consolidation rétroactive au 1^{er} janvier 2016, de la société Ankit Fasteners (Inde) à hauteur de +5,2 M€ au chiffre d'affaires, suite à une prise de participation majoritaire ;

- Des gains de parts de marché avec des nouveaux produits dans toutes les divisions.

Exprimée à taux de change et périmètre constants, la variation du chiffre d'affaires est de +4,6 %, marquée par une accélération entre le premier semestre (+3,6 %) et le second (+5,6 %). L'effet de tendance est le même dans les 3 divisions qui affichent une croissance organique positive pour l'ensemble de l'année.

Commentaires sur l'activité du 4^e trimestre

	LISI consolidé	dont LISI AEROSPACE	Dont LISI AUTOMOTIVE	dont LISI MEDICAL
T1	388,0	248,5	120,9	18,7
T2	406,2	254,2	122,8	29,4
T3	379,9	235,7	109,5	34,8
T4	397,1	248,8	112,0	36,3
2016	1 571,1	987,2	465,3	119,1

Le quatrième trimestre a été dynamique dans les 3 divisions et affiche une croissance organique globale de + 4,4 %.

La division LISI AEROSPACE s'est distinguée dans le segment des fixations en Europe (+ 14,3 %) grâce à la mise en œuvre des nouveaux contrats. La partie « Fixations nord-américaine » a quant à elle enregistré une baisse globale du chiffre d'affaires mais a vu une augmentation des commandes Boeing en fin d'exercice, première embellie après plusieurs mois de fortes baisses liées à la réorganisation de la logistique de l'avionneur. Le segment des « Composants de structure » a également enregistré un bon niveau d'activité tiré par les montées en cadence des nouveaux programmes. Les effets devises nettes s'élèvent à -1,4 M€.

Dans la division LISI AUTOMOTIVE, les ventes se sont accélérées au second semestre après un début d'année en demi-teinte (+1,1 % au S1, +3,8 % au S2) dans un marché européen dynamique. La hausse du chiffre d'affaires est particulièrement sensible dans les segments des solutions clippées et des composants mécaniques de sécurité portée par des gains de parts de marché et la montée en cadence des nouveaux produits.

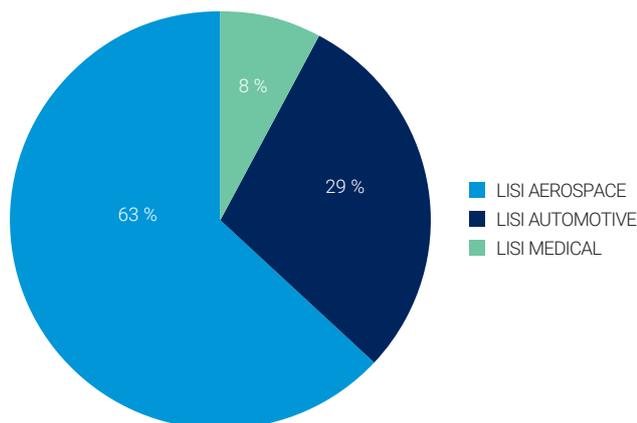
La division LISI MEDICAL a bénéficié de l'intégration de LISI MEDICAL Remmele au 1^{er} mai (chiffre d'affaires de 44,9 M€ sur la période). À périmètre constant, le chiffre d'affaires augmente de +0,4 % avec un dernier trimestre plus soutenu à +2,8 %.

Activité résumée au 31 décembre

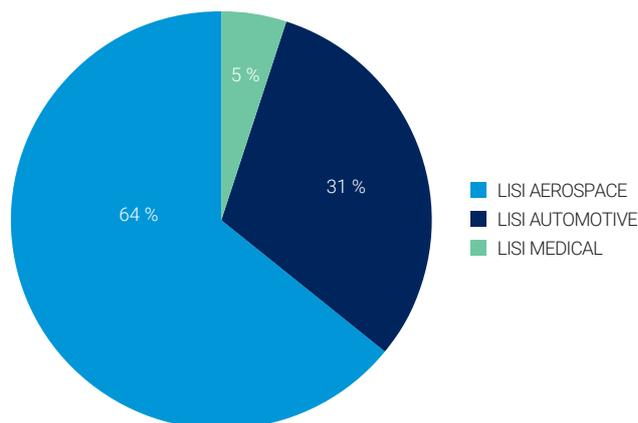
12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE		2016	2015	Variations
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT				
Chiffre d'affaires	M€	1 571,1	1 458,1	7,8 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	M€	237,1	204,1	16,2 %
Marge d'EBITDA	%	15,1	14,0	+1,1 pt
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	157,5	146,5	7,5 %
Marge opérationnelle courante	%	10,0	10,0	-
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	107,0	81,8	30,9 %
Résultat net par action	€	2,02	1,55	30,3 %
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE				
Capacité d'autofinancement	M€	195,8	154,2	+41,6 M€
Investissements industriels nets	M€	(119,6)	(111,5)	+8,1 M€
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free Cash Flow)*	M€	73,5	39,6	+33,9 M€
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE FINANCIÈRE				
Endettement financier net	M€	218,2	156,6	61,6 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		25,2 %	19,7 %	+5,5 pts

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

Répartition du chiffre d'affaires 2016



Répartition du chiffre d'affaires 2015



Informations sociales et sociétales (Art. R 225-105 du Code de Commerce)

Tout au long de l'année 2016, les filiales du Groupe LISI ont respecté leurs obligations réglementaires que ce soit par la négociation d'accords sociaux ou par la mise en œuvre de plans d'actions appropriés : emploi des séniors, égalité professionnelle hommes/femmes, travailleurs handicapés et bien-être au travail.

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication est réelle dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. À tous les échelons, la volonté du Groupe LISI reste de faire du respect de l'environnement et de la sécurité au travail un vecteur d'amélioration continue et d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans ces domaines, tout en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE (Hygiène Sécurité Environnement) visant à déterminer les principales voies de progrès, à hiérarchiser ses

objectifs, à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

À fin 2016, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur (TF0) s'est cependant dégradé pour atteindre 10,6 par million d'heures travaillées, alors qu'en 2015 il était de 10,1. Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) affiche 14,3 ; soit un TF1 quasi stable par rapport aux données de 2015.

Pour consolider ses performances dans ce domaine, le Groupe a décidé de déployer le programme E-HSE (Excellence HSE), lequel vise à renforcer la culture commune du Groupe LISI dans ce domaine.

Informations environnementales (Art. R 225-105)

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est pleinement investi afin de placer les enjeux environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise pour que ceux-ci soient des valeurs intrinsèques.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement) ainsi que sur le référentiel OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité).

Effectifs

Au 31 décembre 2016, le Groupe LISI employait 11 587 salariés (effectifs inscrits), soit une augmentation des effectifs totaux de 664 personnes, ce qui représente une évolution de + 6,1 % par rapport à 2015.

Effectifs à fin décembre

	2016	2015	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	7 386	7 087	+299	+4,2 %
LISI AUTOMOTIVE	3 265	3 241	+24	+0,7 %
LISI MEDICAL	915	573	+342	+59,7 %
LISI Holding	21	22	(1)	(4,5 %)
TOTAL GROUPE	11 587	10 923	+664	+6,1 %
Intérimaires	1 156	680		

Résultats financiers 2016

2016 est le sixième exercice consécutif de croissance de l'ensemble des indicateurs de gestion en valeur absolue.

À 237,1 M€, l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) est en hausse de 16,2 % (+33 M€) et représente 15,1 % du chiffre d'affaires. Tenant compte de l'effet net des dotations et reprises de provisions moins favorable qu'en 2015, le résultat opérationnel courant (EBIT) progresse quant à lui de +7,5 % (+11,0 M€) à 157,5 M€. À 10 % du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle est stable par rapport à l'exercice précédent.

Cette résilience s'explique par une amélioration de la qualité opérationnelle de l'ensemble des activités du Groupe qui permet de compenser les surcoûts engendrés par l'industrialisation des nouveaux programmes dans l'activité « Composants de Structure » de la division LISI AEROSPACE.

Ainsi, à l'instar de l'année précédente, ce niveau de 10,0 % est conforme aux objectifs du Groupe, compte-tenu de son mix d'activités. L'apport des gains de productivité du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program), la réorientation progressive des activités de la division automobile vers des familles de produits à plus forte marge, ainsi que les effets du plan ambitieux d'investissements industriels ont été déterminants dans cette performance.

2016 atteste également du rééquilibrage progressif de la contribution des trois divisions. Si la division aéronautique reste le premier contributeur du résultat d'exploitation courant (ROC à +122,9 M€, soit 78 % du Groupe) la division automobile fait preuve pour le cinquième exercice consécutif d'une rentabilité en amélioration (à +26,3 M€).

La contribution du médical qui bénéficie, comme attendu, de l'entrée dans le périmètre de LISI MEDICAL Remmele, s'améliore également (à +9,3 M€).

Le résultat financier (+13,3 M€) est en forte progression par rapport à 2015 (-16,0 M€). Les impacts majeurs peuvent se résumer par :

- les frais financiers correspondant au coût de la dette nette ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt. Ils se sont élevés à -4,2 M€ (-5,0 M€ en 2015) soit un taux moyen de 1,70 % (2,06 % en 2015) ;
- la réévaluation des dettes et créances en devises (+18,3 M€ contre -0,1 M€ en 2015). Les dettes, ont été mécaniquement dévalorisées bénéficiant de la forte baisse de la livre sterling, alors que les créances, placements et comptes bancaires, ont été mécaniquement revalorisés bénéficiant de la forte hausse du dollar en fin d'année ;
- l'impact des débouchements et valorisations des instruments de couvertures des devises (-0,7 M€ contre -9,4 M€ en 2015) ;
- la sortie du plan de pension aux Etats-Unis qui avait pesé pour -1,5 M€ en 2015.

Les coûts hors exploitation pèsent sur le résultat non courant pour -10,0 M€ et concernent la réorganisation industrielle de plusieurs sites majeurs (Villefranche-de-Rouergue, Rugby [Grande-Bretagne] et Saint-Ouen l'Aumône) ainsi que des études de la réimplantation du site de Bologne.

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 33,7 % en légère baisse par rapport à 2015 (34,3 %).

À 107,0 M€, le résultat net est ainsi nettement supérieur à celui de 2015 (81,8 M€), largement amélioré par le résultat financier de l'exercice.

Par action, il est en forte progression à 2,02 € (1,55 en 2015).

Compte tenu de ces résultats, le Groupe proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de fixer le dividende à 0,45 euro par action au titre de l'exercice 2016.

La structure financière est toujours solide après trois années d'investissements significatifs

Dans un contexte de forte augmentation des niveaux d'activité, la réduction des niveaux de stocks (- 6 jours exprimés en jours de chiffre d'affaires) et la nouvelle diminution des taux de retard de paiements clients ont permis de maintenir le besoin de fonds de roulement consolidé à 76 jours en 2016.

Dans la continuité des années précédentes, LISI a maintenu un rythme soutenu d'investissements industriels qui atteint le niveau historiquement élevé de 119,6 M€. En 2016, ils ont été principalement consacrés à des équipements dédiés aux nouveaux produits et à l'extension ou à la réimplantation de plusieurs sites majeurs (Villefranche-de-Rouergue, Rugby (Grande-Bretagne) et Saint-Ouen l'Aumône). Avec 195,8 M€ de capacité d'autofinancement (+41,6 M€, 12,5 % du chiffre d'affaires consolidé, à comparer à 10,6 % en 2015),

le Groupe a pu aisément y faire face et dégager un excédent de trésorerie d'exploitation (« *Free Cash Flow* ») de 73,5 M€, positif dans les trois divisions.

L'endettement financier net est en augmentation de +61,6 M€ et s'élevait à 218,2 M€ au 31 décembre 2016, soit 25,2 % des fonds propres (19,7 % en 2015). La structure financière de LISI a donc permis de financer l'acquisition de la société REMMELE MEDICAL OPERATIONS en avril 2016 et le plan ambitieux d'investissements, tout en préservant la solidité de ses ratios.

La rentabilité des capitaux employés (avant impôt) ressort à 15,5 % en fin d'exercice, à comparer à 15,9 % au 31 décembre 2015. Les capitaux employés augmentent en valeur à 1 177 M€ (contre 1 039 M€ en 2015).

PERSPECTIVES

L'ensemble des divisions du Groupe LISI évolue dans des marchés bien orientés offrant des perspectives d'évolution solides.

Pour LISI AEROSPACE, si les montées en cadence ont déjà été anticipées, il reste néanmoins à réussir les programmes ambitieux d'industrialisation déjà engagés depuis 2016. Les coûts, toujours significatifs, de non-qualité et d'industrialisation des pièces d'une grande complexité technique, dans le pôle « Composants de Structure », imposées par les nouveaux programmes (Airbus et Safran) dans différents sites, devraient se résorber progressivement au cours des prochains trimestres. De plus, la confirmation de la reprise chez Boeing sera essentielle pour compenser le ralentissement probable de l'activité « Fixations Europe ».

La division poursuit par ailleurs la modernisation de ses moyens de production. Elle maintient également ses investissements dans des projets à long terme tels que la mise au point du système d'assemblage « Optiblind® », la mise en œuvre du projet « robotisation » ou encore le développement de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing. Elle entend fournir à ses clients aéronautiques une réponse qui intègre les technologies additives dans la conception et la réalisation en impression 3D de pièces mécaniques.

Sur la base des progrès enregistrés au cours des cinq derniers exercices, LISI AUTOMOTIVE se donne pour objectif de continuer à améliorer durablement sa rentabilité opérationnelle grâce, notamment, aux gains apportés par le plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program) et au niveau d'investissements industriels toujours élevé pour accélérer les programmes de robotisation et d'automatisation dans les processus industriels. Le repositionnement vers des produits à plus forte valeur ajoutée engagé en 2016 devrait également contribuer de façon significative à l'amélioration continue de la marge opérationnelle de la division. Le renforcement de la présence à l'international, notamment sur le marché des composants mécaniques de sécurité et des solutions clippées, constituera un autre axe de développement.

LISI MEDICAL bénéficiera de la consolidation en année pleine de LISI MEDICAL Remmele qui ouvre notamment des perspectives prometteuses en matière de croissance organique avec des nouveaux marchés très dynamiques pour des dispositifs médicaux en dehors de l'orthopédie.

En parallèle, le renforcement des exigences des clients et les nombreux projets long terme en cours de développement ou d'industrialisation rendent encore plus nécessaires la mise en œuvre des grands projets transverses du Groupe tels que le LEAP (LISI Excellence Achievement Program), E-HSE (Excellence HSE) et le COS (Controlling Operating System).

Dans ce contexte, le Groupe LISI vise en 2017 un niveau de marge opérationnelle à deux chiffres et un *Free Cash Flow* toujours positif.

2.2 | LISI AEROSPACE

Présentation résumée de l'activité de LISI AEROSPACE :

- Augmentation des volumes liée à la montée en puissance des nouveaux programmes et des nouveaux produits ;
- *Free Cash Flow*¹ largement positif, après un plan d'investissements en hausse de plus de 19 % ;
- Fonctionnement très satisfaisant de l'activité « Fixations Europe » ;
- Inauguration et qualification du site de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing et nombreuses initiatives stratégiques ;
- Cession de l'activité « Floor covering – Aménagement intérieur ».

Marché

La visibilité sur le segment des avions commerciaux demeure très bonne. Les autres segments de marché servis par LISI AEROSPACE présentent des fortunes diverses, notamment les hélicoptères ou certains segments comme celui des avions régionaux, le militaire aux États-Unis ou celui des avions d'affaires.

Si Airbus reste derrière Boeing en nombre d'avions livrés (688 avions contre 748 pour Boeing), il est leader en nombre de commandes nettes (731 contre 668 chez Boeing) soit un carnet de commandes de 13 000 avions.

Comme attendu, l'effet des augmentations de cadences sur les monocouloirs et l'A350 se poursuivra en 2017.

¹ *Free Cash Flow* : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

Activité

(en millions d'euros)	2016	2015	Variations
Chiffre d'affaires	987,2	929,6	+6,2 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	122,9	124,3	(1,1 %)
Capacité d'autofinancement	127,1	113,9	+11,5 %
Investissements industriels nets	(82,4)	(69,0)	+19,4 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	32,3	41,7	(9,4 M€)
Effectifs inscrits fin de période	7 386	7 087	+4,2 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	8 011	7 614	+5,2 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² y compris intérimaires.

LISI AEROSPACE continue à faire preuve de dynamisme et affiche une hausse de +6,2 % de son chiffre d'affaires à 987,2 M€.

L'intégration rétroactive au 1^{er} janvier 2016 de la société Ankit Fasteners (Inde) contribue à hauteur de +5,2 M€ au chiffre d'affaires de la division. Par ailleurs, les effets devises nettes s'élevaient à -1,4 M€.

À périmètre et devises comparables, la croissance est de +5,9 %, soutenue par un marché européen très dynamique et une forte montée en cadence des nouveaux programmes.

L'activité « Fixations Europe » qui a bénéficié des dotations initiales du programme A350 (qui correspond à la constitution des stocks de la ligne d'assemblage avant la phase d'industrialisation de grandes séries) progresse de +14,3 %. La partie « Fixations nord-américaine » a quant à elle enregistré une augmentation des commandes de Boeing sur les derniers mois de 2016, première embellie après plusieurs mois de fortes baisses du chiffre d'affaires (-20 M€) liées à la réorganisation de la logistique de l'avionneur. L'activité « Composants de structure », dont les productions sont essentiellement destinées aux clients européens, connaît également une bonne progression à +7,0 %, également tirée par les montées en cadence des nouveaux programmes (A350, moteur LEAP ...).

Résultats

Le résultat opérationnel courant atteint 122,9 M€ (124,3 M€ en 2015). À +12,4 %, la marge opérationnelle est en recul de - 1 point par rapport à 2015.

Le fonctionnement des sites de production de l'activité « Fixations » tire non seulement parti d'un effet volume favorable mais aussi des gains de productivité réalisés grâce à la mise en œuvre du plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program). En revanche, l'amélioration de la situation opérationnelle de l'activité « Composants de structure » est toujours ralentie par des difficultés industrielles dans une phase de forte montée en cadence des nouveaux programmes.

Le résultat opérationnel courant tient notamment compte des charges d'exploitation suivantes :

- 12,0 M€ de surcoûts identifiés dans l'activité « Composants de structure » ;
- 3,9 M€ de hausse des amortissements due au plan d'investissements ;
- 2,3 M€ de coûts liés au développement des nouveaux programmes.

La structure financière s'est renforcée grâce au bon niveau de capacité d'autofinancement (12,9 % du chiffre d'affaires à 127,1 M€) qui finance largement un plan d'investissements de +82,4 M€. En hausse de plus de 19 % par rapport à 2015, ils ont été essentiellement consacrés :

- à l'activité « Fixations Europe » avec notamment la réorganisation industrielle de plusieurs sites majeurs à Villefranche-de-Rouergue, à Rugby (Grande-Bretagne) et Saint-Ouen l'Aumône,
- au périmètre LISI AEROSPACE Creuzet (développements de nouveaux produits en particulier à Marmande),
- à la poursuite du plan de modernisation de Manoir Aerospace.

Les stocks de la division ont diminué de -5,0 M€ sur l'exercice, correspondant à une réduction de -8 jours en jours de chiffres d'affaires.

Tenant compte de ces éléments et de la bonne maîtrise des autres besoins en fonds de roulement, le Free Cash Flow reste très largement positif à +32,3 M€ (3,3 % du chiffre d'affaires).

Les effectifs sont en augmentation sur l'exercice à 7 386 inscrits (7 087 en décembre 2015).

La cession de l'activité « Floor covering – Aménagement intérieur » (chiffre d'affaires de 8 M€ en 2015) est effective depuis le 1^{er} août et la vente de Précimétal Fonderie de Précision a été finalisée le 2 février 2017 (14,6 M€ de chiffre d'affaires en 2016).

PERSPECTIVES

La visibilité sur le segment des avions commerciaux demeure toujours solide en particulier en ce qui concerne les monocouloirs et les nouveaux programmes (A350, B787, ...). La confirmation de la remontée des carnets de commandes de Boeing reste un point d'attention. Celle-ci devrait permettre de compenser le ralentissement probable de l'activité « Fixation Europe » après le pic d'activité provoqué par la phase de dotation initiale du programme A350 d'Airbus.

Les autres segments de marché servis par LISI AEROSPACE connaissent des difficultés. C'est le cas notamment des hélicoptères, de certains segments comme le militaire et les avions d'affaires aux États-Unis ainsi que les avions régionaux.

Si les montées en cadence ont déjà été anticipées, il reste néanmoins à réussir les programmes ambitieux d'industrialisation engagés

depuis 2016. Les coûts, toujours significatifs, de non-qualité et d'industrialisation des pièces d'une grande complexité technique dédiées aux nouveaux programmes (Airbus et Safran) dans différents sites devraient se résorber progressivement au cours des prochains trimestres.

La division aéronautique poursuit par ailleurs la modernisation de ses moyens de production, en investissant dans des projets à long terme tels que la mise au point du système d'assemblage « Optiblind® », la mise en œuvre du projet « robotisation » ou encore le développement de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing. L'usine de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing a ainsi été inaugurée en octobre 2016 et a été certifiée pour produire des pièces en série pour les grands clients aéronautiques de la division. Néanmoins, la contribution de ce site restera négative en 2017.

En 2017, le projet d'implantation « Forge 2020 » de Manoir Aerospace concernant l'usine actuellement implantée à Bologne (Haute-Marne), entrera dans sa phase concrète de travaux.

Les autres initiatives stratégiques (Villefranche-de-Rouergue, Dorval [Canada], Parthenay, Rugby [Grande-Bretagne] et Saint-Ouen l'Aumône) produiront leur plein effet sur l'exercice 2017.

Activité

(en millions d'euros)	2016	2015	Variations
Chiffre d'affaires	465,3	454,6	+2,3 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	26,3	18,0	+46,2 %
Capacité d'autofinancement	43,8	32,0	+37,1 %
Investissements industriels nets	(31,9)	(38,3)	(16,7 %)
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	+7,9	(3,1)	+11,0 M€
Effectifs inscrits fin de période	3 265	3 241	+0,7 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	3 368	3 330	+1,1 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

² Y compris intérimaires.

Après un début d'année en demi-teinte, la division a connu une accélération de ses ventes au second semestre (+1,1 % au S1, +3,8 % au S2). Le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 465,3 M€ en hausse de +2,3 % par rapport à 2015, cette progression marquant la 4^e année consécutive de croissance.

Cette croissance, qui est inférieure à celle du volume du marché européen, illustre la volonté de la division de se développer de façon sélective dans des produits à forte valeur ajoutée.

2.3 | LISI AUTOMOTIVE

Présentation résumée de l'activité de LISI AUTOMOTIVE :

- Croissance organique dans un marché européen toujours bien orienté ;
- Bonne dynamique dans les activités des composants mécaniques de sécurité et des fixations clippées ;
- Cinquième exercice consécutif d'amélioration de la marge opérationnelle.

Marché

Les marchés automobiles mondiaux ont enregistré une croissance de + 4,6 %* tirée par les marchés chinois (+12,3 %) et européen (+6,5 %). Le marché américain, en phase de consolidation, a connu une croissance modérée de +0,5 %.

En Europe, qui constitue le premier domaine d'intervention de LISI AUTOMOTIVE, la croissance (+6,5 %) est tirée par les principaux marchés : l'Italie (+15,8 %) et l'Espagne (+10,9 %) se distinguent largement devant la France (+5,1 %) et l'Allemagne (+4,5 %) qui font moins bien que le marché. La Grande-Bretagne progresse plus modestement (+2,3 %).

Parmi les constructeurs européens, clients de LISI AUTOMOTIVE, Daimler (+13,4 %), Renault-Dacia (+12,1 %) et BMW (+10,1 %) sont les plus dynamiques. En revanche, Volkswagen (+3,3 %) et PSA (-0,5 %) affichent des performances plus contrastées par rapport à 2015. La prise de commandes des nouveaux produits de la division exprimée en chiffre d'affaires annualisé représente 10,2 % du chiffre d'affaires, soit environ 48 M€, contre environ 44 M€ en 2015 (9,8 % du chiffre d'affaires). La progression a été particulièrement remarquable dans le Business Group Composants Mécaniques de Sécurité, ce qui traduit la stratégie de gains de parts de marché dans ce segment.

Par ailleurs, la division poursuit sa volonté d'implantation mondiale avec des développements encourageants notamment en Chine.

Résultats

Tous les « Business Groups » voient leurs performances progresser par rapport à l'année dernière.

La situation des sites français du « Business Group Fixations vissées », et plus particulièrement du site de Saint-Florent-sur-Cher, s'est nettement améliorée sans toutefois encore atteindre la moyenne du Groupe. Les efforts de redressement se poursuivent.

* Source : ACEA Association des Constructeurs Automobiles Européens.



La marge opérationnelle de LISI AUTOMOTIVE progresse pour la cinquième année consécutive pour s'établir à 5,7 % (4,0 % en 2015 ; 3,0 % en 2014 ; 2,7 % en 2013 et 0,5 % en 2012), confirmant le redressement des performances.

Comme attendu, le *Free Cash Flow* redevient nettement positif (+7,9 M€), en amélioration significative par rapport à 2015 (-3,1 M€). Le niveau de la capacité de financement (+43,8 M€) et la bonne maîtrise des besoins en fonds de roulement en sont les principales raisons. Cette dernière permet par ailleurs de financer un niveau d'investissements toujours soutenu à 31,9 M€. Ils ont été justifiés par de nombreux projets, notamment de mise à niveau des systèmes d'informations, d'équipements industriels dédiés aux nouveaux produits ou à l'amélioration des conditions d'exploitation des usines.

Les autres indicateurs de gestion sont également en progrès, en particulier les indicateurs logistiques, ainsi que ceux résultant du déploiement du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program).

Les effectifs sont en légère augmentation par rapport à 2015 avec 3 265 inscrits au 31 décembre 2016 contre 3 241 en 2015 soit +0,7 %. Les recrutements ont surtout été effectués en République tchèque, en Chine et au Mexique (montée en puissance du site de Monterrey).

PERSPECTIVES

LISI AUTOMOTIVE se donne pour objectif de poursuivre les progrès enregistrés au cours des cinq derniers exercices et de continuer à améliorer durablement sa rentabilité opérationnelle grâce aux apports du plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program) et au niveau élevé d'investissements industriels. Le repositionnement vers des produits à plus forte valeur ajoutée engagé en 2016 représente également un axe majeur de l'amélioration continue de la rentabilité de LISI AUTOMOTIVE.

La performance logistique de très bon niveau, permet de satisfaire l'accroissement des demandes des clients dans l'horizon de visibilité des carnets de commandes, ainsi que la montée en cadence des nouveaux produits.

Le renforcement de la présence à l'international de la division, notamment sur le marché des composants mécaniques de sécurité et des solutions clippées, est appelé à devenir un autre moteur de son développement. A ce sujet, le déménagement de l'usine de Pékin sera un élément important du début d'exercice.

2.4 | LISI MEDICAL

Présentation résumée de l'activité de LISI MEDICAL :

- Changement de dimension avec l'acquisition de REMMELE MEDICAL OPERATIONS auprès d'ALCOA le 11 avril 2016 ;
- Marché dynamique et nombreux développements en cours ;
- Nouvelle amélioration de la marge opérationnelle et du *Free Cash Flow*.

Marché

Le marché mondial de l'orthopédie affiche depuis trois exercices une croissance conforme à la tendance de long terme (+4 % à +5 % par an). LISI MEDICAL estime que le segment de la fabrication contractuelle, sur lequel il opère à partir de ses 5 sites de production progresse plus vite que le marché mondial, ce qui se traduit par une stratégie de consolidation de la filière.

Les clients de LISI MEDICAL répondent aux contraintes de marché en consolidant leur portefeuille d'activités par acquisition sur les segments à forte croissance. Globalement, les marchés restent bien orientés sur la plupart des zones géographiques.

Activité

(en millions d'euros)	2016	2015	Variations
Chiffre d'affaires	119,1	74,8	+59,3 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	9,3	4,1	+125,4 %
Capacité d'autofinancement	11,8	5,3	+120,8 %
Investissements industriels nets	(5,6)	(4,0)	+40,0 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« <i>Free Cash-Flow</i> ») ¹	3,7	1,7	+2,0 M€
Effectifs inscrits fin de période	915	573	+59,7 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	868	623	+39,3 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² Y compris intérimaires.

Faits marquants

- Consolidation de LISI MEDICAL Remmele au 1^{er} mai (chiffre d'affaires de 44,9 M€ sur la période) soit 7 mois d'activité ;
- Bon niveau de commandes et d'activité avec les clients existants, les nouveaux clients en orthopédie (4,0 M€) et dans la chirurgie mini invasive (LISI MEDICAL Remmele) ;
- Amélioration globale des indicateurs de gestion.

Le chiffre d'affaires s'établit à 119,1 M€, soit une progression de +59,3 %. À périmètre constant, le chiffre d'affaires augmente de +0,4 % avec un dernier trimestre plus actif à + 2,8 %.

Au niveau commercial, la prise de commandes est de bonne tenue, portée par la très bonne dynamique de LISI MEDICAL Remmele, la montée en puissance des produits génériques (constitution des stocks) et les projets en cours de développement.

Résultats

Soutenue par l'effet volume qui permet une meilleure couverture des frais fixes et l'entrée dans le périmètre de LISI MEDICAL Remmele, la marge opérationnelle s'améliore à nouveau et s'établit à 7,8 % (5,5 % en 2015 ; 4,9 % en 2014).

Les sites français de la division confirment les progrès opérationnels observés depuis plusieurs mois. Les sites américains de LISI MEDICAL Remmele atteignent des niveaux de performances conformes aux objectifs du groupe alors que le site de Jeropa a connu quelques perturbations liées au changement de son portefeuille produits engagé depuis plusieurs mois.

Les investissements, toujours significatifs (5,6 M€), ont surtout porté sur l'acquisition d'équipements destinés aux développements et à la production des nouveaux produits. Ils sont financés par un très bon niveau de capacité d'autofinancement (+11,8 M€). Les niveaux de stocks exprimés en jours de chiffre d'affaires ont connu une nouvelle baisse pour atteindre le niveau historiquement bas de 65 jours.

En conséquence, le *Free Cash-Flow* s'améliore de nouveau sur l'exercice à +3,7 M€ (+1,7 M€ en 2015 ; -1,0 M€ en 2014), soit 3,1 % du chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES

Après un début d'année 2016 en demi-teinte, la division conforte ses fondamentaux et son positionnement de fournisseur de référence auprès de ses clients. L'intégration de LISI MEDICAL Remmele lui donne par ailleurs une visibilité accrue et ouvre de nouvelles perspectives en matière de croissance organique avec des nouveaux marchés pour les dispositifs médicaux en dehors de l'orthopédie. La poursuite des actions d'amélioration continue, d'investissements dans des technologies différenciantes et d'industrialisation de nouveaux produits devraient permettre de consolider cette tendance positive.

Les objectifs qualitatifs pour 2017 s'inscrivent dans la continuité du mouvement d'amélioration amorcé depuis maintenant trois exercices. La division est donc en route pour rejoindre les 4 premiers fabricants contractuels mondiaux spécialisés et poursuit sa structuration pour accompagner le mouvement de consolidation du secteur.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3

1	 LES ÉTATS FINANCIERS	30
1.1	Compte de résultat	30
1.2	État de la situation financière	32
1.3	Tableau des flux de trésorerie	33
1.4	État des capitaux propres	34

2	 LES NOTES ANNEXES	35
2.1	Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice	35
2.2	Règles et méthodes comptables	35
2.3	Périmètre de consolidation	42
2.4	Gestion du risque financier	44
2.5	Détail des postes du bilan	48
2.6	Détail des principaux postes du compte de résultat	61
2.7	Autres informations	65
2.8	Taux des devises employés par les filiales étrangères	70
2.9	Événements survenus après la clôture : Information sur les tendances	70

1 | LES ÉTATS FINANCIERS

1.1 | COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires hors taxes	2.6.1	1 571 104	1 458 052
Variation stocks produits finis et en-cours		(1 519)	20 405
Total production		1 569 585	1 478 457
Autres produits ^(a)		23 777	13 083
Total produits opérationnels		1 593 362	1 491 540
Consommations	2.6.2	(414 436)	(398 213)
Autres achats et charges externes	2.6.3	(325 957)	(308 415)
Valeur ajoutée		852 969	784 912
Impôts et taxes ^(b)		(11 353)	(11 590)
Charges de personnel (y compris intérimaires) ^(c)	2.6.4	(604 484)	(569 236)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		237 132	204 086
Amortissements		(80 872)	(73 787)
Dotations nettes aux provisions		1 200	16 194
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		157 460	146 493
Charges opérationnelles non récurrentes	2.6.6	(12 950)	(11 148)
Produits opérationnels non récurrents	2.6.6	2 974	5 308
Résultat opérationnel		147 483	140 652
Produits de trésorerie et charges de financement	2.6.7	(4 420)	(6 163)
Produits de trésorerie	2.6.7	1 146	983
Charges de financement	2.6.7	(5 566)	(7 146)
Autres produits et charges financiers	2.6.7	17 770	(9 819)
Autres produits financiers	2.6.7	55 409	35 466
Autres charges financières	2.6.7	(37 639)	(45 285)
Impôts (dont CVAE) ^(b)	2.6.8	(54 443)	(42 741)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	(71)
Résultat de la période		106 390	81 859
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		107 008	81 764
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(619)	95
Résultat par action (en €)	2.6.9	2,02	1,55
Résultat dilué par action (en €)	2.6.9	2,02	1,55

a/ Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2016 le classement des produits liés au CIR (Crédit Impôt Recherche) en « Autres produits ».

b/ Au 31 décembre 2016, en conformité avec l'avis du CNC du 14 janvier 2010, le montant de la CVAE est classé en « Impôts » (sur les bénéfices) pour un montant de -7,7M€.

c/ Au 31 décembre 2016 le CICE a été provisionné pour un montant de +9,7 M€.



ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période	106 390	81 859
<i>Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres</i>		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	(4 359)	6 192
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	840	(2 118)
Retraitement des actions propres (part brute)	145	156
Retraitement des actions propres (effet impôt)	(50)	(56)
Paiement en actions (part brute)	2 447	2 951
Paiement en actions (effet impôt)	(843)	(1 065)
<i>Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat</i>		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	(2 874)	19 351
Instruments de couverture (part brute)	(12 615)	(2 219)
Instruments de couverture (effet impôt)	3 587	(12)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	(13 723)	23 179
Résultat global total de la période	92 667	105 038

1.2 | ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Survaleur	2.5.1.1	300 426	260 334
Autres actifs incorporels	2.5.1.1	23 822	14 923
Actifs corporels	2.5.1.2	570 877	481 354
Actifs financiers non courants	2.5.1.4	9 481	10 585
Impôts différés actifs		19 075	19 838
Autres actifs non courants	2.5.1.5	950	924
Total des actifs non courants		924 631	787 958
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.5.2.1	338 986	336 127
Impôts - Créances sur l'état		6 772	23 819
Clients et autres débiteurs	2.5.2.2	260 416	215 291
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.5.2.3	141 719	125 812
Total des actifs courants		747 894	701 050
TOTAL ACTIF		1 672 525	1 489 008
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2.5.3	21 610	21 610
Primes	2.5.3	72 584	72 584
Actions propres	2.5.3	(14 610)	(14 740)
Réserves consolidées	2.5.3	659 375	603 092
Réserves de conversion	2.5.3	27 742	30 598
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	2.5.3	(13 452)	(2 653)
Résultat de la période	2.5.3	107 008	81 764
Total capitaux propres - part du groupe	2.5.3	860 258	792 256
Intérêts minoritaires	2.5.3	4 964	1 189
Total capitaux propres	2.5.3	865 222	793 446
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.5.4	70 474	73 274
Dettes financières non courantes	2.5.6.1	253 856	230 145
Autres passifs non courants		12 392	12 591
Impôts différés passifs		33 376	31 527
Total des passifs non courants		370 098	347 537
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.5.4	23 174	15 350
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	2.5.6.1	106 037	52 285
Fournisseurs et autres créditeurs		304 492	278 181
Impôt à payer		3 503	2 211
Total des passifs courants		437 206	348 026
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 672 525	1 489 008
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants		15 984	9 243

1.3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Activités opérationnelles		
Résultat net	106 390	81 859
Élimination du résultat des mises en équivalence		71
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
– Amortissements et provisions financières et non récurrentes	81 232	71 284
– Variation des impôts différés	6 059	10 554
– Résultats sur cession, provisions passif et autres	911	(7 140)
Marge brute d'autofinancement	194 592	156 628
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	1 213	(2 476)
Capacité d'autofinancement	195 805	154 153
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	48 385	32 187
Élimination du coût de l'endettement financier net	5 782	5 133
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	2 504	(18 066)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(23 729)	36 455
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	228 747	209 861
Impôts payés	(29 807)	(53 641)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)	198 938	156 220
Activités d'investissement		
Acquisition de sociétés consolidées	(92 136)	(47)
Trésorerie acquise	(1 973)	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(132 609)	(112 803)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	(746)	227
Subventions d'investissement reçues		
Dividendes reçus		
Total Flux d'investissement	(227 463)	(112 623)
Trésorerie cédée	36	
Cession de sociétés consolidées		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 995	1 341
Cession d'actifs financiers		
Total Flux de désinvestissement	13 031	1 341
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(214 434)	(111 281)
Activités de financement		
Augmentation de capital	32	
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(20 629)	(19 467)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Total Flux d'opérations sur capitaux propres	(20 598)	(19 467)
Émission d'emprunts long terme	88 376	9 166
Émission d'emprunts court terme	52 028	40 926
Remboursement d'emprunts long terme	(35 309)	(5 301)
Remboursement d'emprunts court terme	(45 143)	(54 354)
Intérêts financiers nets versés	(5 782)	(5 134)
Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers	54 171	(14 698)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	33 573	(34 164)
Incidence des variations de taux de change (D)	(8 149)	4 741
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D)	(762)	302
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	9 166	15 818
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	116 569	100 751
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	125 735	116 569
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 719	125 812
Concours bancaires courants	(15 984)	(9 243)
Trésorerie à la clôture	125 735	116 569

1.4 | ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital (Note 7.3)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2015	21 610	72 584	(15 042)	543 542	11 248	(6 505)	81 464	708 902	1 118	710 019
RETRAITÉ										
Résultat de l'exercice N ^(e)							81 764	81 764	95	81 859
Écarts de conversion ^(b)					19 350			19 350	1	19 351
Paiements en actions ^(c)						1 886		1 886		1 886
Augmentation de capital								0		0
Retraitement des actions propres ^(d)			302			100		402		402
Retraitement IAS19 ^(g)						4 074		4 074		4 074
Affectation résultat N-1				81 464			(81 464)	0		0
Variations de périmètre								0		0
Dividendes distribués				(19 467)				(19 467)		(19 467)
Reclassement								0		0
Retraitement des instruments financiers ^(f)						(2 207)		(2 207)	(25)	(2 232)
Divers ^(e)				(2 447)				(2 447)		(2 447)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	21 610	72 584	(14 740)	603 092	30 598	(2 652)	81 764	792 257	1 189	793 445
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)</i>					19 350	3 853	81 764	104 967	71	105 038
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2016	21 610	72 584	(14 740)	603 092	30 598	(2 652)	81 764	792 257	1 189	793 445
Résultat de l'exercice N ^(e)							107 008	107 008	(619)	106 389
Écarts de conversion ^(b)					(2 856)			(2 856)	(18)	(2 874)
Paiements en actions ^(c)						1 604		1 604		1 604
Augmentation de capital	0	0						0	3 947	3 947
Retraitement des actions propres ^(d)			130			95		225		225
Retraitement IAS19 ^(g)						(3 519)		(3 519)		(3 519)
Affectation résultat N-1				81 764			(81 764)	0		0
Variations de périmètre								0	512	513
Dividendes distribués				(20 629)				(20 629)	0	(20 629)
Reclassement								0		0
Retraitement des instruments financiers ^(f)						(8 980)		(8 980)	(48)	(9 028)
Divers ^(e)				(4 852)				(4 852)		(4 852)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	21 610	72 584	(14 610)	659 375	27 742	(13 452)	107 008	860 258	4 964	865 222
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)</i>					(2 856)	(10 801)	107 008	93 351	(685)	92 667

* Retraité pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21



2 | LES NOTES ANNEXES

2.1 | ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

Intégration LISI MEDICAL Remmele

Le 11 avril 2016, le Groupe LISI a acquis 100 % des titres de Remmele Medical Opérations. L'acquisition de cette société a été réalisée par l'intermédiaire de Hi Shear Corporation, filiale à 100 % de LISI AEROSPACE.

Effective le 30 avril, la transaction a conduit le Groupe LISI à consolider la société LISI MEDICAL Remmele à partir du 1^{er} mai 2016.

2.2 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers établis au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 février 2017 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2017.

2.2.1 | Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2015

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

2.2.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016

Les amendements IAS 16 et IAS 38 (clarifications sur les modes d'amortissement acceptables), IAS 19 (cotisations des membres du personnel), IFRS 11 (comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes), IAS 27 (utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels) n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

2.2.1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union Européenne

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes existantes n'a été appliqué par le Groupe par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2016.

Les normes et interprétations qui ont été publiées et approuvées par l'Union Européenne, mais qui ne sont pas encore d'application obligatoire, sont les suivantes :

- a) L'IASB a publié fin mai 2014 la norme IFRS 15, Produits des contrats avec les clients. Cette norme concerne la comptabilisation et l'évaluation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, autrement dit le chiffre d'affaires. Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de constructions. L'entrée en vigueur de cette norme, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences..) comportant cinq étapes successives :
 - identification du ou des contrats ;
 - identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (performance obligation) ;
 - détermination du prix de la transaction ;
 - allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
 - les premières analyses permettent de démontrer le peu de matérialité des impacts de cette norme.

L'analyse des impacts de cette norme est en cours.

- b) L'IASB a publié en juillet 2014 la norme IFRS 9, Instruments Financiers, destinée à remplacer IAS 32 et IAS 39, les normes actuellement en vigueur pour la présentation, la reconnaissance et l'évaluation des instruments financiers. Cette norme regroupe les trois phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. Les modifications apportées par IFRS 9 concernent :
 - les règles de classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - les règles de dépréciation des créances clients, fondées dorénavant sur les « pertes attendues » et non sur les « pertes réalisées » ;
 - le traitement de la comptabilité de couverture ;
 - l'entrée en vigueur de cette norme, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'analyse des impacts est en cours.

- c) L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location. Cette norme conduira les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

L'entrée en vigueur de cette norme, non encore adoptée par l'Union Européenne, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'analyse des impacts est en cours.

2.2.2 | Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.3 et 2.2.8.4) ;
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5) ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.13 et 2.2.14) ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12) ;
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.14.2) ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.18.5).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique. La période actuelle caractérisée par une plus grande volatilité limite la visibilité. En conséquence, les prévisions qui servent de base à ces jugements et hypothèses peuvent présenter des écarts avec les réalisations futures.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la Direction au regard des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.2.13 et 2.6.4), les impôts différés actifs (note 2.6.7) et les tests de dépréciation sur les actifs (notes 2.2.8.5 et 2.6.1.1). Les calculs des engagements de fin de carrière et des tests de valeur reposent sur des hypothèses actuarielles dont la sensibilité peut avoir des incidences sur les charges comptabilisées sous forme de provisions. Ces hypothèses font l'objet

d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaire, etc...).

Appréciation des sources majeures d'incertitude

Les différents secteurs d'activité du Groupe ont connu sur les dernières années des croissances différentes; ces évolutions n'ont pas généré d'incertitudes majeures.

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaire (hypothèses de taux).

Traitement comptable de la CVAE

Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Cette décision est basée sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. De plus, ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Traitement du Crédit impôt recherche

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

Traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 9,7 M€.

2.2.3 | Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.3.3. Au 31 décembre 2016 toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

2.2.4 | Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.



2.2.5 | Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

2.2.5.2 Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 | Instruments financiers

2.2.6.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les clients et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, les fournisseurs et autres crédateurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent : 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.15 et 2.2.16.

2.2.6.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

2.2.7 | Actifs incorporels

2.2.7.1 Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

Si la survaleur est négative, elle est constatée en profit au compte de résultat.

2.2.7.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe LISI, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

2.2.7.3 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 – 20 ans
- Logiciels : 1 – 5 ans

2.2.8 | Actifs corporels

2.2.8.1 Actifs dont le Groupe LISI est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

2.2.8.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 – 40 ans ;
- installations et équipements : 10 – 15 ans ;
- agencements : 5 – 15 ans ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 3 ans.

2.2.8.5 Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable (cf. note 2.2.7.1) et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.



Compte tenu de modifications de l'environnement externe et de l'organisation interne, le Groupe a retenu à partir de l'exercice 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles l'affectation aux UGT reste inchangée :

La division LISI AEROSPACE est scindée en 8 UGT :

- B.U Cellule Europe ;
- B.U Cellule USA ;
- B.U Produits spéciaux ;
- B.U Moteurs et pièces critiques Europe ;
- B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord ;
- B.U Aerostructure et Equipement aéronautique ;
- B.U Composants techniques- Extrusion, Forming and Sheet Metal ;
- B.U Composants techniques- Forging and casting.

La division LISI AUTOMOTIVE regroupe 3 UGT :

- B.U Fixations vissées ;
- B.U Composants mécaniques ;
- B.U Solutions clippées.

La division LISI MEDICAL est constituée d'une seule UGT.

2.2.8.6 Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation et les titres mis en équivalence. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 | Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

2.2.10 | Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur d'origine. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables ; ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

2.2.11 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.12 | Capital

2.2.12.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.12.2 Rémunérations en actions (stocks options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dénommées actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.14 « Avantages au personnel ».

2.2.13 | Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.13.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.13.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.14 | Avantages au personnel

2.2.14.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les exigences d'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

2.2.14.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit

de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages versés sous forme de primes pour les plans antérieurs à 2016 et en actions à partir du plan 2016.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis.

S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions LISI est reconnue sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

2.2.15 | Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.16 | Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.17 | Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.18 | Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
 - de leur nature inhabituelle et ;
 - de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survaleurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

2.2.18.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

2.2.18.2 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.18.3 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.18.4 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie ;
- les variations des justes valeurs des instruments financiers ;
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.18.5 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Notamment, l'examen de la recouvrabilité des reports déficitaires fait l'objet d'une prudence particulière car ceux-ci ne seraient récupérables que si la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale réalise des profits suffisants dans un futur proche.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir de 2010, le Groupe a décidé de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduit à présenter cette taxe sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

Les impôts différés des sociétés françaises dont l'horizon de recouvrabilité est supérieur à 3 ans ont été réévalués, afin de tenir compte de l'article de la loi de finances pour 2017 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés.

2.2.18.6 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action

est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

2.2.18.7 Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau de flux de trésorerie consolidé selon le modèle au format IFRS.

2.2.19 | Information sectorielle

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe sur 2016, se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique ;
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile ;
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.20 | Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous.

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (cf. chapitre 3 note 2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

Book to bill : Rapport entre les commandes prises dans la période et les facturations au cours de la même période.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de [(0,95 x Chiffre d'affaires Groupe) + (6,5 x EBITDA Groupe) + (10 x EBIT Groupe)] – Endettement Financier Net Groupe moyen des années N et N-1.

2.3 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.3.1 | Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2016

- Acquisition de 100% des titres de RTI Remmele Medical, Inc.
- Création de la société LISI AEROSPACE Additive Manufacturing, détenue à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par Poly-Shape.
- Augmentation de la participation du Groupe LISI dans la société indienne Ankit Fasteners Pvt Ltd faisant passer le pourcentage de détention de 49,06 % à 51 %. Ankit Fasteners Pvt, Ltd antérieurement consolidée par mise en équivalence est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Création de la société LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi, filiale à 100% de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS.

2.3.2 | Impact sur les indicateurs du Groupe de l'entrée de périmètre de LISI MEDICAL Remmele intervenu sur l'exercice 2016

	En M€	Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Chiffre d'affaires mai à décembre 2016	44,9	2,9
EBIT mai à décembre 2016	4,5	2,9

Les variations de périmètre sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.



2.3.3 | Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
HOLDING				
LISI S.A.	Belfort (90)	France		Société mère
DIVISION LISI AEROSPACE				
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
PRÉCIMETAL FONDERIE DE PRÉCISION	Seneffe	Belgique	100,00	100,00
PRÉCIMETAL OUTILLAGE DE PRÉCISION	Seneffe	Belgique	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00
FORGES DE BOLOGNE SAS	Bologne (52)	France	100,00	100,00
INDRAERO SIREN SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING	Ayguemorte-les-Graves (33)	France	60,00	60,00
LISI AEROSPACE CREUZET SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
MANOIR AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	51,00	51,00
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Creuzet Maroc	Casablanca	Maroc	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Sedziszow Malopolski	Pologne	70,00	70,00
Fastener Technology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00
DIVISION LISI AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (BEIJING) CO., Ltd	Beijing	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	États-Unis	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE India Pvt Ltd	Ahmedabad	Inde	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République Tchèque	100,00	100,00
LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi	Izmir	Turquie	100,00	100,00
DIVISION LISI MEDICAL				
LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (California)	États-Unis	100,00	100,00
LISI MEDICAL REMMELE Inc	Minneapolis	États-Unis	100,00	100,00
LISI MEDICAL FASTENERS SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00

■ Sont entrées dans le périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

- Le 1^{er} mai 2016 : LISI MEDICAL Remmele

- Le 1^{er} juin 2016 : LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING et LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi

- Ankit Fasteners Pvt Ltd est passée d'une consolidation par mise en équivalence à une consolidation par intégration globale au 1^{er} janvier 2016, suite à la prise de participation majoritaire du Groupe LISI.
- Le 1^{er} août 2016, le Groupe LISI a cédé au Groupe DAHER l'ensemble des actifs corporels et incorporels de son activité « Floor covering – Aménagement intérieur » appartenant à sa filiale INDRAERO SIREN. Les actifs concernés sont non significatifs aux bornes du Groupe.

2.3.4 | Acquisitions de filiales

En application de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, le Groupe LISI dispose de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation définitive du prix d'acquisition et au calcul définitif de l'écart d'acquisition. En conséquence, les montants comptabilisés au 31 décembre 2016 dans le cadre de l'acquisition de LISI MEDICAL Remmele seront susceptibles d'être revus lors des clôtures ultérieures.

L'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé du Groupe se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	Notes
Actif immobilisé	42 266	2.7.2
Autres actifs et passifs courants nets	2 786	
Stocks nets	8 998	2.7.2.1
Dettes financières nettes	(3 850)	
Impôts et provisions	(380)	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	
TOTAL SITUATION NETTE DE LA SOCIÉTÉ ENTRANTE	49 820	
% des valeurs d'actifs repris	100	
Quote part des minoritaires		
Quote part situation nette acquise par Hi Shear Corp	49 820	
Prix d'acquisition	93 410	
Écart d'acquisition	43 590	

2.4 | GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux principaux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché,
- risque de taux ;
- risque de change ;
- risque sur matières premières.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2.4.1 | Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2016 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 3,7 M€ rapporté à un montant total de créances de 226,3 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 0,3 M€.

Risque sur titres de placement

Au 31 décembre 2016, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 141,7 M€ (cf §2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. En accord avec les règles comptables, ses placements sont évalués à la clôture à leur valeur de marché et sont classés en trésorerie.

2.4.2 | Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée

auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2016, le Groupe LISI bénéficie de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 70 M€, et d'une trésorerie de 141,7 M€, aboutissant à une capacité de financement globale de 211,7 M€, le rendant peu sensible au risque de liquidité.

Les contrats de financement du Groupe prévoient le respect de 2 principaux ratios-limite :

- Endettement Financier Net / Capitaux Propres consolidés < 1,2 ;
- Endettement Financier Net / EBITDA consolidés < 3,5.

Au 31 décembre 2016, le premier s'élevait à 0,254 et le second à 0,9201, contre respectivement 0,198 et 0,767 au 31 décembre 2015. Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité très confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalent de trésorerie	141 719	125 812
Trésorerie disponible [A]	141 719	125 812
Concours bancaires courants [B]	15 984	9 243
Trésorerie nette [A - B]	125 735	116 569
Crédits	315 351	248 087
Autres dettes financières	28 559	25 100
Dettes financières nettes [C]	343 910	273 187
Endettement financier net [D = C + A - B]	218 175	156 618
Capitaux propres Groupe [E]	860 258	792 256
Ratio d'endettement (en %) [D / E]	25,4 %	19,8 %

N. B. : Rappel 2014 du ratio d'endettement en % : 25,6 %

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	253 856		92 449	161 407	253 856
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 365		5 365		5 365
Dettes financières courantes	106 037	106 037			106 037
Fournisseurs et autres créiteurs	304 492	304 492			304 492
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	669 750	410 529	97 814	161 407	669 750

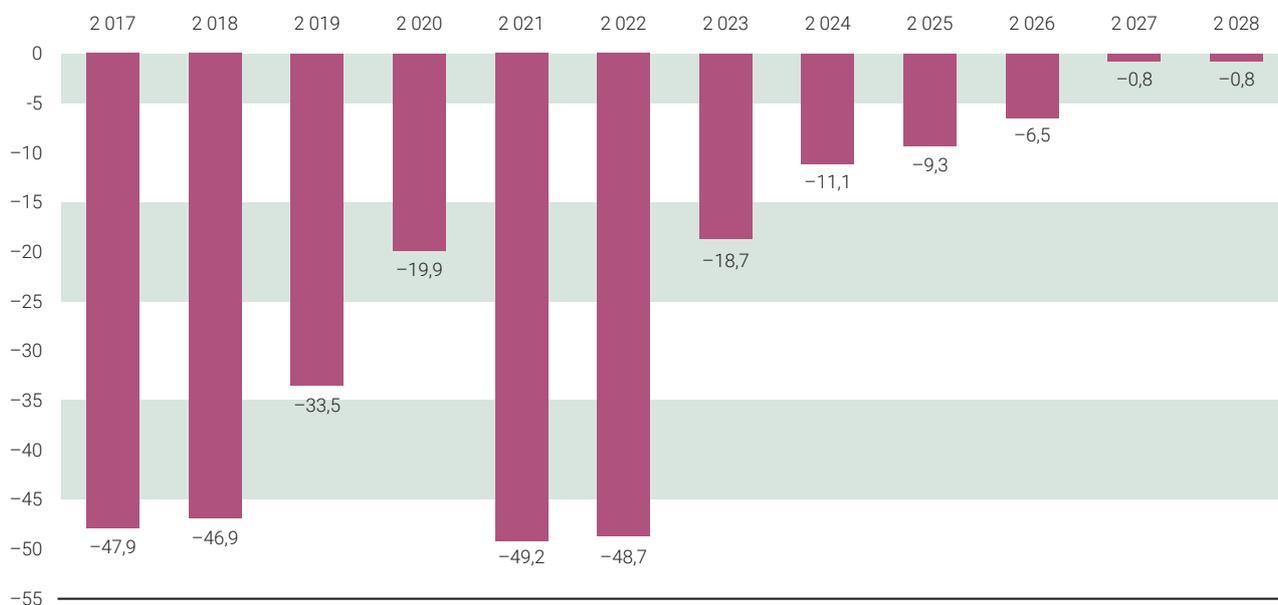
PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	230 145		117 065	113 080	230 145
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 015		5 015		5 015
Dettes financières courantes	52 285	52 285			52 285
Fournisseurs et autres créiteurs	278 181	278 181			278 181
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	565 626	330 466	122 080	113 080	565 626

Le graphique ci-dessous présente la marge de manœuvre financière du groupe sur 10 ans soit un montant total d'emprunt de 295 M€. L'écart avec le montant de dettes financières courantes et non courantes présentées ci-dessus (360 M€ vs 295 M€) s'explique

essentiellement par les concours bancaires courants, la participation des salariés et les dettes de crédits baux qui ne sont pas compris dans le graphique ci-dessous :

Profil d'amortissement de la dette au 31/12/2016

Millions d'euros



2.4.3 | Risque de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt. La juste valeur au 31 décembre 2016 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt				
Swaps payeurs taux variable		2 056		1 893
Gestion du risque de change				
Dérivés de change		23 281	2 151	14 052
Gestion du risque de matières premières				
Dérivés de matières premières		145		
TOTAL	0	25 482	2 151	15 945

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme, de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2016, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Le détail des engagements est donné à la rubrique 2.8.4.1 du chapitre 3.

2.4.3.1 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe a mis en place en 2016 de nouvelles couvertures et le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2016 porte sur un montant nominal de 73,6 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 2.8.4 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts - taux variables	133 500	158 434
Concours bancaires courants	15 984	9 243
Trésorerie et équivalents trésorerie	(123 314)	(103 986)
Position nette avant gestion	26 170	63 691
SWAP de taux d'intérêts	73 660	76 265
Couverture	73 660	76 265
Position nette après gestion	(47 490)	(12 574)

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses.

Au 31 décembre 2016, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 475 milliers d'euros.

2.4.3.2 Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre le Groupe a couvert le risque sur ses achats futurs de matière première nickel. La juste valeur au 31 décembre 2016 des dérivés utilisés s'élève à -145 K€.

Plus d'informations sont communiquées au chapitre 5 § 2.6.1.

2.4.3.3 Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale,

que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du groupe;

- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

Portefeuille de dérivés de change

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2016					31/12/2015				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	-7,2	35,0	21,8	13,2	0,0	-1,4	27,4	27,4	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	-1,5	39,6	33,6	6,0	0,0	-4,1	57,6	24,0	33,6	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	-0,2	18,7	18,7	0,0	0,0	-0,3	34,1	34,1	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	-0,3	20,4	20,4	0,0	0,0	-0,1	20,4	20,4	0,0	0,0
Position vendeuse de USD contre EUR	-14,1	335,2	120,3	215,0		-6,1	405,1	129,8	275,3	
TOTAL	-23,3					-11,9				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Les dérivés et les activités de couverture répondant aux critères de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Leur variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres recyclables (OCI) pour la part efficace de la couverture et dans

le compte de résultat pour la part inefficace. En particulier, les activités de couverture comptabilisées comme telles font l'objet d'une documentation formalisée justifiant notamment la relation de couverture, son efficacité ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Des tests d'efficacité ont été réalisés au 31 décembre 2016 et ont démontré l'efficacité de la relation de couverture. Les variations de juste valeur des dérivés de couverture ne répondant pas aux critères de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat.

La sensibilité des instruments financiers à une variation de $\pm 10\%$ du cours de change EUR/USD est la suivante :

IMPACT (en milliers d'euros)	31/12/2016	
	USD	
Cours de clôture	1,0541	
Hypothèses de variation du cours euro / dollar	-10 %	+10 %
Cours euro / dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	0,9487	1,1595
Impact (avant impôt)	(70,5)	38,4

2.4.4 | Risque lié à la dépréciation des actifs incorporels

Le montant net des survaleurs au 31 décembre 2016 s'élève à 300 M€. Compte tenu de modifications de l'environnement externe et de l'organisation interne, le Groupe a retenu à partir du 31 décembre 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Les résultats des tests d'impairment confirment la solidité de la division LISI AEROSPACE, et montrent le renforcement des activités de la division LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

2.5 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

2.5.1 | Actifs non courants

2.5.1.1 Actifs incorporels

a) Survaleur

(en milliers d'euros)	Survaleur
Survaleur brute au 31 décembre 2015	260 335
Impairment sur l'exercice 2015	0
Survaleur nette au 31 décembre 2015	260 335
Augmentation	46 056
Diminution	(8 600)
Variations de change	2 637
Survaleur brute au 31 décembre 2016	300 426
Impairment sur l'exercice 2016	0
Survaleur nette au 31 décembre 2016	300 426

L'augmentation s'explique par l'entrée de Remmele Medical Inc. dans le périmètre du Groupe (43,6 M€) et par l'acquisition de 1,94% d'intérêts minoritaires de la société Ankit Fasteners Pvt Ltd conduisant le Groupe à détenir 51 % de cette société (2,5 M€).

La diminution concerne la sortie de l'activité Floor Covering de la filiale Indraero Siren SAS.

Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

Compte tenu de modifications de l'environnement externe et de l'organisation interne, à partir de l'exercice 2016 les tests de dépréciation des survaleurs sont réalisés sur la base d'un découpage correspondant aux trois divisions du Groupe alors qu'ils étaient jusqu'à présent réalisés au niveau des 12 UGT détaillées au paragraphe 2.2.8.5. Ce changement de méthodologie est expliqué ci-dessous :

Modifications significatives de l'environnement externe

Le marché Aéronautique de la fixation a connu une très forte concentration durant les dix dernières années. Les perspectives de croissance externe dans ce secteur d'activité sont devenues rares ou soumises à des multiples d'achat très élevés.

L'atteinte de la taille critique dans ce domaine où les coûts fixes sont très élevés (R&D, investissements ...) est donc passée par la recherche et l'acquisition de sociétés qui permettaient à LISI d'offrir un panel de produits complémentaire à celui existant et d'accroître ainsi sa visibilité sur la marché. Du côté de l'Automobile, le marché est beaucoup plus éclaté avec un nombre d'acteurs beaucoup plus importants (3 gros acteurs dans l'Aéronautique contre 8 à 10 dans l'Automobile) dont les tailles ne permettent pas d'envisager de croissances externes significatives. L'approche a donc consisté à développer une offre basée sur la technicité des produits (multi spécialiste plutôt que multi généraliste). C'est ainsi que les synergies produits se sont développées entre les trois business group de cette division.

Modifications induites de l'organisation interne

Dans la division LISI AEROSPACE, l'événement déclencheur de la réflexion repose sur l'intégration de l'activité Forging and Casting en 2014. La phase de maturité a duré quasiment 18 mois. À l'issue de cette période les synergies sont réelles et concernent tous les processus (commercial, industriel, controlling, qualité investissements...). 2016 est l'année qui a vu la réalisation complète de la centralisation des principaux processus au niveau de la division : commercial, achats, industrialisation, qualité, controlling, RH, formation, ...

Le même processus de centralisation a été mis en œuvre dans la division LISI AUTOMOTIVE.

En 2016, le Groupe a tiré les conséquences des modifications de son environnement et de celles induites par les évolutions de son organisation, et considéré notamment que les éléments justifiant les survaleurs ne pouvaient plus être mesurés de manière pertinente uniquement au niveau des UGT, mais devaient être appréhendés au niveau des « secteurs opérationnels ». À cet effet :

- les surveleurs des UGT d'un secteur opérationnel ont été réaffectées au niveau de ce secteur opérationnel, respectant donc toujours les dispositions d'IAS 36.80 (b) ;
- les tests sur les actifs non courants, hors goodwill, sont toujours réalisés au niveau des UGT ;

- aucune modification n'a été effectuée à l'information sectorielle présentée en application d'IFRS 8.

Par ailleurs, ce changement de méthodologie ne modifie pas les conclusions du test de dépréciation. En effet, basés sur l'ancien découpage les tests n'auraient pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Les valeurs nettes des surveleurs se répartissent au 31 décembre 2016 de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	Total Groupe LISI
Surveleur nette	144,6	61,6	94,2	300,4
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	1,6	Néant	1,6
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions			
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	6,66 %	8,15 %	4,77 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	1,90 %	

Sur la base du même découpage, les valeurs nettes des surveleurs se répartissent au 31 décembre 2015 de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	Total Groupe LISI
Surveleur nette	149,9	61,6	48,8	260,3
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	2,4	Néant	2,4
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions			
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	6,74 %	7,92 %	6,66 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	1,80 %	1,90 %	

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2016.

Ces tests, conformément à la note 2.2.8.5, ont été pratiqués au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux divisions. Les regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminés conformément au reporting opérationnel, et leur valeur recouvrable est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôt. Les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les

hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2017 à 2020.

La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

Les taux d'actualisation après impôt ont été retenus sur la base d'une appréciation des risques spécifiques à ces activités.

	31/12/2016		31/12/2015	
	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
LISI AEROSPACE	2,00 %	6,66 %	2,00 %	6,74 %
LISI AUTOMOTIVE	2,00 %	8,15 %	1,80 %	7,92 %
LISI MEDICAL	1,90 %	4,77 %	1,90 %	6,66 %

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flows. Ces tests de sensibilité ont

montré que la limite entre la valeur d'utilité et l'actif net est atteinte pour des variations de paramètres de calcul présentées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2016						
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie		Taux d'EBITDA
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)
LISI AEROSPACE	6,66 %	1 027	2,00 %	(2 325)	(70,4 %)		(1 153)
LISI AUTOMOTIVE	8,15 %	228	2,00 %	(397)	(29,2 %)		(245)
LISI MEDICAL	4,77 %	418	1,90 %	(611)	(62,3 %)		(680)

	31/12/2015						
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie		Taux d'EBITDA
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)
LISI AEROSPACE							
Cellule USA	6,74 %	823	2 %	(2 000)	(62 %)		(919)
Produits spéciaux	6,74 %	2 991	2 %	(22 858)	(88 %)		(2 590)
Extrusion Forming and Sheet Metal	6,74 %	46	2 %	(60)	(9 %)		(70)
Forging and Casting	6,74 %	96	2 %	(130)	(20 %)		(180)
LISI AUTOMOTIVE							
Fixations vissées	7,92 %	221	1,80 %	(389)	(27 %)		(243)
Solutions clippées	7,92 %	207	1,80 %	(325)	(26 %)		(320)
LISI MEDICAL							
LISI MEDICAL	6,66 %	100	1,90 %	(136)	(18 %)		(210)

Non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles *	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	58 703	19 490	78 193
Autres variations nettes	547	(553)	(6)
Acquisitions	2 389	5 343	7 732
Cessions	(147)	0	(147)
Mouvements de périmètre	0	5 510	5 510
Écarts de change	(4)	198	194
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	61 488	29 988	91 476
Amortissements au 31 décembre 2015	49 790	13 478	63 268
Dotations aux amortissements	4 080	2 424	6 504
Reprises d'amortissements	(141)	(2 037)	(2 178)
Mouvements de périmètre	0	47	47
Écarts de change	(5)	15	10
Amortissements au 31 décembre 2015	53 724	13 927	67 651
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	7 764	16 061	23 822

* Y compris la marque Rapid

La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

l'entrée de LISI MEDICAL Remmele dans le périmètre du Groupe le 1^{er} mai 2016.

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par

2.5.1.2 Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	18 510	165 671	892 792	98 370	47 446	1 222 791
Autres variations nettes	27	10 065	45 856	(41)	(56 137)	(230)
Acquisitions	383	21 777	43 471	7 621	51 323	124 575
Cessions	(54)	(924)	(10 635)	(6 526)	(85)	(18 224)
Mouvements de périmètre	1 300	10 212	27 704	213	4 299	43 728
Écarts de change	50	1 149	2 059	119	217	3 595
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	20 216	207 950	1 001 247	99 756	47 064	1 376 237
Amortissements au 31 décembre 2015	882	71 829	616 347	64 646	176	753 880
Autres variations nettes	0	3 065	(5 178)	(393)	0	(2 506)
Dotations aux amortissements	91	8 666	58 867	5 257	43	72 924
Reprises d'amortissements	(269)	(1 180)	(8 987)	(6 355)	0	(16 791)
Mouvements de périmètre	0	94	2 240	68	0	2 402
Écarts de change	0	321	761	57	(1)	1 138
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016	704	82 795	664 050	63 280	218	811 047
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	19 512	125 155	337 198	36 477	46 847	565 188

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent essentiellement par l'entrée de LISI MEDICAL Remmele dans le périmètre du Groupe le 1^{er} mai 2016.

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2015		11 850	28 348	40 198
Autres variations nettes				
Acquisitions		13	44	56
Cessions				
Écarts de change		72	80	152
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016		11 935	28 472	40 407
Amortissements au 31 décembre 2015		4 670	23 085	27 757
Autres variations nettes			4 159	4 159
Dotations aux amortissements		264	2 480	2 744
Reprises d'amortissements				
Écarts de change		11	49	59
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016		4 945	29 773	34 720
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2016		6 989	(1 301)	5 688

Compte tenu du caractère non matériel les paiements minimaux futurs au titre des locations et leur valeur actuelle ne font pas l'objet d'une ventilation par échéance.

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 18 M€.

2.5.1.3 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	9 481	9 481			9 481		
Autres actifs non courants	950	950			950		
Clients et autres débiteurs	260 416	260 416			260 416		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 719	141 719	141 719				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	412 566	412 566	141 719		270 847		
Dettes financières non courantes	253 856	253 856				251 800	2 056
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 365	5 365				5 365	
Dettes financières courantes	106 037	106 037				106 037	
Fournisseurs et autres créditeurs	304 492	304 492				281 066	23 426
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	669 750	669 750				644 268	25 482

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	10 585	10 585			10 585		
Autres actifs non courants	924	924			924		
Clients et autres débiteurs	215 291	215 291			213 140		2 151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 812	125 812	125 812				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	352 612	352 612	125 812		224 649		2 151
Dettes financières non courantes	230 145	230 145				228 252	1 893
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 015	5 015				5 015	
Dettes financières courantes	52 285	52 285				52 285	
Fournisseurs et autres créiteurs	278 181	278 181				264 129	14 052
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	565 626	565 626				549 681	15 945

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	9 481		
Autres actifs non courants	950		
Clients et autres débiteurs		260 416	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 719		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	152 150	260 416	
Dettes financières non courantes	253 856		
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 365		
Dettes financières courantes	106 037		
Fournisseurs et autres créiteurs	23 426	281 066	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	388 684	281 066	

2.5.1.4 Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	1 509	7 636	1 448	10 593
Autres variations nettes		(661)	147	(514)
Acquisitions		487	382	869
Cessions			(122)	(122)
Écarts de change		169	3	172
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016		7 631	1 858	9 489
Pertes de valeur au 31 décembre 2015		8		8
Autres variations nettes				
Provisions pour pertes de valeur				
Reprises de provisions pour pertes de valeur				
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016		8		8
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2016		7 623	1 858	9 481

2.5.1.5 Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres créances	950	924
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	950	924

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2016 couvre principalement un actif d'impôt à maturité long terme.

2.5.2 | Actifs courants

2.5.2.1 Stocks

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2015	63 436	15 687	160 914	127 132	11 879	379 047
Écarts de change	158	(48)	232	42	27	411
Variations de stock	(567)	755	(4 306)	245	(1 419)	(5 292)
Reclassements	24	(82)	146	26	0	114
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	65 692	16 344	161 859	131 855	10 487	386 235
Dépréciation au 31 décembre 2015	12 095	1 776	7 019	19 782	2 249	42 921
Dotations aux provisions pour dépréciation	2 450	378	3 267	9 083	537	15 715
Reprises de provisions pour dépréciation	(3 720)	(258)	(3 841)	(5 382)	(365)	(13 566)
Écarts de change	75	1	(15)	(214)	91	(62)
Reclassements	626	0	13	63	0	702
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2016	11 617	1 897	7 002	24 225	2 512	47 253
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	54 075	14 447	154 857	107 630	7 975	338 986

2.5.2.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés brutes	226 235	178 480
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 708)	(4 470)
Créances clients et comptes rattachés nets	222 527	174 010
État - autres impôts et taxes	24 516	27 775
Organismes sociaux et personnel	469	1 101
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	3 594	2 857
Charges constatées d'avance	4 161	4 174
Autres	5 149	5 373
Autres débiteurs	37 889	41 281
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	260 416	215 291

Les cessions de créances s'élevaient au 31 décembre 2016 à 57,7 M€ contre 67,5 M€ au 31 décembre 2015. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe cinq contrats de cession de créances, trois signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 112 M€.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime que le risque de non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an ; la part à plus d'un an n'étant pas du tout matérielle.

2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2016 s'élève à 141,7 M€. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de

placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires et certificats de dépôts négociables pour un montant de 93,7 M€, et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur

étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossment garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Incidence de la variation des stocks	2 504	(18 066)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	(36 011)	5 363
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	12 282	31 092
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	18 578	(21 454)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(2 647)	(3 065)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (*free cash flow*) se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Capacité d'autofinancement	195 805	154 153
Investissements industriels nets	(119 614)	(111 462)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(2 647)	(3 065)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (FREE CASH FLOW)	73 544	39 626

2.5.3 | Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 860,3 M€ au 31 décembre 2016 contre 792,3 M€ au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 68 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

VARIATION EN M€ (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	107,0	81,8
Distribution de dividendes versés en mai 2016	(20,6)	(19,5)
Actions auto-détenues et aux paiements en actions	1,8	2,3
Écarts actuariels sur avantages au personnel	(3,5)	4,1
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(9,0)	(2,2)
Retraitements divers	(4,9)	(2,4)
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar	(2,9)	19,4
TOTAL	68,0	83,5

2.5.3.1 Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 609 550 €, se décomposant en 54 023 875 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

2.5.3.2 Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

DÉTAIL DES PRIMES LIÉES AU CAPITAL (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Primes d'émission	54 843	54 843
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
TOTAL	72 584	72 584

2.5.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.8.2 et 2.8.3. Ils ne concernent que des actions existantes auto détenues.

2.5.3.4 Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2016 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2017 s'analyse comme suit :

MONTANT (en milliers d'euros)	2016	2015
Dividende net global	24,3	21,1

Le montant estimé pour l'année 2016 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 54 023 875 actions. Les actions auto

détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2016 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2017 s'analyse comme suit :

DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS	2016	2015
Dividende par action	0,45	0,39

2.5.4 | Les provisions

2.5.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2015	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Écarts de conversion	Au 31 décembre 2016
Pensions et retraites	42 439	(5 280)	37 159	2 615	(4 124)		4 162			(340)	39 472
Médailles du travail	4 581	(447)	4 133	480	(211)						4 402
Risques liés à l'environnement	15 058	(2 769)	12 288	2 199	(5 577)	(530)				104	8 484
Litiges et autres risques	7 684	(572)	7 111	2 019	(2 621)	(40)				5	6 475
Garanties données aux clients	9 344	538	9 882	18	(60)					1	9 841
Réorganisation industrielle	83	(83)									
Pour impôts	688	(688)									
Pour perte sur contrat	3 600		2 700		(900)						1 800
Sous total Provisions non courantes	83 476	(9 302)	73 274	7 331	(13 494)	(569)	4 162			(230)	70 474
Pour perte sur contrat	605	40	644	1 055	(595)	(49)					1 055
Réorganisation industrielle	527	(187)	340	845		(164)				14	1 035
Restructuration	5 868	(3 253)	2 615	70	(1 538)						1 148
Risques liés à l'environnement	284	(5)	279	102	(85)	(83)					212
Litiges	866	(207)	659	638	(291)	(57)				2	950
Pour impôts											0
Autres risques	14 758	(3 944)	10 814	12 661	(3 075)	(2 654)		606	380	43	18 776
Sous total Provisions courantes	22 907	(7 556)	15 351	15 370	(5 584)	(3 007)		606	380	59	23 174
TOTAL GÉNÉRAL	106 383	(16 858)	88 624	22 701	(19 078)	(3 577)	4 162	606	380	(171)	93 648
dont en résultat opérationnel récurrent				17 731	(16 856)	(3 577)					
dont en résultat opérationnel non récurrent				4 970	(2 222)						

Les principales provisions concernent :

- Pensions et retraites :

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turnover,

et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la totalité les écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » par contrepartie des provisions pour pensions et retraites.

– **Environnement :**

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions. L'essentiel des dotations concerne des risques de dépollution des sols et des bâtiments.

– **Litiges et autres risques :**

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été estimé au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. L'essentiel des dotations concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

– **Réorganisation industrielle :**

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

– **Restructuration**

La reprise de 1,5 M€ résulte principalement des incidences du transfert de l'activité de l'usine de Thiant vers deux autres sites français.

– **Autres risques :**

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe. Cette rubrique couvre des risques et charges nettement précisés quant à leur objet dont l'échéance reste probable et qui provoqueront une sortie de ressource sans contrepartie. Les montants les plus significatifs traduisent l'application défavorable pour le Groupe de clauses contractuelles, l'impact de rationalisation des structures de production et des contentieux avec des tiers partenaires. Les montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de qualification nouveaux produits, fiscaux et salariaux.

Le résultat de cession a été pris en compte sur l'exercice 2016 par la constatation d'une provision pour résultat de cession à hauteur de -2 M€ en charge opérationnelle non récurrente.

2.5.4.2 Engagements pris envers le personnel

Application de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme indiqué dans la note 2.2 Règles et méthodes comptables, le Groupe LISI applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

Caractéristiques

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

Plans à prestations définies

Descriptif général des régimes.

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991. Le plan est fermé depuis cette date. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

Le plan de retraite concernant l'essentiel des salariés a été liquidé en début d'exercice.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2016 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	27 461	8 800	350	24 211	2 297
Taux d'actualisation	1,48 %	1,16 %	3,50 %	2,92 %	3,70 %
Inflation - Augmentation des salaires	1,10 %	1,50 %	N/A	3,44 %	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 3,50 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 2,92 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2016, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 51 % en actions et de 49 % en obligations pour l'Angleterre. Le fond américain concernant l'essentiel des salariés ayant été liquidé en 2016, il n'y a plus d'actifs de couverture aux États-Unis.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2016 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE	2016	2015
Dette actuarielle à l'ouverture	66 303	70 210
Coût des services	1 782	2 191
Coût de la désactualisation	1 656	1 686
Prestations versées	(2 652)	(3 528)
Réductions	0	0
Liquidations	(8 046)	(86)
Variation de périmètre	76	0
Ecart de conversion	(3 828)	2 224
Pertes actuarielles (gains)	7 826	(6 395)
Dette actuarielle à la clôture	63 117	66 303

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE COUVERTURE	2016	2015
Valeur à l'ouverture	29 884	27 771
Cotisations versées par le Groupe	304	1 047
Prestations prélevées sur le fonds	(428)	(1 594)
Liquidations	(6 453)	(22)
Rendements attendus des actifs	824	863
Ecart de conversion	(3 566)	2 022
Gains actuariels (pertes)	3 080	(203)
Valeur à la clôture	23 645	29 884

Les montants figurant en liquidations concernent la partie du plan de retraite de la société Hi Shear Corp en début d'exercice.

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Passif comptabilisé à la clôture	(39 472)	(36 419)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2016 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2,6 M€ et se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Coût des services	1 782	2 191
Coût de la désactualisation	1 656	1 686
Rendements attendus des actifs du régime	(824)	(863)
Réductions / Liquidations		(86)
Charge (Produit) comptabilisée	2 615	2 928



2.5.5 | Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et cautionnements reçus	124	211
Participation des salariés de l'exercice	5 241	4 804
Produits constatés d'avance	7 027	7 576
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	12 392	12 591

2.5.6 | Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans les notes 2.6.1.3.

2.5.6.1 Dettes financières

a) Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
PART NON COURANTE		
Crédits moyen terme	228 926	204 333
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	10 269	13 967
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	14 661	11 846
Sous total dettes financières non courantes	253 856	230 145
PART COURANTE		
Concours bancaires d'exploitation	15 984	9 243
Crédits moyen terme	86 425	42 437
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	3 629	605
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	0	0
Sous total dettes financières courantes	106 037	52 285
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	359 893	282 430

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
EMPRUNTS		
à un an	86 425	42 437
de deux à cinq ans	68 993	93 198
à plus de cinq ans	159 932	111 134
Sous total emprunts	315 350	246 770
AUTRES DETTES FINANCIÈRES		
à un an	19 613	9 848
de deux à cinq ans	23 456	23 867
à plus de cinq ans	1 475	1 946
Sous total autres dettes	44 544	35 661
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	359 893	282 430

c) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

d) Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

ENTITÉS CONTRACTANTES	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2016 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en devises	Covenant
LISI S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	5,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	15,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	15,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	5,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	5,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	20,0	2,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	30,0	2021	Couvert partiellement par un SWAP	
	Crédit classique	1,00 %		30,0	30,0	2022		[1]
	USPP *	3,64 %		56,0	56,0	2023		[2]
	USPP *	1,82 %		20,0	20,0	2025		[2]
	USPP *	1,78 %		40,0	40,0	2026		[2]
CREUZET AERONAUTIQUE	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	3,9	1,7	2020	Couvert par un SWAP	[1]
BLANC AERO INDUSTRIES	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	11,5	10,9	2031	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	7,0	1,0	2017	Couvert par un SWAP	
				6,0	4,1	2021		
				3,0	2,4	2024		[1]
				3,0	2,5	2024		[1]
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	6,5	1,0	2019		
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Crédit classique	1,50 %			0,05	2017	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	2,9	2024	Couvert par un SWAP	[1]
			TOTAL	391,4	249,5			

* USPP : US Private Placement

2.5.6.2 Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-après :

- [1]
- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres).
 - Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA).
- [2]
- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres).
 - Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA).
 - Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA).

À la clôture les covenants sont respectés.



2.5.7 | Les impôts différés

Le Groupe a procédé à une actualisation du taux d'impôts différés pour tenir compte de l'article de la loi des Finances pour 2017 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés à 28 % pour les stocks d'impôts différés présentant un échéancier certain.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts différés actifs	19 075	19 838
Impôts différés passifs	(33 376)	(31 527)
Impôts différés nets	(14 301)	(11 689)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2016 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 18,9 M€.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2016

-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
652	15 115	3 309	19 075

2.6 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.6.1 | Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 2.8.1 « informations sectorielles ».

2.6.2 | Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Consommations de marchandises	7 294	18 788	3 149	(303)	28 928	31 492
Consommations de matières premières	181 885	76 385	16 153	(7)	274 416	258 379
Outils	36 490	21 818	6 664	(23)	64 949	63 517
Autres approvisionnements	28 018	16 573	1 536	16	46 143	44 825
TOTAL CONSOMMATIONS	253 687	133 564	27 502	(317)	414 436	398 213

2.6.3 | Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Sous-traitance	61 701	39 236	6 826	0	107 763	93 416
Entretien	35 168	20 280	4 390	678	60 516	58 086
Transports	11 328	10 765	925	1	23 019	24 211
Energie	18 755	13 971	1 768	12	34 506	35 879
Autres charges externes	74 693	25 036	6 768	(6 342)	100 154	96 824
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	201 645	109 288	20 677	(5 651)	325 957	308 415

2.6.4 | Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Éliminations	Total 2016	Total 2015
Intérimaires	27 975	8 622	1 775	26	0	38 398	37 846
Salaires et intéressement	244 702	117 360	38 708	2 740	0	403 510	376 484
Indemnités de licenciement	1 457	1 144	179	0	0	2 780	2 538
Charges sociales et taxes sur salaires	93 817	41 263	14 190	3 507	(656)	152 777	146 011
Participation des salariés	5 110	0	131	0	0	5 241	4 792
Prestations de retraite et médailles du travail	984	420	94	281	0	1 779	1 567
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	374 045	168 809	55 077	6 554	(656)	604 484	569 236

2.6.5 | Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés à la recherche et développement ont représenté en 2016 environ 2,2 % des salariés du Groupe.

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2016	2015	2014
Dépenses de Recherche et Développement	26,3	23,8	21,5
% du chiffre d'affaires	1,7 %	1,6 %	1,7 %
Projets activés	0	0	0

2.6.6 | Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON RÉCURRENTES		
Coûts des réorganisations industrielles	(7 732)	(7 842)
Autres coûts	(248)	(130)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(4 970)	(3 176)
TOTAL	(12 950)	(11 148)
Produits opérationnels non récurrents		
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	2 222	5 300
Autres produits	752	8
TOTAL	2 974	5 308
Produits et charges opérationnels non récurrents	(9 976)	(5 840)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2015.

l'usine de Bologne (-1,5 M€) et par la provision pour sortie de la filiale belge Précimétal Fonderie de Précision (-2 M€).

Le résultat non récurrent s'explique essentiellement par la réorganisation industrielle en cours de l'usine de Villefranche-de-Rouergue (-2,4 M€), de l'usine de Rugby à hauteur (-0,9 M€) et de

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.



2.6.7 | Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT		
Produits de trésorerie	813	600
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	333	383
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives	(501)	(8)
Charges de financement	(5 065)	(7 138)
Sous total produits de trésorerie et charges de financement	(4 420)	(6 163)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Profits de change	54 490	34 802
Pertes de change	(37 000)	(37 277)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises positives	0	664
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises négatives	919	(7 242)
Autres	(639)	(766)
Sous total autres produits et charges financiers	17 770	(9 819)
RÉSULTAT FINANCIER	13 350	(15 981)

Le résultat financier (+13,3 M€) est en forte progression par rapport à 2015 (-16,0 M€). Les impacts majeurs peuvent se résumer par :

- les frais financiers correspondant au coût de la dette nette ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt. Ils se sont élevés à -4,2 M€ (-5,0 M€ en 2015) soit un taux moyen calculé de 1,70 % (2,06 % en 2015),
- la réévaluation des dettes et créances en devises (+18,3 M€ contre -0,1 M€ en 2015). Les dettes, ont été mécaniquement dévalorisées bénéficiant de la forte baisse de la livre sterling, alors que les créances,

- placements et comptes bancaires, ont été mécaniquement revalorisés bénéficiant de la forte hausse du dollar en fin d'année,
- la valorisation des instruments de couvertures des devises (-0,7 M€ contre -9,4 M€ en 2015) a bénéficié des positions de couvertures efficaces,
- la provision pour sortie du plan de pension aux États-Unis qui avait pesé pour -1,5 M€ en 2015.

2.6.8 | Impôt sur les sociétés

2.6.8.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires

RÉPARTITION (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat après impôt
Résultat courant	176 052	(53 038)	123 013
Charges et produits opérationnels non récurrents	(9 975)	4 323	(5 653)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(5 242)	1 892	(3 350)
Crédits d'impôts		39	39
CVAE		(7 660)	(7 660)
Résultat de la période	160 833	(54 443)	106 390

* dont impôts à payer : -40 764 K€
 dont impôts différés : -6 059 K€
 dont crédits d'impôts : +39 K€
 dont CVAE : -7 660 K€

2.6.8.2 Preuve d'impôt

PREUVE D'IMPÔT AU 31/12/2016	M€	%
Résultat net	106,6	
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ CVAE)	54,2	
Résultat avant IS	160,8	
Taux normatif société mère	34,43 %	
IS théorique / taux à 34,43 %	55,37	102,17 %
ÉCART		
QP frais et charges non déductible	1,12	2,1 %
Delta taux central / taux locaux	(4,51)	(8,3 %)
Crédits d'impôts	(0,12)	(0,2 %)
Activités non soumises à l'impôt	(2,62)	(4,8 %)
Elimination double imposition dividendes	0,00	0,0 %
Impôts sur exercices antérieurs	0,57	1,1 %
Déficits fiscaux non activés	0,93	1,7 %
Report Variable	1,47	2,7 %
Intégration fiscale France	(0,36)	(0,7 %)
Intégration fiscale étrangère	(0,22)	(0,4 %)
Suramortissement loi Macron	(0,98)	(1,8 %)
CIR	(0,98)	(1,8 %)
CICE	(3,35)	(6,2 %)
CVAE	5,02	9,3 %
Taxe 3 % sur dividendes LISI SA	0,62	1,1 %
Différences permanentes	1,82	3,4 %
Autres	0,46	0,8 %
IS AU COMPTE DE RÉSULTAT (YC CVAE)	54,2	100,0 %
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	33,72 %	

La charge d'impôt calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés rapportée au résultat net avant impôt reflète un taux moyen effectif d'imposition de 33,7 % en légère baisse par rapport à 2015 (34,2 %).

2.6.8.3 Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2016	2015
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	20,00 %	23,00 %
Belgique	34,00 %	34,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	28,00 %	30,00 %
États-Unis *	40,00 %	40,00 %
France	36,10 %	36,10 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %

* y compris taxes locales



2.6.9 | Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.18.6.

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

	31/12/2016		
(en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(1 119 422)	
Résultat de base par action	107 008	52 904 453	2,02
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	107 008	52 904 453	2,02

	31/12/2015		
(en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(1 233 252)	
Résultat de base par action	81 764	52 790 623	1,55
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	81 764	52 790 623	1,55

2.7 | AUTRES INFORMATIONS

2.7.1 | Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés qui regroupent les 3 secteurs opérationnels suivants (divisions) :

- La division LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

La rubrique « Autres » comprend pour l'essentiel la holding LISI S.A. et les éliminations.

2.7.1.1 par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	987 198	465 269	119 091	(454)	1 571 104
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	169 643	53 370	15 306	(1 187)	237 132
Dotations aux amortissements et provisions	46 751	27 049	6 056	(184)	79 672
Résultat opérationnel courant (EBIT)	122 892	26 321	9 250	(1 003)	157 460
Résultat opérationnel	114 212	25 725	9 250	(1 704)	147 483
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	74 762	17 769	4 890	8 968	106 390
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	260 724	71 848	29 618	(25 287)	336 903
Immobilisations nettes	497 189	254 700	164 472	(11 752)	904 606
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	94 324	32 715	5 859	(289)	132 609

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	929 557	454 604	74 775	(884)	1 458 052
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	153 240	42 498	8 078	270	204 086
Dotations aux amortissements et provisions	28 961	24 488	3 972	172	57 593
Résultat opérationnel courant (EBIT)	124 279	18 009	4 106	99	146 493
Résultat opérationnel	120 658	18 458	4 114	(2 578)	140 652
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	69 000	9 788	1 101	1 970	81 859
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	248 710	67 852	12 952	349	329 863
Immobilisations nettes	440 051	250 282	76 611	272	767 216
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	69 960	38 649	4 047	147	112 803



2.7.1.2 Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	648 872	382 282	100 083	(454)	1 130 783
<i>dont France</i>	403 074	154 763	10 158	(112)	567 883
Continent Nord Américain	249 615	10 229	15 873		275 717
Autres pays	88 711	72 758	3 135		164 604
Total	987 198	465 269	119 091	(454)	1 571 104
COMPOSANTE BILAN					
Immobilisations nettes par zone de destination					
Union Européenne	335 444	247 011	61 096	(11 752)	631 799
<i>dont France</i>	312 030	160 154	61 096	(11 752)	521 528
Continent Nord Américain	108 206	1 240	103 376		212 822
Afrique	15 656				15 656
Asie	37 883	6 449			44 332
Total	497 189	254 700	164 472	(11 752)	904 606
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination					
Union Européenne	77 391	29 565	2 148	(289)	108 815
<i>dont France</i>	71 320	22 386	2 149	(289)	95 566
Continent Nord Américain	10 576	915	3 711		15 202
Afrique	2 131				2 131
Asie	4 226	2 237			6 463
Total	94 324	32 715	5 859	(289)	132 609

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	585 151	381 838	55 874	(454)	1 022 409
<i>dont France</i>	348 390	151 762	10 528	(454)	510 226
Continent Nord Américain	272 783	10 641	16 545		299 969
Autres pays	71 623	62 125	2 356		136 104
Total	929 557	454 604	74 775	(454)	1 458 482
COMPOSANTE BILAN					
Immobilisations nettes par zone de destination					
Union Européenne	299 101	244 278	63 186	272	606 837
<i>dont France</i>	276 696	157 206	63 186	272	497 360
Continent Nord Américain	104 645	400	13 426		118 471
Afrique	14 994				14 994
Asie	21 414	5 605			27 019
Total	440 154	250 283	76 612	272	767 321
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination					
Union Européenne	49 119	36 813	3 597	147	89 676
<i>dont France</i>	46 327	25 281	3 597	147	75 352
Continent Nord Américain	17 854	380	450		18 684
Afrique	462				462
Asie	2 525	1 455			3 980
Total	69 960	38 646	4 047	147	112 802

2.7.2 | Paiements fondés en actions

2.7.2.1 Options d'achats d'actions

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2016.

2.7.2.2 Attribution d'actions sous conditions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 24 octobre 2013 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance. La réalisation de ces critères à fin 2015, à savoir l'ANR Groupe et l'ANR division (cf définition au § 2.2.20 « Indicateurs » du présent chapitre), a entraîné la réalisation de ce plan sur l'exercice 2016 à hauteur de 70 % pour LISI SA, 70 % pour la division LISI AEROSPACE, 70 % pour la division LISI AUTOMOTIVE et 30 % pour la division LISI MEDICAL. Le coût définitif a été affecté aux divisions.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2014, 2015 et 2016 dans la mesure où le Conseil d'Administration du 23 octobre 2014, du 17 décembre 2015 et du 20 décembre 2016 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2016 en charges de personnel pour un montant de 2,5 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises avec une contrepartie en capitaux propres et pour un montant de 1,0 M€ pour les collaborateurs des sociétés étrangères avec une contrepartie en dettes au personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

2.7.3 | Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.7.3.1 Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

2.7.3.2 Rémunérations des membres des organes de Direction

(en milliers d'euros)	Charges de la période		Passifs
	2016	2015	au 31/12/2016
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 314	1 026	
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	290	450	290
Autres avantages à long terme			
Avantages liés aux fins de contrat de travail			
Avantages sur capitaux propres	384	225	384
Rémunération globale	1 988	1 700	674

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2016 et en 2015 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions. Concernant le plan 2015 deux conditions supplémentaires leur sont imposées, à savoir, acquérir 500 actions de la société à l'issue de la période d'acquisition et conserver en nominatif une quote-part d'actions qui leur auront été attribuées gratuitement (500 actions) jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Concernant le plan 2016, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des Actions sous conditions de Performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

2.7.4 | Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;

- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.7.4.1 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.6.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Reliquat commandes investissements	109 962	74 819
Avals et cautions diverses	0	283
Engagements donnés	109 962	75 102
SWAP de taux	73 660	76 265
Couvertures de change	397 213	462 969
Engagements réciproques	470 873	539 234

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.6.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2016, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2016	Nominal (en milliers d'euros)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros
LISI S.A.	15 000	31/5/2012	31/5/2017	1,070 %	Euribor 2 mois	192
LISI S.A.	9 500	29/6/2012	31/3/2017	1.0750 %	Euribor 3 mois	22
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,940 %	Euribor 3 mois	(54)
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,940 %	Euribor 3 mois	(53)
LISI S.A.	10 000	10/6/2014	10/6/2021	0,970 %	Euribor 3 mois	(108)
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,953 %	Euribor 3 mois	(58)
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,968 %	Euribor 3 mois	(51)
LISI S.A.	25 000	30/6/2014	30/5/2019	0,450 %	Euribor 3 mois	55
LISI AUTOMOTIVE Former	7 000	31/12/2010	29/12/2017	1,745 %	Euribor 3 mois	25
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	28/9/2012	30/9/2024	1,300 %	Euribor 3 mois	(11)
BLANC AERO INDUSTRIES	4 983	1/2/2016	15/1/2031	0,829 %	Euribor 3 mois	(89)
BLANC AERO INDUSTRIES	4 983	1/2/2016	15/1/2031	0,830 %	Euribor 3 mois	(89)
Creuzet Aéronautique	3 900	31/7/2012	31/7/2012	0,775 %	Euribor 1 mois	12
TOTAL						(168)

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2016 sont les suivants :

	Notionnel au 31/12/2016		Notionnel au 31/12/2015	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	34 980	40 856	27 384	37 310
CAD	39 600	27 911	57 600	38 105
TRY	18 650	5 871	34 050	10 719
PLN	20 400	4 626	20 400	4 784
USD	335 151	317 950	405 051	372 050
TOTAL		397 213		462 969

2.7.4.2 Engagements reçus dans le cadre des opérations d'acquisitions des sociétés

LISI AUTOMOTIVE :

Dans le cadre de la reprise des sites de la société Acument La Ferté Fresnel, LISI AUTOMOTIVE bénéficie de la part de la Société TEXTRON d'une garantie pour couvrir des risques environnementaux pouvant peser sur un site sans activité industrielle à ce jour.

LISI AEROSPACE :

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Manoir Aerospace en juin 2014, LISI AEROSPACE a reçu un engagement de la part du vendeur pour couvrir à hauteur de 3 M€ les risques de conformité en matière HSE et ce jusqu'en 2019. Cet engagement est couvert par un compte séquestre du même montant géré par un tiers.

En complément, la société a reçu une garantie à hauteur de 5 M€ pour couvrir les éventuels passifs fiscaux et certains risques en matière sociale jusqu'en 2019.

2.7.4.3 Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LISI COSMETICS

Dans le cadre de la cession de LISI COSMETICS, un engagement d'indemnisation a été donnée au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

2.7.4.4 Autres engagements

■ Un emprunt de 30 M€ à échéance avril 2022 a été signé le 20 avril 2016. Celui-ci prévoit une exigibilité anticipée dans le cas du non-respect des covenants financiers suivants :

- Ratio de gearing: Dettes Financières Nettes/Fonds Propres < 1,2 ;
- Ratio de leverage: Dettes Financières Nettes/EBITDA < 3,5.

■ Un Shelf Agreement a été signé le 20 mars 2015 octroyant au Groupe une enveloppe de 100 M\$. 40 M€ ont été tirés au 4 mars 2016 remboursables en mars 2026. Une enveloppe de 33,1 M\$ non tirée au 30 juin 2016 reste mobilisable pendant 1 an. Les covenants sont identiques à l'opération de 2013 :

- Ratio de gearing: Dettes Financières Nettes/Fonds Propres < 1,2 ;
- Ratio de leverage: Dettes Financières Nettes/EBITDA < 3,5.
- Ratio de couverture de charge d'intérêts : Charge nette d'intérêts/EBITDA < 4,5.

■ Un emprunt de 11,5 M€ à échéance janvier 2031 a été signé le 15 janvier 2016. Celui-ci prévoit une exigibilité anticipée dans le cas du non-respect des covenants financiers suivants :

- Ratio de gearing: Dettes Financières Nettes / Fonds Propres < 1,2 ;
- Ratio de leverage: Dettes Financières Nettes / EBITDA < 3,5.

2.8 | TAUX DES DEVICES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

		31/12/2016		31/12/2015	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,054	1,103	1,214	1,321
Livre Sterling	GBP	0,856	0,823	0,779	0,803
Yuan	CNY	7,320	7,342	7,536	8,154
Dollar canadien	CAD	1,419	1,459	1,406	1,464
Zloty	PLN	4,410	4,374	4,273	4,194
Couronne tchèque	CZK	27,021	27,042	27,735	27,551
Dirham marocain	MAD	10,657	10,849	10,968	11,157
Roupie indienne	INR	71,594	74,200	76,719	80,701
Dollar de Hong Kong	HKD	8,175	8,563	9,417	10,247

2.9 | ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE : INFORMATION SUR LES TENDANCES

La cession de la société Précimétal Fonderie de Précision a été définitivement réalisée le 2 février 2017. Au 31 décembre 2016 la cession n'étant pas finalisée et les impacts étant non significatifs au regard des états consolidés du Groupe, les actifs et passifs de ces sociétés n'ont pas été traités en actifs immobilisés détenus en vue de la vente. Le résultat de cession a été pris en compte sur l'exercice 2016 par la constatation d'une provision pour résultat de cession à hauteur de -2 M€ en charge opérationnelle non récurrente.

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

4

1	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	72
1.1	Affectation du résultat	73

2	LES ÉTATS FINANCIERS	74
2.1	Compte de résultat social au 31/12/2016	74
2.2	Bilan social au 31/12/2016	75
2.3	Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2016	76
2.4	Variation des capitaux propres au 31/12/2016	76

3	NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	77
3.1	Règles et méthodes comptables	77
3.2	Détail des postes du bilan	78
3.3	Détail des principaux postes du compte de résultat	82
3.4	Engagements financiers	82
3.5	Filiales et participations	83
3.6	Identité de la société consolidante	84
3.7	Attribution d'actions sous condition de performance	84
3.8	Renseignements divers	84

4	RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	85
----------	---	-----------

1 | ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources ;
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel ;
- contrôle financier et audit interne (déroulé du programme COS¹) ;
- consolidation financière et fiscale ;
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux ;
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement ;
- politique générale et audit concernant l'hygiène sécurité et environnement (E-HSE), ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels (LEAP) ;
- pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM ».

Résultats au 31 décembre 2016

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2016.

- **Les produits d'exploitation s'élèvent à 10,6 M€ en 2016 contre 10,5 M€ en 2015 et s'analysent de la façon suivante :**
 - **Le chiffre d'affaires** de LISI S.A. s'élève à 9,4 M€ contre 8,5 M€ en 2015, soit une augmentation de +10,7 %. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations répercutent en 2016 sur les filiales les charges d'exploitation de LISI S.A. avec une marge de 10 %.
 - **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 1,3 M€ en 2016 contre 2,1 M€ en 2015. Ce poste est constitué principalement :
 - d'une reprise de provision de +0,8 M€ concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance de 2013 pour lequel les actions ont été définitivement acquises par les salariés en 2016 ;
 - d'une reprise de provision pour charges de 0,1 M€ ;
 - des refacturations spécifiques aux filiales pour un montant de 0,3 M€.
 - **Les charges d'exploitation** s'élèvent à 10,1 M€ en 2016, soit une augmentation de +24,4 % par rapport à 2015. Ceci provient principalement :
 - des charges d'exploitations 2015 diminuées suite à des reprises de factures à recevoir non utilisées ;
 - de charges supplémentaires 2016 concernant des projets groupe dans les domaines ressources humaines, juridiques,
- E-HSE, COS (*Controlling Operating System*) et LEAP (*LISI excellence achievement program*) ;
- du versement des indemnités de départ conventionnelles à la retraite au profit du Directeur Industriel Groupe et du Président-Directeur-Général en 2016 ;
- d'une provision constituée sur l'exercice 2016 pour le futur déménagement du siège social de LISI SA.
- De plus, suite au contrôle des refacturations et à l'augmentation des charges, **le résultat d'exploitation passe** de +2,4 M€ en 2015 à +0,5 M€ en 2016, soit une baisse de -1,9 M€.
- **Le résultat financier** est positif de +33,4 M€ en 2016 contre +16,0 M€ en 2015. Il s'explique par :
 - **les produits financiers** principalement composés des dividendes perçus de LISI AEROSPACE pour +22,0 M€, des intérêts des comptes courants groupe pour +4,3 M€ et de plus-values de placements nettes pour +0,7 M€.
 - **les charges financières** composées des intérêts sur emprunts et comptes courants groupe à hauteur de -6,8 M€.
 - **Le résultat de change**, positif à hauteur de +13,8 M€ en 2016 contre une perte de -3 M€ en 2015. Ceci est la résultante des variations de cours des devises sur un placement en SICAV d'une part et sur les comptes courants des filiales étrangères d'autre part.
- **Le résultat exceptionnel** ressort à -0,1 M€ sur l'exercice 2016.
- **L'impôt sur les sociétés** est constitué d'une charge d'impôts de -0,8 M€, dont un gain d'intégration fiscale de +3,5 M€ pour l'exercice 2016.
- **Par conséquent, le résultat net** de la société LISI S.A. est bénéficiaire de +33,0 M€ en 2016 contre +30,0 M€ en 2015, soit en augmentation de +9,9 %.
- **Les capitaux propres** passent de 208,8 M€ en 2015 à 221,2 M€ fin 2016. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2016 pour un montant de -20,6 M€ au titre des résultats de 2015 et augmentés des résultats nets de l'exercice de +33 M€.
- **La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture** s'élève à 101,3 M€ contre 75,9 M€ en 2015 : ce poste est constitué de sicav monétaires et de placements garantis en capital libellés en euros et en USD.
- **L'endettement financier net** ressort à -16,8 M€ fin 2016 contre -43,8 M€ fin 2015.

¹ COS : Controlling Operating System.



1.1 | AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 33 022 189 € :

(en milliers d'euros)	
bénéfice de l'exercice, soit la somme de	33 022 189
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	77 857 312
soit un bénéfice distribuable de	110 879 501
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
- aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,45 € par action, soit qui sera mis en paiement le 9 mai 2017 ^(*)	24 310 744
- au report à nouveau, le solde, soit	86 568 757

(*) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,45 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,45 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

	Valeur nominale de l'action	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/13*	2,00 €	0,34 €
Exercice clos le 31/12/14	2,00 €	0,37 €
Exercice clos le 31/12/15	2,00 €	0,39 €

* Après division du nominal par 5.

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Perspectives 2017

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions ainsi que d'assurer des progressions de dividendes à ses actionnaires.

Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 24 818 €.
- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 290 013 titres LISI pour 7,1 M€ et à des ventes de titres LISI pour 299 949 titres pour un montant de 7,3 M€. Le nombre de titres, relatifs au titre du contrat d'animation détenus au 31 décembre 2016 est de 22 678.
- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2016 est de 1 119 422 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.
- Les dettes fournisseurs hors factures à recevoir s'élèvent à 1 481 K€ et 90 % sont réglées comptant.

2 | LES ÉTATS FINANCIERS

2.1 | COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31/12/2016

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES		9 364	8 457	8 726
Produits d'exploitation		10 639	10 529	11 283
Charges externes		(3 941)	(2 048)	(3 148)
Impôts et taxes		(566)	(791)	(319)
Frais de personnel		(4 312)	(4 105)	(4 478)
Autres charges		(261)	(228)	(204)
Amortissements, provisions		(1 029)	(954)	(1 437)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		529	2 402	1 698
Produits financiers				
- des participations	3.3.1	26 336	25 139	23 816
- autres intérêts et produits assimilés		19		
- différences positives de change		25 475	12 317	12 332
- sur cessions des valeurs mobilières de placement		745	753	513
- reprises provisions	3.2.5	0	1	7
Charges financières				
- autres intérêts et charges assimilées		(6 854)	(6 700)	(6 063)
- différences négatives de change		(11 712)	(15 283)	(12 374)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement		(175)	(204)	(132)
- dotations aux provisions	3.2.5	(443)		(1)
RÉSULTAT FINANCIER		33 390	16 024	18 098
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		33 919	18 426	19 796
Produits exceptionnels				
- sur opérations en capital		100	32	
- sur opérations de gestion		663	1 189	793
- reprises de provisions		12	4	
Charges exceptionnelles				
- sur opérations en capital		(39)		
- sur opérations de gestion		(806)	(1 402)	(902)
- dotations aux provisions		(5)	(9)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(75)	(186)	(109)
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	(822)	11 797	4 349
RÉSULTAT NET		33 022	30 037	24 037



2.2 | BILAN SOCIAL AU 31/12/2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2016	2015	2014
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	3.2.1	474	402	360
Immobilisations corporelles	3.2.1	1 648	1 553	1 476
Immobilisations financières	3.2.3	215 733	158 368	160 368
Amortissements et dépréciations	3.2.2 / 3.2.4	(1 684)	(1 431)	(1 306)
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ NET		216 171	158 892	160 898
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés	3.2.5	1 754	1 624	3 903
Autres créances	3.2.5	923	162	2 215
Comptes courants filiales	3.2.5	399 705	411 313	385 722
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.5		17 301	1 852
Valeurs mobilières de placement	3.2.6.1	101 350	75 859	91 240
Disponibilités	3.2.6.2	22 453	27 644	6 219
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.7			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		526 185	533 903	491 151
Charges constatées d'avance		123	133	38
Charges à répartir				
Ecart de conversion actif		443	0	1
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		566	133	39
TOTAL DE L'ACTIF		742 922	692 928	652 088
PASSIF (en milliers d'euros)				
CAPITAUX PROPRES				
Capital		21 610	21 610	21 610
Primes d'émission, de fusion, d'apport		69 077	69 077	69 077
Réserves		19 598	19 595	19 595
<i>dont réserve légale</i>		2 161	2 157	2 157
Report à nouveau		77 857	68 453	63 883
Résultat de l'exercice		33 022	30 037	24 037
Provisions réglementées		58	65	60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1.4	221 223	208 837	198 261
Provisions pour risques et charges	3.2.8	1 709	1 346	2 139
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	3.2.5	286 748	215 558	221 523
Comptes courants des filiales	3.2.5	220 007	255 476	218 929
Impôts à payer				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.5	1 970	1 146	1 654
Dettes fiscales et sociales	3.2.5	2 908	2 276	2 409
Autres dettes	3.2.5	7 843	8 287	7 160
TOTAL DES DETTES		519 475	482 743	451 675
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion passif		516	3	12
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		516	3	12
TOTAL DU PASSIF		742 922	692 928	652 088
(*) dont concours bancaires courants			(10)	(69)

2.3 | TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAL AU 31/12/2016

(en milliers d'euros)	2016	2015	2014
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Capacité d'autofinancement	33 630	29 402	24 160
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	17 433	(10 765)	11 943
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION (A)	51 063	18 638	36 104
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(205)	(147)	(74)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	100	32	1
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	(45 455)	2 000	4 000
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)	(45 560)	1 885	3 927
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			1 818
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(20 629)	(19 467)	(17 820)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	129 323	40 526	133 934
Remboursements d'emprunts	(70 026)	(46 434)	(25 478)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	38 668	(25 375)	92 454
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D) *	44 171	(4 853)	132 484
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	259 330	264 183	131 698
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	303 501	259 330	264 183
Valeurs mobilières de placement	101 350	75 859	91 240
Disponibilités, comptes courants des filiales	422 158	438 957	391 941
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(220 007)	(255 486)	(218 998)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE **	303 501	259 330	264 183

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

2.4 | Variation des capitaux propres au 31/12/2016

(en milliers d'euros)	
AU 31/12/2014	198 261
Résultat de l'exercice	30 037
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(19 467)
Amortissements dérogatoires	5
AU 31/12/2015	208 837
Résultat de l'exercice	33 022
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(20 629)
Amortissements dérogatoires	(7)
AU 31/12/2016	221 223



3 | NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 609 550 € représentant 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à BELFORT, Le Millenium, 18 rue Albert Camus.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 742 922 370 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 33 022 190 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes 2016 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2016 sont identiques à ceux de l'exercice 2015.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour

dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Logiciels	3 ans linéaire	3 ans linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire	3 - 5 ans dégressif
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire	5 - 10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'est pas appliqué par la société LISI S.A. ; les immobilisations qui nécessiteraient un tel retraitement n'ont pas un caractère significatif.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions

auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

3.2 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

3.2.1 | Immobilisations corporelles et incorporelles brutes

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions/ Sorties	Au 31/12/2016
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	402	72		474
Total 1 Incorporelles	402	72		474
Terrains	156		39	117
Constructions sur sol propre	364			364
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations, agencements...				
Installations générales et agencements	531			531
Matériel de bureau et informatique, mobilier	493	8		501
Total 2 Corporelles	1 544	8	39	1 513
Immobilisations corporelles en cours	9	125		134
Total 3 Encours Corporelles	9	125		134
TOTAL	1 955	205	39	2 121

Le poste « immobilisations corporelles en cours » est composé des engagements de dépenses concernant le futur déménagement du siège social de LISI SA.



3.2.2 | Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2016
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	353	25		379
Total 1	353	25		379
Terrains				
Constructions	348	3		351
Installations générales et agencements	380	53		433
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	341	64		405
Total 2	1 069	120		1 189
TOTAL	1 422	145		1 568

3.2.3 | Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2016
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations et créances rattachées	158 337	57 865	500	215 703
– dont emprunt Hi Shear Corporation		56 920		56 920
– dont intérêts courus Hi Shear Corporation		945		945
– dont emprunt LISI AUTOMOTIVE	500		500	0
Autres titres immobilisés	10			10
Prêts et autres immobilisations financières	21			21
TOTAL	158 368	57 865	500	215 734

L'augmentation des immobilisations financières provient de la mise en place d'un prêt intragroupe au profit de notre filiale américaine HI SHEAR CORPORATION, la diminution correspond au remboursement du solde d'un emprunt groupe au profit de LISI AUTOMOTIVE.

3.2.4 | Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles		108		108
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immobilisations financières	8			8
TOTAL	8	108		116

La provision pour dépréciation sur immobilisations corporelles d'un montant de 108 K€ est en vue du prochain déménagement du siège social de LISI SA.

3.2.5 | État des échéances des créances et des dettes

CRÉANCES (en milliers d'euros)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	1 754	1 754		
Impôt sur les bénéfices				
Comptes courants d'intégration fiscale				
Comptes courants filiales	399 705	399 705		
Autres créances	923	923		
TOTAL	402 382	402 382		

DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	21	21		
à plus d'1 an à l'origine	223 823	29 823	48 000	146 000
Emprunts et dettes financières divers	62 904	51 046	11 858	
– dont emprunt FT BESTAS	11 910	52	11 858	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 576	1 576		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	394	394		
Dettes fiscales et sociales	1 908	1 908		
Impôts sur les bénéfices	999	999		
Comptes courants d'intégration fiscale	7 843	7 843		
Comptes courants filiales	220 007	220 007		
Autres dettes				
TOTAL	519 475	313 617	59 858	146 000

Au 31 décembre 2016, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€, le 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€ et le 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€ d'autre part.

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes/Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes/EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

Au 31 décembre 2016, le solde du poste « emprunts et dettes financières » comprend la mise en place d'un prêt intragroupe auprès de notre filiale turque FT BESTAS pour un montant de 12 M€ d'une part et le tirage de billets de trésorerie (NEU CP) émis sur le marché français de la dette monétaire pour un montant de 51 M€ d'autre part.

3.2.6 | Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.6.1 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2016, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'euros)	
1 119 422 actions LISI*	8 848
SICAV et CDN	92 502
SOIT UNE VALEUR BRUTE DE	101 350

* 1 119 422 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 74,1 M€ et de placements à capital garanti pour 18,4 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 74,1 M€ au 31 décembre 2016.



3.2.6.2 Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.6.3 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Comptes courants filiales	399 705	411 313	385 722
Valeurs mobilières de placement	101 350	75 859	91 240
Disponibilités	22 453	27 644	6 219
Trésorerie disponible [A]	523 508	514 816	483 181
Comptes courants de filiales [B]	220 007	255 476	218 929
Concours bancaires d'exploitation [B]		10	69
Trésorerie nette [A - B]	303 501	259 330	264 183
Emprunts et dettes financières	286 748	215 548	221 454
Dettes financières [C]	286 748	215 548	221 454
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + B - A]	(16 753)	(43 782)	(42 729)

3.2.6.4 Inventaire des valeurs mobilières de placement

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
TITRES DE PARTICIPATIONS			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de participation	157 837		157 837
TITRES DE PLACEMENT			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de placement	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	8 848		8 848
SICAV et CDN	92 502	-	92 502
Total valeurs mobilières de placement	101 350		101 350

3.2.7 | Provisions pour dépréciation pour actif circulant

Aucune provision pour dépréciation pour actif circulant n'a été constatée au 31 décembre 2016.

3.2.8 | Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Provision pour médailles du travail	9	2		11
Provisions pour charges	87		87	
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites	1 249	774	769	1 254
Provisions pour pertes de change		443		443
TOTAL	1 346	1 219	857	1 709

3.3 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.3.1 | Produits financiers des participations

(en milliers d'euros)	Montants
Dividendes reçus des filiales	22 001
Dividendes reçus hors groupe	
Intérêts des prêts aux filiales	4 335
TOTAL	26 336

3.3.2 | Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	Résultat Courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	33 919	(75)	33 844
Impôt sur les sociétés	(3 744)	(10)	(3 754)
Crédits d'impôts, IFA & divers	61		61
Contribution additionnelle à l'IS sur les montants distribués	(619)		(619)
Impôt intégration fiscale	3 490		3 490
RÉSULTAT NET	33 108	(85)	33 022

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2016 est un produit d'impôt.

3.4 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements financiers donnés :

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Engagements donnés dans le cadre de l'opération de cession de LISI COSMETICS :

Engagement d'indemnisation donné au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

Instruments financiers dérivés :

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du Groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2016 est le suivant :

	31/12/2016					31/12/2015				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	(7,2)	35,0	21,8	13,2	0,0	(1,4)	27,4	27,4	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(1,5)	39,6	33,6	6,0	0,0	(4,1)	57,6	24,0	33,6	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(0,2)	18,7	18,7	0,0	0,0	(0,3)	34,1	34,1	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	(0,3)	20,4	20,4	0,0	0,0	(0,1)	20,4	20,4	0,0	0,0
Position vendeuse de USD contre EUR	(14,1)	335,2	120,3	215,0		(6,1)	405,1	129,8	275,3	0,0
	(23,3)					(11,9)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.



Engagements réciproques correspondant à des swap de taux d'intérêt :

LISI S.A. a contracté des swap de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2016 est le suivant :

	Nominal (en milliers d'euros)	Capital restant du (en milliers d'euros)	Taux fixe	échéance
Taux variable vers taux fixe	9 500	500	1,0750 %	mars-17
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	15 000	15 000	1,0700 %	mai-17
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	25 000	12 500	0,4500 %	juin-19
Taux variable vers taux fixe	10 000	10 000	0,9700 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9525 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9675 %	juin-21

3.5 | FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.5.1 | Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	57 865	-
Créances clients et comptes rattachés	1 277	-
Avances de trésorerie aux filiales	399 705	-
Compte courant intégration fiscale	-	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	11 910	-
Concours de trésorerie des filiales	220 007	-
Compte courant intégration fiscale	7 843	-
Fournisseurs	228	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	18	-
Intérêts des comptes courants des filiales	1 910	-
Facturations de prestations et de management fees	9 049	-
Facturations de loyers	308	-
Refacturations diverses	937	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	4 335	-
Produits de participation	22 001	-

3.5.2 | Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	106 563 001	100,00 %	93 636 481		93 636 481	53 690 223			26 846 055	6 905 664	
LISI AEROSPACE	2 475 200	111 271 156	100,00 %	30 863 816		30 863 816	53 443 030			372 928 951	20 708 527	22 001 053
LISI MEDICAL	33 337 000	27 482 048	100,00 %	33 337 000		33 337 000	28 246 641			3 266 368	2 871 427	

3.6 | IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Compagnie Industrielle de Delle (CID)
S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 28 Faubourg de Belfort – BP 19 – 90101 DELLE Cedex
La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2016, 54,87 % du capital de LISI S.A.

3.7 | ATTRIBUTION D' ACTIONS SOUS CONDITION DE PERFORMANCE

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 24 octobre 2013 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2014, 2015 et 2016 dans la mesure où les Conseils d'Administration du 23 octobre 2014, du 17 décembre 2015

et du 20 décembre 2016 ont renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approuvées.

Le plan 2013 a été définitivement acquis en 2016.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2016 en provision pour un montant de 1,3 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises pour les plans 2014 et 2015 et pour les collaborateurs français et étrangers pour le plan 2016. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

L'échéance du plan 2013 en mai 2016 a donné lieu à une reprise de provision de 0,8 M€.

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2016 :

	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Total
Date Attribution	24/10/2013	23/10/2014	17/12/2015	20/12/2016	
Date d'acquisition	Février 2016	Février 2017	Février 2018	Février 2019	
Valorisation en K€ au 31/12/2016	-	864	344	46	1 254
Charges nettes en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2016 (hors cotisations sociales)	769	(420)	(308)	(46)	(5)
Nombre d'actions attribuées restantes au 31/12/2016	103 894	153 150	134 800	185 260	

En 2016, il a été décidé d'attribuer également des actions sous conditions de performances aux salariés étrangers du Groupe LISI. Ils percevaient auparavant cet avantage, répondant aux mêmes critères d'attribution que les actions sous conditions de performances attribuées aux salariés français, sous forme de bonus directement comptabilisés dans les comptes des filiales étrangères.

3.8 | RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 1 440 687 € pour l'exercice 2016 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).

- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 2 051 878 €.
- L'effectif au 31 décembre 2016 est de 21 personnes.
- Les engagements de départ en retraite s'élèvent à 374 453 €. Ils ont été calculés en tenant compte d'un taux d'actualisation de 1,48 % et d'un taux d'inflation de 1,10 %, sur la base de la DADS 2016.
- La société n'a aucun engagement de crédit-bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO CAP AUDIT s'élève à 68 052 €.



4 | RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	21 572 988	21 572 988	21 609 550	21 609 550	21 609 550
Nombre d'actions émises*	10 786 494	10 786 494	54 023 875	54 023 875	54 023 875
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 843 565	8 569 903	8 725 852	8 456 734	9 363 861
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	14 163 291	13 571 588	19 809 178	17 605 395	34 453 039
Impôt sur les sociétés	1 567 669	8 584 787	4 349 384	11 797 426	(821 916)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	17 144 076	20 550 519	24 037 035	30 037 487	33 022 189
Résultat distribué**	15 101 092	17 819 630	19 467 388	20 629 268	24 310 744
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,46	2,05	0,45	0,54	0,65
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,59	1,91	0,44	0,56	0,61
Dividendes attribués à chaque action (net)	1,40	1,70	0,37	0,39	0,45
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	16	18	19	21	21
Montant de la masse salariale	(2 482 746)	(2 786 748)	(2 869 313)	(3 032 271)	(3 148 301)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	(1 350 914)	(1 870 596)	(1 608 451)	(1 073 216)	(1 163 753)

* La valeur nominale de l'action a été divisée par 5 en septembre 2014

** Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2012 à 2015.



4

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

FACTEURS DE RISQUES

5

1		GESTION DES RISQUES	88
1.1		Suivi du référentiel COSO	88
1.2		Renforcer la coopération avec nos assureurs	88
1.3		La synthèse des plans d'action	88

2		INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR	88
2.1		Les risques opérationnels	88
2.2		Les risques stratégiques	89
2.3		Les risques environnementaux	89
2.4		Les risques juridiques	89
2.5		Les risques informatiques	90
2.6		Les autres risques	90

3		POLITIQUE D'ASSURANCES	91
3.1		Assurance dommages aux biens	91
3.2		Assurance responsabilité civile	91
3.3		Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux	91

La société a procédé à une revue des risques potentiels qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux exposés.

1 | GESTION DES RISQUES

1.1 | SUIVI DU RÉFÉRENTIEL COSO

Le groupe gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225.37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe consolide l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser les risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'action revu périodiquement, et au besoin ou parallèlement d'une démarche proactive de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1.2 | RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC NOS ASSUREURS

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans

d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'action. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe et permet l'optimisation des primes d'assurance. À ce titre, aucun dommage majeur n'est constaté depuis des années et la sinistralité est en forte amélioration en ce qui concerne la police dommages aux biens.

1.3 | LA SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTION

Les plans d'action sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de faire la synthèse entre l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit et du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 | INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels ;
- les risques stratégiques ;
- les risques environnementaux ;
- les risques juridiques ;
- les risques informatiques ;
- les risques de crédit, de liquidité, de marché et de change (cf note 2.4) ;
- les autres risques.

LISI n'a pas de risque d'exposition lié à la crise de la dette souveraine dans certains états porteurs de perspectives de croissance contrastés.

2.1 | LES RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.1 | Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles



que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Cependant, grâce à la diversité de ces sites (44), le Groupe LISI ne peut pas être exposé à plus de 10 % de son activité globale étant donné que la dispersion de l'empreinte géographique montre que la destruction du site le plus important ne peut pas représenter plus de 10 % du total du Groupe en chiffre d'affaires et en marge.

2.1.2 | Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquérir le contrôle total ou au moins très majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet significatif d'acquisition ou de cession est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Toutes les acquisitions du Groupe font l'objet d'un audit approfondi sur les domaines à risque de la cible. Généralement, le Groupe constitue des équipes mixtes avec des experts internes et externes. À l'exception d'une société en joint-venture en Inde « Ankit », le Groupe détient toutes ces unités avec au moins une majorité très significative et pour la plupart à 100 %.

2.2 | LES RISQUES STRATÉGIQUES

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique tel que décrit au paragraphe 1.1. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'une couverture d'assurance (cf. paragraphe 3) ou d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

2.3 | LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe LISI veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs qui sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement ;
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste en :

- l'amélioration continue de la protection incendie des sites, qui font l'objet d'un suivi annuel et de visites ;
- des investissements en protection avec la mise en place d'installations d'extinction automatique (sprinklers), ou la remise à niveau d'installations existantes ;
- la prévention du risque de pollution : le Groupe met en œuvre une politique de prévention adaptée.

Dans le cadre de la mise en conformité des sites industriels et en l'absence de litiges en cours, le Groupe a constitué des provisions pour un montant global de 8,5 M€. Les actions de préventions relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se concrétisent essentiellement, d'une part, par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales, et d'autre part, par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

D'une part, une provision d'un montant de 3,3 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 40,3 tonnes de solvants (en équivalents TCE) dans les pollutions. Le montant de provision estimé au 31 décembre 2016 permet de couvrir les traitements selon les techniques préconisées par nos conseils. Les contacts avec les autorités sont en cours pour une clôture à terme du dossier concernant les sols et à une acceptation des mesures suivies concernant les eaux les plus profondes.

Par ailleurs, des provisions pour dépollution des sols et des bâtiments ont été constatées sur des sites français des divisions LISI AEROSPACE (3,5 M€) et LISI AUTOMOTIVE (1,7 M€).

Dans le cadre des exigences de la responsabilité sociale et environnementale, la division LISI AUTOMOTIVE s'engage à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à garantir des conditions de travail saines et sûres à tous ses employés mais aussi à ses prestataires, dans le cadre du pacte mondial Global Compact. L'engagement n° 7 précise que « les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ». L'engagement n° 8 du pacte prévoit d'entreprendre « des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ».

L'engagement n° 9, enfin, favorise « la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ». Pour s'y conformer, LISI AUTOMOTIVE a mis en place trois mesures spécifiques : standardisation des pratiques et définition des indicateurs, gestion des risques organisée autour du référentiel COSO, et mise en œuvre de plans d'actions sécurité environnement.

Les mesures de préventions en matière environnementale sont décrites au chapitre 6 paragraphes 2 et 4.

2.4 | LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

À l'exception des litiges présentés ci-dessus, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure

gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, n'a été déclarée. Le montant des provisions pour risques juridiques constaté au 31 décembre 2016 est non significatif.

2.5 | LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

2.6 | LES AUTRES RISQUES

2.6.1 | Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, alliages, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, certains contrats commerciaux comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix de vente en fonction de l'évolution des matières premières. Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2016, le Groupe LISI a utilisé des instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix du Nickel. Les montants couverts sont non significatifs. Il peut également bénéficier d'accords avec les fournisseurs pour se couvrir sur des durées annuelles ou pluriannuelles pour limiter l'impact des fluctuations des minerais.

2.6.2 | Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat à échéance 2017). Pour les sites étrangers, des contrats similaires ont également été mis en place notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

2.6.3 | Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titane, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, formage, usinage, découpage, emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial, correspondant au risque de perte de contrats lié à un produit est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 44 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

2.6.4 | Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2016, seuls 3 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 52 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec 55 clients. Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2016	2015	2014
Client A	17,1 %	15,0 %	15,8 %
Client B	6,1 %	8,0 %	6,4 %
Client C	5,9 %	5,5 %	5,2 %

2.6.5 | Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 3 ci-dessous, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux États-Unis. C'est pourquoi la division aéronautique a constitué une provision complémentaire pour risques produits à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité « Fixations ».

2.6.6 | Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières. La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2016, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 6,9 % du chiffre d'affaires consolidé.

La répartition en volume des principaux fournisseurs d'approvisionnement se détaille comme suit :

	2016	2015	2014
1 ^{er} fournisseur	5,1 %	6,6 %	3,1 %
5 premiers fournisseurs	15,1 %	15,0 %	11,8 %
10 premiers fournisseurs	20,6 %	20,6 %	16,9 %



2.6.7 | Risques de change

Le Groupe est exposé aux variations de monnaies comme le dollar américain contre l'euro, et dans une moindre mesure aux variations du dollar canadien, de la livre sterling, de la livre turque, de la couronne tchèque ou encore du zloty polonais. Afin de baisser ce niveau de risque, le Groupe LISI couvre le risque de variation en utilisant des instruments financiers pour un montant estimé correspondant à son exposition finale.

Le détail des couvertures de ces risques de change figure au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.3 « Risque de change » ainsi que la stratégie de couverture mise en place.

2.6.8 | Risque de taux

Le Groupe a couvert pour une part significative le risque d'évolution de taux d'emprunt en convertissant un taux variable en taux fixe. Le détail du risque de taux et les instruments permettant de l'atténuer figurent au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.1. « Risque de taux d'intérêt »

3 | POLITIQUE D'ASSURANCES

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

3.1 | ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Au 1^{er} janvier 2016, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ (0,15 M€ pour les sites Manoir Aerospace) et ce pour une garantie d'un montant maximal de 1 520 248 220 € pour les bâtiments et le matériel, 284 716 755 € pour les marchandises et de 849 310 679 € pour les pertes d'exploitation.

3.2 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 60 M€, par sinistre et par an, toutes divisions confondues.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et l'arrêt des vols du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

3.3 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 20 M€ par année.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

6

1	VOLET SOCIAL	94
1.1	Emploi	94
1.2	Organisation du temps de travail	96
1.3	Relations sociales	96
1.4	Santé et Sécurité	97
1.5	Formation	99
1.6	Diversité et égalité des chances/égalité de traitement	99
1.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	100

2	VOLET ENVIRONNEMENTAL	100
2.1	Politique Générale en matière d'Environnement	100
2.2	Pollution et gestion des déchets	101
2.3	Utilisation durable des ressources	101
2.4	Changement climatique	102

3	VOLET SOCIÉTAL	102
3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	102
3.2	Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	102
3.3	Sous-traitance et fournisseurs	103
3.4	Loyauté des pratiques	103
3.5	Droits de l'Homme	103

4	TABLEAU DES INDICATEURS HSE	104
----------	------------------------------------	------------

5	TABLEAU DE CORRESPONDANCE	106
----------	----------------------------------	------------

1 | VOLET SOCIAL

1.1 | EMPLOI

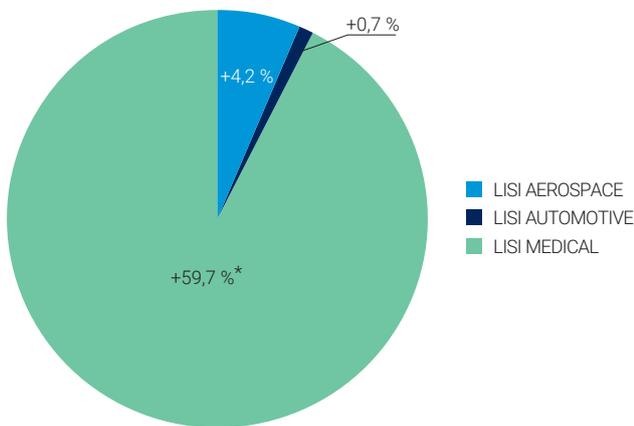
1.1.1 | Effectif Total

Au 31 décembre 2016, 11 587 salariés travaillent au sein du Groupe LISI ce qui représente une augmentation des effectifs de plus de +6 %. Cette augmentation résulte d'un plan de recrutement important au sein de la division LISI AEROSPACE (938 recrutements réalisés en 2016) mais aussi de l'intégration de nouvelles structures comme LISI MEDICAL Remmele aux États-Unis, la société LAAM (LISI AEROSPACE Additive Manufacturing) en France et la société ANKIT en Inde.

Données à fin décembre :

	2016	2015	Écart N/N-1
LISI AEROSPACE	7 386	7 087	299
LISI AUTOMOTIVE	3 265	3 241	24
LISI MEDICAL	915	573	342
Holding	21	22	-1
TOTAL GROUPE	11 587	10 923	664

Évolution des effectifs entre 2016 et 2015 par division

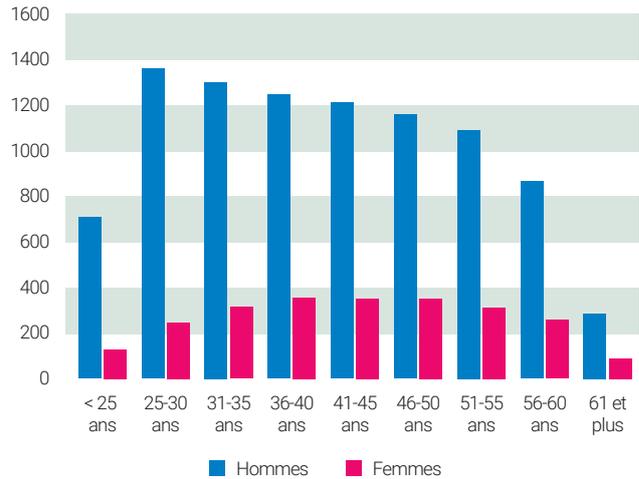


* Acquisition de LISI MEDICAL Remmele à Minneapolis (340 salariés).

1.1.2 | Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

1.1.2.1 Par âge et par sexe :

Les collaborateurs du Groupe LISI appartiennent à toutes les générations. L'intégration des jeunes est un succès en 2016 : plus de 127 jeunes de moins de 25 ans par rapport à 2015.

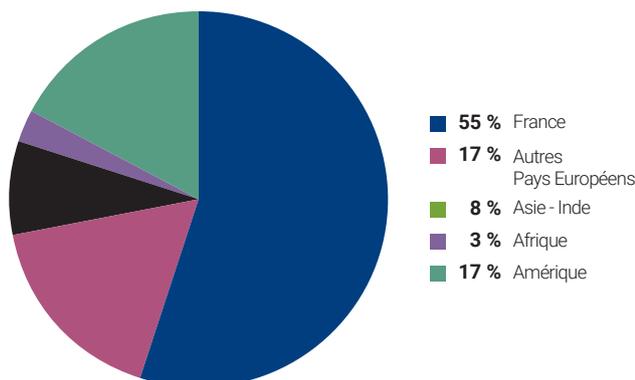


LISI maintient la même répartition entre les hommes et les femmes que 2015 soit 21 % de femmes.

1.1.2.2 Par zone géographique :

La France reste le pays qui emploie le plus de collaborateurs (6 359 salariés à fin décembre 2016). Cependant, le Groupe développe son activité sur le continent américain avec 1 951 salariés aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

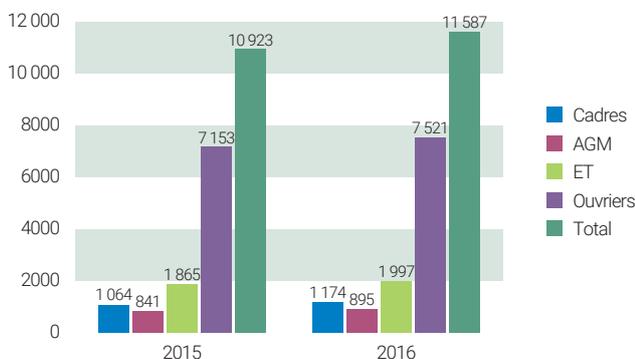
PAYS	Répartition
France	55 %
US	14 %
Allemagne	8 %
Turquie	5 %
Grande-Bretagne	3 %
Maroc	3 %
Canada	3 %
Chine	2 %
Pologne	2 %
République tchèque	2 %
Espagne	1 %
Inde	1 %
Belgique	1 %
Mexique	0,3 %



1.1.2.3 Par catégorie socio-professionnelle :

La répartition des salariés reste identique en 2016 par rapport à 2015.

EFFECTIFS DE 2015 ET 2016 PAR CSP



1.1.3 | Embauches et licenciements

L'année 2016 a été marquée par un plan de recrutement important. LISI AEROSPACE a en effet recruté 938 personnes, LISI AUTOMOTIVE 347 et 106 pour LISI MEDICAL. Nous recherchons des personnes qui partagent nos valeurs basés sur l'amélioration continue, le travail en équipe, l'engagement personnel et le goût de la technique. Nous portons une attention particulière au parcours d'intégration pour que les personnes trouvent leur place rapidement et durablement au sein de notre organisation.

Nous privilégions la promotion interne : les postes ouverts au recrutement sont, soit déposés sur la bourse à l'emploi de notre site intranet, soit affichés dans les usines. De plus, lors des entretiens annuels, le responsable hiérarchique échange sur les souhaits d'évolution de ses collaborateurs.

1 394 personnes nous ont rejoints en 2016.

L'activité intensive de recrutement répond aux besoins de production et de satisfaction de nos clients dans le cadre de la mise en place de nouveaux programmes. Un exemple significatif : l'arrivée de 284 personnes sur le site de Marmande en France (site de 853 personnes).

Le recrutement permet également de remplacer les personnes qui ont quitté la société. En 2016, 1 211 personnes ont quitté la société (34 % pour démission, 11 % pour rupture conventionnelle, 10 % pour licenciement disciplinaire, 2 % pour licenciement économique et 44 % pour autres motifs).

LISI poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à de nombreux étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Sur l'année 2016, LISI a accueilli 450 stagiaires, 249 apprentis et 89 contrats de professionnalisation sur l'ensemble des sites de ses trois divisions.

1.1.4 | Rémunérations et évolution

La rémunération des collaborateurs suit la stratégie globale de l'entreprise tout en étant adaptée aux marchés locaux.

Dans la lignée des années précédentes, le Groupe reste attaché à la juste rétribution des salariés en fonction de leur contribution et des résultats obtenus. Ainsi, une part importante de la rémunération des salariés est liée à la performance et distribuée notamment via des primes d'intéressement, de participation aux résultats. L'intéressement, participation ou primes liées à la performance a représenté de manière globale en 2016, 13,72 M€ soit 3,5 % de la masse salariale.

Pour une plus grande lisibilité et compréhension des packages de rémunération, LISI met à disposition de ses collaborateurs français, un Bilan Social Individualisé.

De plus, les collaborateurs salariés français ont la possibilité d'investir dans l'entreprise via un plan d'épargne salarial et de devenir ainsi actionnaire de LISI. Ce plan d'épargne Groupe est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 17 % des salariés français sont actionnaires de LISI.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 »).

L'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

L'implication et la fidélisation des talents est un enjeu majeur pour le Groupe LISI. À ce titre, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme d'attribution d'actions conditionné à la performance à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.

1.2 | ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

1.2.1 | L'organisation du temps de travail

Le personnel de production, en France et à l'étranger, travaille le plus fréquemment en 2 équipes ou 3 équipes. Selon les besoins des sites, des équipes de suppléance peuvent également être mises en place sur les jours de week-end. Par ailleurs, des travaux de nuit sont réalisés dans certains secteurs pour répondre à des besoins spécifiques de charge.

Les heures supplémentaires ont représenté plus de 798 667 h sur l'année 2016 soit 4,5 % des heures travaillées.

1.2.2 | Qualité de vie au travail et absentéisme

Le Groupe LISI considère que la santé et la sécurité des personnes est l'une de ses premières responsabilités.

Ainsi la qualité de vie au travail en fait partie. C'est la raison pour laquelle, chaque année, **une enquête sur la qualité de vie au travail** est lancée au sein de LISI AUTOMOTIVE. Les résultats de l'enquête sont analysés et permettent d'organiser des groupes de travail sur les thèmes qui ressortent et d'établir par site des plans d'actions d'amélioration.

2016 a été une année marquée également par **l'aménagement de nouveaux espaces de travail** : déménagement ou agrandissement de nos sites. Ces investissements ont permis de travailler sur l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

Pour répondre aux attentes des collaborateurs, le site d'Heidelberg en Allemagne a organisé des ateliers d'information sur l'hypertension artérielle et des journées de sensibilisation et de prévention sur les problèmes de dos au travail. Le site de Mellrichstadt en Allemagne a démarré une nouvelle initiative concernant des massages au poste de travail. Le site de Bar sur Aube en France a lancé un programme de remise en forme en salle de musculation pour travailler sur les bons gestes et postures des métiers de la Forge. Sur le site de Dasle en France, un accompagnement par un médecin kinésithérapeute est lancé auprès de salariés volontaires ayant des problèmes de dos ou de tendinites.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de **prévenir d'éventuels risques psychosociaux** s'aggravant, quelles que soient leur origine, professionnelle comme personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un 1^{er} diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

En 2016, les taux d'absentéisme est de 3,8 % : 3,7 % pour LISI AEROSPACE, 3,8 % pour LISI MEDICAL et 3,9 % pour LISI AUTOMOTIVE.

Différentes mesures sont prises dans les divisions pour réduire ce volume d'heures perdues : sur la plupart des entités, les accords d'intéressement intègrent un indicateur portant sur l'absentéisme :

- des entretiens de reprise sont réalisés dans la plupart des sites afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences (par exemple : le travail sur l'ergonomie, des formations gestes et postures, l'adaptation des horaires d'équipe) ;
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production.

Des contrôles médicaux peuvent être également réalisés si besoin.

1.3 | RELATIONS SOCIALES

1.3.1 | L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, des Comités Centraux d'Entreprise (sociétés Blanc Aéro Industries et Former), du Comité Européen ou encore du Comité de Groupe LISI.

Plus généralement, LISI veille à ce que les salariés du Groupe reçoivent et aient à leur disposition une information de qualité. Ainsi différents moyens de communication sont mis en place sur les différents sites du Groupe :

- écrans vidéo dans les ateliers (LISI MEDICAL Orthopaedics) ;
- écran vidéo d'information à Argenton-sur-Creuse (LISI AEROSPACE)
- journaux internes (LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE Form a.s à Cjec, ...)
- notes flash dans les ateliers en fonction de l'actualité (LISI AUTOMOTIVE Form a.s à Cjec) ;
- réunions d'information site ou par équipe (LISI AEROSPACE).

Par ailleurs, des commissions spécifiques composées de représentants des salariés et de membres de la Direction se réunissent régulièrement pour échanger et progresser sur les différentes thématiques pour lesquelles elles ont été constituées :

- formation ;
- égalité professionnelle Hommes/Femmes ;
- emploi des jeunes, des seniors et intergénérationnalité ;
- mutuelle ;
- logement.

1.3.2 | Le bilan des accords collectifs

La liste des accords collectifs conclus sur l'année 2016 est la suivante :

Bar sur Aube	Accord SD du 26/01/2016	Accord de participation du 30/06/2016	Accord d'intéressement du 30/06/2016
Saint-Ouen l'Aumône	Accord NAO du 28/06/2016	Accord sur l'application des dispositions relatives aux congés de formation économique, sociale et syndicale du 20/06/2016.	
Villefranche de Rouergue	Accord sur les modalités de prise des congés payés et des heures de récupération du 17/11/2016	Avenant à l'accord d'intéressement du 29/06/2016	Accord d'astreinte du 28/11/2016
Izmir	Accord collectif du 01/12/16, effet jusqu'au 31/12/2018		
Puiseux	Avenant à l'accord 35h du 27/04/2016	Accord d'intéressement du 10/01/2016	
Dasle	Avenant à l'accord SD		
La Ferté Fresnel	Accord d'intéressement du 25/01/2016	Accord sur le temps de travail du 21/04/2016	
FORMER	Accord d'intéressement du 20/02/2016		
Holding Grandvillars	Accord PEE du 17/03/2016	Accord de participation du 17/03/2016	Avenant à l'accord d'intéressement du 17/03/2016
Vöhrenbach	Accord salarial d'août 2016		
Cejc	Renégociation de l'accord collectif le 13/12/2016	Accord salarial de décembre 2016	
Fuenlabrada	Accord salarial 01/01/16		
Kierspe	Accord sur la mise en place de la démarche QVT du 02/03/2016	Accord sur la rémunération des ouvriers d'assemblage du 13/04/2016	
Heidelberg	Accord sur la fermeture de fin d'année du 04/05/2016	Accord sur la mise en œuvre du SMED du 15/05/2016	
Mellrichstadt	Accord salarial 2017 signé 16/12/2016		
Caen	Accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences du 15/12/2016	Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 18/10/2016	
Neyron	Accord prime sur objectifs en fonction des résultats du 13/05/2016		

1.4 | SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.4.1 | Les conditions de santé et de sécurité au travail

Conscient de la nécessité de protéger l'ensemble de ses collaborateurs et de protéger l'environnement, le Groupe LISI implique ses collaborateurs à travers le programme LISI Excellence HSE qui est le moteur de son système de management HSE.

Ce programme ambitieux a pour objectif d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun, à savoir viser et atteindre l'excellence sur l'ensemble des axes de la stratégie HSE de l'entreprise.

Conçu pour accélérer l'émergence d'une culture commune, le programme LISI Excellence HSE doit permettre de poser des fondations robustes pour favoriser le respect des fondamentaux, comme la satisfaction aux obligations de conformité qu'elles soient réglementaires ou autres, mais aussi l'amélioration continue de nos performances et organisations.

Le Groupe LISI s'est doté d'outils indispensables à l'atteinte de ces objectifs :

- LISI RM : l'outil logiciel visant à maîtriser nos risques HSE ;
- Golden Rules : les règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI ;
- SCP : le programme visant à développer la Culture Sécurité pour l'ensemble des salariés du Groupe ;
- d'autres outils opérationnels du programme LISI Excellence HSE visant à répondre à des problématiques ciblées par les axes d'excellence.

Ainsi, la Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau dans les domaines de la santé – sécurité et de l’environnement.

À tous les échelons, la volonté du Groupe est :

- d’atteindre le niveau d’excellence de ses performances dans les domaines de la Santé et de la Sécurité en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités ;
- de faire de la Santé - Sécurité un vecteur d’amélioration continue, des moyens de progresser, y compris dans les domaines qui n’y sont pas directement liés.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s’est doté d’une organisation HSE visant à déterminer les principales voies de progrès, à prioriser ses objectifs, et à en déduire les actions adaptées. Cette organisation s’appuie sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

Afin de se donner les moyens de réussir dans ce domaine, chaque site de production possède au moins un Animateur HSE qui a pour mission d’animer l’activité HSE de son site industriel et est le garant de la mise en œuvre d’un système de management HSE.

De plus, le Groupe LISI dispose d’un Comité de Pilotage HSE ayant pour mission d’analyser les accidents et incidents majeurs du groupe et d’établir les stratégies HSE visant à réduire les risques professionnels, environnementaux et de perte de biens. Ce comité est présidé par le Directeur Général Délégué du Groupe LISI et le Directeur Industriel et Achats. Il est constitué des Directeurs HSE de chaque division, du Manager HSE du groupe LISI (qui l’anime) et du courtier en assurance travaillant pour le compte du Groupe LISI.

Enfin, tous les 3 ans, un Forum HSE réunissant la Direction Générale, l’ensemble des Directeurs de site, des Responsables HSE des sites est organisé afin de fixer les objectifs dans les domaines de la Santé Sécurité et de l’Environnement sur les 3 ans à venir.

De plus, **techniquement**, LISI travaille constamment à l’amélioration des postes de travail. Ainsi, en 2016, LISI a investi 8,1 M€ dans le domaine de la Sécurité et de l’Environnement, notamment la sécurisation des machines et les aménagements ergonomiques ou bien les aspirations.

Ensuite, d’un point de vue **organisationnel**, les sites de production ont mis en place un système de management de la santé et de la sécurité selon le référentiel international OHSAS 18001. De plus, tous les sites industriels (en dehors des sites de la Business Group Forging & Casting acquis en 2014) ont obtenus la certification selon ce même référentiel par un organisme extérieur indépendant.

Sur le plan **comportemental**, le Groupe LISI déploie beaucoup d’efforts, car il s’agit principalement de remettre la sécurité à la place qu’elle mérite : ce doit être la première préoccupation au cœur des ateliers, puisque c’est bien ici que se produisent la grande majorité des accidents. Cela se concrétise par le fait que la Sécurité est le premier des sujets abordés lors des rituels journaliers PSM (Problem Solving Management) à chaque niveau de management du site (Groupe Autonome de Production – Unité Autonome de Production – Site).

De plus, en 2016, LISI a poursuivi la mise en œuvre d’un programme de Culture Sécurité, lequel doit :

- s’attaquer aux causes d’origine comportementale des accidents du travail ;
- fournir à l’encadrement (du directeur aux chefs d’équipe) les clés pour comprendre les comportements et les leviers pour agir sur eux ;
- Développer la Culture de la Sécurité des équipes à travers le déploiement d’une campagne de communication structurée.

Chaque collaborateur, qu’il soit opérateur ou manager, bâtit cette culture sécurité. Chacun doit participer à créer un environnement de travail où les risques sont maîtrisés. Et chaque salarié doit également prêter attention à sa propre sécurité comme à celle de ses collègues.

1.4.2 | Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les accords en matière de santé et sécurité au travail sont intégrés à la liste présentée en 1.3.2.

1.4.3 | Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Évolution des TF0 et TF1 depuis 2007



À fin 2016, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un salarié LISI ou un intérimaire (TF0) se stabilise suite à l’augmentation de 2015. Néanmoins, la tendance globale sur ces dernières années est très positive puisque le Groupe LISI affiche un TF1 en amélioration de 30 % par rapport à 2010 et 56 % par rapport à 2007. Ceci démontre l’efficacité du travail en continu de l’ensemble des salariés dans le domaine de la Santé-Sécurité.

Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) affiche ainsi 14,32.

En 2016, certains sites du Groupe n’ont pas eu à déplorer d’accidents du travail avec ou sans arrêt comme Beijing, Lure, Monterrey, Parthenay, Rugby, Tanger, Vignoux sur Barangeon.

56 % des sites LISI ont atteint l’objectif ambitieux qui leur avait été fixé, à savoir avoir un TF1 en dessous de 10.

Néanmoins, le Groupe LISI déplore 74 maladies professionnelles sur l'ensemble de ses sites, malgré les nombreux efforts apportés dans la mise en place de moyens de manutention ou bien le port de protection auditives.

Le taux de gravité TGO, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est en amélioration par rapport à 2015, et reste à un niveau relativement bas à 0,276 jours par millier d'heures travaillées.

Chaque collaborateur joue un rôle majeur en matière de prévention et LISI travaille à l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans ce sens.

1.5 | FORMATION

LISI a fait du développement des compétences par la formation l'un des axes majeurs de sa politique Ressources Humaines. Elle permet à ses collaborateurs de se maintenir au meilleur niveau de compétences, sur un marché soumis à des changements technologiques rapides et à une forte concurrence. LISI s'engage à ce que chaque collaborateur, quels que soient son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière, aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et à sa bonne adaptation aux évolutions des métiers.

En 2016, au moins 258 000 heures de formation ont été dispensées, soit 1,45 % du total des heures travaillées sur l'année 2016. Le budget consacré à la formation interne et externe sur l'ensemble des sites du Groupe LISI s'est élevé à 6,1 M€ en 2016 ce qui représente 1,6 % de la masse salariale du Groupe.

Ce sont ainsi, plus de 9 800 salariés qui auront bénéficié d'une formation (soit 81 % des salariés du Groupe).

- Pour accompagner les collaborateurs à avoir le niveau nécessaire sur nos métiers, **nous mettons en place des programmes de formations adaptés et certifiant**, axés sur nos métiers stratégiques : frappe à froid, traitement thermique, usinage, roulage, laminage, contrôle automatique, traitement de surface.

Au sein de la division LISI AUTOMOTIVE en 2016, ce sont près de 5 900 heures qui ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 42 CQPM/CQPI ont été obtenus.

- Avec 953 stagiaires (+ 33 % par rapport à 2015), **l'université d'entreprise LISI Knowledge Institute (LKI)** s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés mais également comme un outil majeur pour la rétention des talents et l'attraction de candidats à fort potentiel.

L'offre de formation s'articule autour de 3 thématiques clés :

- le management ;
- le développement personnel ;
- les formations techniques métiers.

- L'année 2016 continue le **déploiement des programmes de formations du LISI Excellence Achievement Program (LEAP)** initié en 2011.

LEAP est la méthode globale de management participatif du Groupe LISI visant l'Excellence Opérationnelle. Déclinée dans toutes les usines du Groupe (mais aussi dans de nombreux services), elle y est bâtie sur une organisation en 3 niveaux (GAP, UAP, Site), des chantiers de résolutions de problèmes (PSM1/2/3), des outils d'amélioration continue (5S, 8D, SMED, Six Sigmas, etc.), des outils de communication abondants et variés (standards visuels, films, guides, etc.) et surtout, sur un programme de formation ambitieux.

Depuis 2011, LISI a engagé un large programme de formation aux fondamentaux du LEAP : la formation LEAP Basics est maintenant le passage obligatoire pour tout nouveau salarié ; et à partir de 2015, des formations dédiées aux outils Advanced de LEAP ont été organisées, en veillant à mixer des apprenants issus de toutes les divisions du Groupe.

Pour accompagner les évolutions de l'organisation en UAP dans le cadre du LEAP, les collaborateurs ont pu bénéficier en 2016 de formations sur mesure en management, animation d'équipes et formations au poste de travail.

- **Les formations internes** sont également développées au sein du groupe : dans des domaines techniques et métiers (métallurgie, frappe à froid, résistance des matériaux, matières plastiques et injection, négociation achats, formations juridiques, marquage, tournage...), les formations sont dispensées par des collaborateurs de LISI qui s'impliquent pour transmettre leur expertise et leur savoir-faire.

- **L'axe Sécurité** reste prioritaire en 2016. Chaque site a lancé un programme de formation appelé SCP (Safety Culture Programme). L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux causes d'origine comportementale dans les accidents du travail, en fournissant à l'encadrement les clés pour comprendre les comportements à risque et actionner ensuite des leviers pour les corriger. Ce programme vise aussi à développer une véritable culture de la sécurité des collaborateurs, à travers le déploiement d'une campagne de communication structurée et régulière.

1.6 | DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES/ ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La diversité est portée par les responsables qui animent des hommes et des femmes au profil et parcours professionnels variés.

Des accords d'entreprise sont signés afin de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Les principaux axes de travail portent sur le recrutement, la rémunération et l'aménagement des horaires de travail.

Dans le cadre du recrutement, par exemple, nous nous attachons à retenir des critères objectifs et professionnels quant au tri des CV reçus, des candidats rencontrés ou des promotions à effectuer.

Par ailleurs, concernant le travail en faveur des salariés handicapés, l'objectif est avant tout d'intégrer au sein des équipes des salariés en situation de handicap, en aménageant leur poste si besoin. Mission réussie sur les sites de Cejc, Fuenlabrada, Saint-Brieuc ou Caen par exemple.

Des campagnes de sensibilisation sont lancées également sur certains sites comme à Neyron en France avec l'aide d'associations spécialisées.

Le Groupe LISI poursuit également son partenariat avec les ESAT.

2,96 % des salariés de LISI sont reconnus handicapés.

1.7 | PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT, LISI veille à leur bonne application sur chacune des entités du Groupe à travers le monde.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants sont des points surveillés lors des audits de site et sur lesquels le management est très fortement sensibilisé.

LISI est, par ailleurs, signataire du Programme des Nations Unies – Global Compact, lequel reprend ces thèmes dans ses principes numéro 3, 4, 5 et 6.

2 | VOLET ENVIRONNEMENTAL

2.1 | POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

2.1.1 | L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De nos jours, l'amélioration des conditions de travail comme la diminution de l'empreinte environnementale sont des indicateurs de performance tout aussi importants que les indicateurs économiques et financiers.

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est ainsi pleinement investi afin de placer les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

Tout comme la Santé et Sécurité au Travail, la Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication dans le domaine de l'Environnement.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Ainsi, à fin 2016, tous les sites industriels du Groupe LISI sont certifiés selon ce référentiel ISO 14001 en dehors des 3 sites de la Business Group Forging & Casting acquis en 2014.

Une certification au niveau du Groupe est en préparation pour 2017.

2.1.2 | Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'Humain. En effet, 0,25 % des heures travaillées sont consacrées à des formations dans le domaine HSE en 2016, contre 0,23 % en 2015.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

2.1.3 | Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le montant consolidé des investissements HSE engagés par division est le suivant :

DIVISION	Investissements HSE 2016 – en k€	Total des Investissements – en k€	% des investissements dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	4 972	94 108	5,3 %
LISI AUTOMOTIVE	2 702	32 580	4,7 %
LISI MEDICAL	440	5 640	7,8 %
LISI	8 114	132 328	6,1 %



Parmi les investissements notables, nous pouvons citer, entre autres :

- l'amélioration des rejets aqueux – Bar sur Aube – 619 k€ ;
- système de filtration de l'huile – Saint-Ouen l'Aumône – 316 k€.

2.1.4 | Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Le montant consolidé des provisions pour risque HSE par division est le suivant :

Division	Montant des provisions HSE 2016
LISI AEROSPACE	6 768 k€
LISI AUTOMOTIVE	340 k€
LISI MEDICAL	212 k€
LISI	1 376 k€
TOTAL	8 696 k€

2.2 | POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

2.2.1 | Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

LISI surveille de très près l'impact direct que ses sites de production peuvent avoir sur l'environnement. La meilleure technologie est recherchée pour diminuer cette empreinte environnementale et pour anticiper d'éventuelles réglementations.

Ce sont les lignes de traitements de surface qui bénéficient généralement de ces technologies car leurs rejets atmosphériques et aqueux peuvent avoir des conséquences sur le milieu environnant s'ils ne sont pas maîtrisés.

L'ensemble des sites industriels du Groupe LISI sont certifiés ISO 14001, à l'exception des sites de la Business Group Forging & Casting acquis en 2014. Dès lors, une analyse précise de l'impact environnemental est réalisée par chacun d'entre eux, c'est ce que l'on appelle « l'Analyse Environnementale ». Pour conserver cette certification, ils doivent mettre en œuvre des actions visant à réduire l'empreinte environnementale des activités ou tâches identifiées comme les plus significatives.

2.2.2 | Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'indicateur de production de déchets est pour 2016 de 57,29 kg de déchets pour 1 000 € de valeur ajoutée.

De plus, la part de déchets triés est toujours très élevée, 95,7 %, en augmentation par rapport à 2015. La part restante concerne les ordures ménagères produites par les activités connexes à la production (sanitaires, réfectoires, etc.).

La division LISI AUTOMOTIVE est la plus grande productrice de déchets. Ceci s'explique par les grandes quantités de matières mises en œuvre et produites. Mais il s'agit également de la division qui trie le mieux ses déchets, 96,7 % des déchets sont triés.

La division LISI AEROSPACE trie ses déchets à 94,5 %.

La division LISI MEDICAL ne représente, quant à elle, que 1,3 % de la production de déchets.

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (54 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). Les déchets dangereux triés, qui représentent 32 % de la quantité totale de déchets, sont éliminés via les filières agréées en respectant scrupuleusement la réglementation.

2.2.3 | La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes – qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non – lorsqu'elles proviennent des parties intéressées. Ainsi, 11 plaintes ont été enregistrées sur l'ensemble des sites du groupe. La plupart est liée à des gênes du voisinage sur des bruits générés par certains de nos sites. Chaque plainte fait l'objet d'une réponse – écrite ou non – à la partie intéressée concernée.

2.3 | UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

2.3.1 | La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre dans les sites. Il s'agit essentiellement du lavage des pièces et du traitement de surface. Néanmoins, ceux-ci recyclent au maximum les eaux de process.

Toutes ces efforts permettent de maintenir la consommation d'eau à 1,22 m³ pour 1 000 € de valeur ajoutée.

2.3.2 | La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

LISI est très regardant sur la consommation de matière première et travaille à optimiser l'utilisation de ces ressources.

Les sites de fabrication consomment principalement du métal, et pour une plus faible proportion de la matière plastique.

Le travail de métal se fait principalement par déformation – frappe à froid et frappe à chaud - n'occasionnant aucune perte matière en dehors des réglages. De plus les sites travaillent quotidiennement à l'optimisation des ressources matières (diminution des rebuts, SMED pour réduire les pertes lors des phases de réglage, ...). Enfin, les déchets générés par les dernières étapes de production (usinage, appointage) sont triés et expédiés en vue d'une valorisation matière à 100 %.

En ce qui concerne le plastique, les sites de production qui utilisent cette ressource récupèrent et trient les déchets plastiques (carottes, rebuts). Ces déchets sont pour la plupart broyés et réintroduits dans les chaînes de production, dans les proportions maximales imposées par nos clients.

2.3.3 | La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie est en amélioration. C'est une meilleure maîtrise de nos consommations ainsi que la sensibilisation des équipes de production qui jouent un rôle important dans cette diminution de notre impact sur la consommation des ressources énergétiques. Les sites poursuivent leurs actions liées à la chasse au gaspillage.

Une part non négligeable de l'énergie est consacrée au chauffage, les aléas climatiques font que la consommation d'énergie sur ce poste est aléatoire également.

La plus grande partie de l'énergie est utilisée pour la production. Il faut alors distinguer les process dont la consommation est directement reliée à la production et les process – comme le Traitement Thermique – qui ont une part fixe de consommation d'énergie

indépendante de la production (montée en température etc.). Dès lors, une baisse de la production ne se traduit pas directement par une baisse immédiate de la consommation d'énergie. Ceci explique les différences entre les divisions.

LISI stabilise sa consommation d'énergie (toutes énergies confondues hors fuel qui est destiné aux engins de manutention) à 0,592 MWh pour 1 000 € de valeur ajoutée. Ceci correspond à une baisse de 5,3 % de la consommation d'énergie (hors fuel destiné aux engins de manutention).

2.4 | CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.4.1 | Les rejets de gaz à effet de serre

LISI a analysé ses process afin de déterminer quelle était la plus grande contribution aux rejets de gaz à effet de serre. Il s'avère que la principale source de rejet de Gaz à Effet de Serre est liée à la consommation d'énergie.

Cet enseignement confirme l'action générale de LISI pour diminuer son empreinte carbone à travers sa consommation d'énergie.

Un bilan des gaz à effet de serre sera réalisé sur l'activité de l'année 2017.

3 | VOLET SOCIÉTAL

3.1 | IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe LISI est fortement ancré en France, en particulier en Franche-Comté. En effet, sur les 44 sites de production qui composent le Groupe, 19 sont situés en France (43 %) et 5 en Franche-Comté, berceau de la Société. Ces 19 sites français représentent 57 % des effectifs.

Sur les sites hors de France, la très grande majorité des salariés est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

3.2 | RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

3.2.1 | Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Les référentiels internationaux ISO 14001 et OHSAS 18001 ont inscrit dans leurs principes de base le dialogue avec les Parties Intéressées.

LISI a basé son système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail sur ces référentiels.

Ainsi, les personnes et/ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise ont été identifiées par les sites, ainsi que leurs attentes. Toutes les demandes font l'objet de réponses de la part du site.

3.2.2 | Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe LISI est un acteur économique d'importance dans toutes les zones où il est implanté. Il contribue ainsi à l'emploi au niveau local et participe au développement local et régional. Un nombre important de collaborateurs participent également au dynamisme des associations, clubs, clusters, réseaux et autres organisations professionnelles. Les sites sont des partenaires privilégiés pour favoriser l'enseignement des compétences techniques et autres, à travers les apprentis qu'ils accueillent, les CQPM développés avec l'UIMM (par exemple à Caen), etc.

Au titre des organisations professionnelles, nous pouvons citer, entre autres, le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) pour la division LISI AEROSPACE, l'AFFIX (Association des fabricants de fixations mécaniques) et le DSV



(Deutsche Schraubenverband) pour la division LISI AUTOMOTIVE et le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) pour la division LISI MEDICAL.

De plus, LISI encourage les échanges et partenariats locaux et notamment le développement de relations étroites avec les lycées, universités et grandes écoles (ingénieurs, gestion, ...) afin d'anticiper sur chaque division les besoins futurs en emplois et compétences.

Plus spécifiquement en France, les sites collaborent de manière étroite avec l'AFPI, l'UIMM et Pôle Emploi pour mettre en place des dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi, et avec les ADEFIM locales pour optimiser le financement des actions de formation.

3.3 | SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le Groupe LISI s'inscrit dans le cadre d'un partenariat durable « gagnant – gagnant » avec ses fournisseurs et ses sous-traitants pour assurer un succès commun et à long terme.

Outre les considérations économiques (qualité, compétitivité et amélioration continue), la Charte Fournisseurs établie par le Groupe dicte les conditions de partenariat dans le respect des principes de l'ISO 14001 et qui sont abordés lors des audits de sélection des nouveaux fournisseurs.

L'approbation et l'application des 10 principes du « Global Compact » du programme des Nations Unies (Responsabilité sociale des entreprises qui regroupent les droits de l'Homme, les Normes du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption) figurent également dans cette Charte Fournisseurs.

La Politique Achats Groupe, quant à elle, intègre le volet éthique, développement durable et responsabilité sociale avec l'application des principes du « Global Compact » et de la nécessité d'être certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 notamment pour nos sous-traitants et nos fournisseurs stratégiques.

3.4 | LOYAUTÉ DES PRATIQUES

3.4.1 | Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Chaque division est responsable devant la Direction Générale du Groupe de la bonne marche de ses filiales et de ses employés. Les relations avec les tiers sont dictées par les procédures de cadrage du Groupe relayées au sein des divisions par la diffusion de procédures propres à chaque division. Par exemple LISI diffuse et met à jour une procédure Achat et Relations Fournisseurs, précisant par exemple les limites et seuils d'autorisation des dons et cadeaux.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à l'Éthique et aux Valeurs au travers d'un module de formation dédié. En complément, La Charte Fournisseur respectant les principes édictés par le Global Compact des Nations Unies est largement diffusée et développée à l'ensemble des acteurs de LISI.

3.4.2 | Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs

Si certaines pièces produites par le Groupe LISI peuvent avoir un impact sur la sécurité du consommateur final, LISI dispose de systèmes de contrôle qualité permettant de répondre aux exigences de ses clients et donc de garantir que toutes les mesures soient prises pour garantir cette sécurité pour l'utilisateur final.

3.5 | DROITS DE L'HOMME

3.5.1 | Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le Groupe LISI a adhéré au Global Compact. Les 1^{er} et 2^e principes de ce Pacte Mondial concernent les Droits de l'Homme, à savoir :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

4 | TABLEAU DES INDICATEURS HSE

INDICATEURS (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		Définition	Unité	2015*	2016	Différence 2016 vs 2015
Utilisation des ressources naturelles	Consommation d'eau de ville	Volume d'eau provenant du réseau de distribution de la ville consommé par le site de production	m ³	417 818	432 111	14 293
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	Volume d'eau prélevé par le site de production dans les rivières, les étangs et les nappes phréatiques	m ³	444 018	481 371	37 353
	Consommation d'électricité	Énergie électrique provenant du réseau de distribution de la ville ou autogénérée, consommée par le site de production	MWh	274 336	290 384	16 048
	Consommation de gaz naturel	Énergie calorifique provenant du volume de gaz naturel consommée par le site de production	MWh	161 259	172 962	11 703
	Consommation de gaz de pétrol liquéfié (butane - propane)	Énergie calorifique provenant du volume de GPL consommé par le site de production	kWh	4 808 272	5 717 492	909 220
	Consommation de fuel domestique	Volume de fuel domestique consommé par le site de production à des fins industrielles et de chauffage	m ³	246	195	-51
	Consommation autres énergies	Autres énergies (vapeur, etc.)	kWh	555 244	578 407	23 163
Produits dangereux	Nombre de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme	Les produits présentant un effet néfaste et permanent pour l'homme sont l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction		483	492	9
	Consommation de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme	Quantité consommée de tous les produits appartenant à la liste des produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme (l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction tels que définis par la réglementation nationale locale). Le fioul à usage des chariots élévateurs se retrouve dans cette catégorie.	kg	230 889	234 437	3 548
Déchets	Metal trié	Quantité totale de métal triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale.	T	21 250	23 090	1 840
	Papier - Carton trié	Quantité totale de papier et de carton triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale.	T	545	522	-22
	Plastique trié	Quantité totale de plastique triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale.	T	223	211	-12
	Bois trié	Quantité totale de bois triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale.	T	930	1 145	214
	Huile(soluble + entière + entière et eau)	Quantité totale d'huile triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale.	T	2 034	2 076	43
	Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés	Quantité de déchets non dangereux ou déchets ménagers (selon la réglementation nationale) non triés évacuée du site.	T	1 998	1 846	-151
	Déchets dangereux (sans l'huile)	Quantité de déchets dangereux (selon la réglementation nationale) hors déchets d'huile évacuée du site.	T	13 308	13 772	464
Santé/sécurité	TF0 à fin décembre	Le TF0 est le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants TF0 : TF0 = Nombre d'AT avec arrêt des 12 mois écoulés x 1 000 000/Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	10,1	10,7	0,6
	TF1 à fin décembre	Le TF1 est le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt sur 12 mois glissants : TF1 = Nombre d'AT avec et sans arrêt des 12 mois écoulés x 1 000 000/Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	14,2	14,3	0,1
	TG0 à fin décembre	Le TG0 est le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants TG0 : TG0 = Nombre de jours d'arrêt des 12 mois écoulés x 1 000/Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	0,31	0,28	-0,04
	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de cas de maladies professionnelles déclarées sur le site de production ayant généré un arrêt de travail	unité	62	74	12

* Les données 2015 ont été retraitées de façon à prendre en compte l'année 2015 dans son intégralité et suite à la mise en place d'un logiciel permettant de collecter des données de façon plus pertinente.



INDICATEURS (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		Définition	Unité	2015*	2016	Différence 2016 vs 2015
Sinistres et plaintes	Nombre de départ d'incendie	Nombre de départ d'incendie nécessitant l'utilisation de moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, Sprinkler, autres) enregistré sur le site de production	unité	70	77	7
	Nombre de sinistre nécessitant l'intervention des secours extérieurs	Nombre de sinistres survenus sur le site de production (incendie, pollution, catastrophe naturelle, événements dangereux) nécessitant l'intervention des sapeurs pompiers ou de services de sécurité civile	unité	9	8	
	Mise en demeure adressée par les autorités	Demande « officielle », émanant ou adressée à une autorité compétente en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement ou de sureté publique visant le site industriel à mettre un terme à une nuisance ou à un risque ou de respecter une exigence réglementaire	unité	2	7	5
	Nombre de plaintes adressés par les parties intéressées	Acte informel que tout tiers (voisins, organismes ...) peut employer directement avec le site quand il est soumis à une quelconque nuisance. Ex : courrier, enregistrements écrits de réclamations téléphoniques...	unité	4	11	7
Formations HSE	Nombre d'heures de formations HSE réalisé	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à développer les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	heures	49 298	45 447	-3 851
	Nombre de personnes formées HSE réalisé	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à développer les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	unité	16 162	22 375	6 213

* Les données 2015 ont été retraitées de façon à prendre en compte l'année 2015 dans son intégralité et suite à la mise en place d'un logiciel permettant de collecter des données de façon plus pertinente.

5 | TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Périmètre :

Pour le thème Santé & Sécurité et pour le volet Environnemental, le périmètre de reporting n'intègre pas le site de Chihuahua, car les bâtiments n'appartiennent pas à LISI et il ne s'agit pas de personnel LISI, ni les sites de Coon Rapids et Big Lake (Minnesota) du fait de leur acquisition en cours d'année.

Exclusions :

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains items n'ont pas fait l'objet d'un reporting pour les raisons suivantes :

- utilisation des sols : l'emprise au sol des bâtiments occupés par le groupe est optimisée, évolue peu et LISI n'a pas d'activité d'extraction de ressources présentes dans le sol ;
- protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique : nous n'avons pas identifié de risques ou enjeux spécifiques sur ces sujets en lien avec nos activités ;
- gaspiillage alimentaire : LISI n'a pas d'impact sur le gaspiillage alimentaire du fait de son activité.

Volet Social

Thème	Sous thème	Paragraphe
Emploi	Effectif total	§ 1.1.1
	Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	§ 1.1.2
	Embauches et licenciements	§ 1.1.3
	Rémunérations et évolution	§ 1.1.4
Organisation du temps de travail	L'organisation du temps de travail	§ 1.2.1
	L'absentéisme	§ 1.2.2
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	§ 1.3.1
	Le bilan des accords collectifs	§ 1.3.2
Santé & Sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	§ 1.4.1
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	§ 1.4.2
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	§ 1.4.3
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	§ 1.5
	Le nombre total d'heures de formation	§ 1.5
Diversité et égalité des chances/égalité de traitement	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	§ 1.6
Promotion et respect des stipulations fondamentales de l'OIT relatives	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	§ 1.7
	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	§ 1.7
	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	§ 1.7
	À l'abolition effective du travail des enfants	§ 1.7



Volet Environnemental

Thème	Sous thème	Paragraphe
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	§ 2.1.1
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	§ 2.1.2
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	§ 2.1.3
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	§ 2.1.4
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	§ 2.2.1
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	§ 2.2.2
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	§ 2.2.3
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	§ 2.3.1
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	§ 2.3.2
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	§ 2.3.3
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	§ 2.4

Volet Sociétal

Thème	Sous thème	Paragraphe
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	§ 3.1
	Sur les populations riveraines ou locales	§ 3.1
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 3.2.1
	Les actions de partenariat ou de mécénat	§ 3.2.2
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	§ 3.3
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	§ 3.3
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	§ 3.4.1
	Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs	§ 3.4.2
Droits de l'Homme	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	§ 3.5



6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7

1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	110
1.1	Capital social	110
1.2	Programme de rachat d'actions	111
1.3	Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires	112
1.4	Relations entre la société et ses filiales	113
1.5	Honoraires des Commissaires aux Comptes	114

2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	115
2.1	Règlement Intérieur	116
2.2	Activité du Conseil d'Administration et des Comités durant l'exercice	126
2.3	Les salariés	127
2.4	Les organes d'administration	129
2.5	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	134
2.6	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code afep-medef	138

3	LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ	139
3.1	Description générale	139
3.2	Organes de contrôle général	139
3.3	Référentiel Groupe	139
3.4	Processus de cartographie et de suivi des risques	139
3.5	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	139

1 | INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

1.1 | CAPITAL SOCIAL

1.1.1 | Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2016 à 21 609 550 €, divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 | Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2016 : 21 609 550 € divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal								
25/04/13	24/07/14	Division de la valeur nominale des actions par 5	-	-		0,40 €	54 023 875	21 609 550 €
25/04/13	20/02/14	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 562 €	1 781 301 €	18 281	2 €	10 04 775	21 609 550 €
10/02/04	28/07/10	Augmentation de capital par conversion de BSAR	3 616 €	81 360 €	1 808	2 €	10 786 494	21 572 988 €
29/04/09	28/04/10	Augmentation de capital réservée aux salariés	61 650 €	868 649 €	30 825	2 €	10 784 686	21 569 372 €
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2 €	10 753 861	21 507 722 €
10/02/04	21/12/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2 €	10 604 067	21 208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2 €	10 519 271	21 038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2 €	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €

* Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.

1.1.3 | Capital autorisé mais non émis

Néant

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

1.1.4 | Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2016 il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.1.5 | Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

	Dividende net en €
2011	1,30
2012	1,40
2013	1,70
2014*	0,37
2015	0,39
2016 ^{(1)*}	0,45

⁽¹⁾ Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2017. La date de paiement des dividendes a été fixée au 9 mai 2017.

* Valeur unitaire du dividende suite à la division du nominal par 5.



Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 | PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1.2.1 | En cours au 31 décembre 2016

Le 27 avril 2016, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 27 octobre 2017.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix unitaire supérieur à 40 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élève à 171 318 600 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2016 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 290 013 actions propres, soit 0,5 % du nombre total d'actions émises.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2016	1 233 252	7,94
Titres acquis en 2016	290 013	24,62
Titres attribués en 2016	(103 894)	7,46
Titres vendus en 2016	(299 949)	24,23
Titres détenus au 31/12/2016	1 119 422	7,94
<i>Dont titres affectés aux rémunérations en action</i>	1 096 744	
<i>Dont titres disponibles</i>	22 678	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

1.2.2 | Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élève à 256 977 900 €.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

1.3 | RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE – PACTE D'ACTIONNAIRES

1.3.1 | Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

	2016			2015		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,9	67,0	29 643 620	54,9	67,2	29 643 620
VMC	5,7	6,6	3 070 835	5,7	6,6	3 070 835
Autres mandataires sociaux	0,3	0,3	175 195	0,3	0,3	174 345
TOTAL MANDATAIRES	60,9	73,9	32 889 650	60,9	74,1	32 888 800
dont dirigeants	0,2	0,2	97 265	0,2	0,2	105 325
FFP INVEST	5,1	6,2	2 750 000	5,1	6,2	2 750 000
Auto-détenues	2,1		1 119 422	2,3		1 233 252
Salariés	1,3	0,8	720 000	1,3	0,8	697 000
Public	30,6	19,0	16 544 803	30,5	18,9	16 454 823
TOTAL GÉNÉRAL	100,0	100,0	54 023 875	100,0	100,0	54 023 875

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2016 54,9 % du capital LISI et 67,0 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu à part quasi égale par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (Famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de FFP Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2016 la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 30 % ;
- FFP Invest à hauteur de 25 % ;
- VMC à hauteur de 28 % du capital ;
- Autres à hauteur de 17 %.

- La société CIKO, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2016, 0,1 % du capital et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,52 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,62 % du capital.

- La société FFP Invest, 75, avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient directement au 31 décembre 2016, 5,1 % du capital et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,86 % du capital de LISI S.A., soit au total 18,96 % du capital.

- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2016, 5,7 % du capital LISI et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,25 % du capital de LISI S.A., soit au total 20,95 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote (voir également au 1.3.2).

Le pourcentage de capital détenu par le personnel représente 1,3 % du capital.

1.3.1.2 Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. autre que celui indiqué au paragraphe 1.3.1.4, et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.



1.3.1.4 Engagements collectifs de conservation

Pacte « Dutreil » (article 885 I bis du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit pour une durée de deux ans et un jour à compter du 17 décembre 2010

	Actions	% capital	Droit de vote	% droit de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	5	< 0,01 %	5	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
TOTAL	29 645 625	55,0 %	59 289 245	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans, à l'issue de la période de conservation de deux ans prévue par l'engagement collectif.

Pacte « Jacob » (article 787 B du CGI) concernant les titres LISI S.A.

	Actions	% capital	Droit de vote	% droit de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
TOTAL	29 646 620	55,0 %	59 291 240	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière de droits de succession et de donation, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de deux ans.

À la date du présent document, ces engagements pris au titre de l'article 885 I bis et de l'article 787 B du CGI ont été respectés.

Il est également précisé que CIKO détient 48 030 actions CID dont le montant total s'élève à 159 495 actions au 31 décembre 2016.

1.3.2 | Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée le 13 février 2017 a permis d'identifier 4 174 actionnaires.

Leur répartition est la suivante :

- actionnaires de référence : 68,1 % du capital
- flottant : 31,9 % du capital dont 31,4 % correspondant à 3 920 actionnaires identifiés répartis de la manière suivante :
 - investisseurs institutionnels français : 207 détenant 11,6 % du capital ;
 - investisseurs institutionnels internationaux : 61 détenant 16,8 % du capital ;

par la Compagnie Industrielle de Delle (« CGI »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 29 645 625 actions et sur 59 289 245 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit à compter du 5 juillet 2016 pour une durée de deux ans par la Compagnie Industrielle de Delle (« CGI »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. La durée de cet engagement est ferme et viendra donc à échéance le 4 juillet 2018. Cet engagement porte sur 29 646 620 actions et sur 59 291 240 droits de vote de LISI S.A., répartis de la manière suivante :

- actionnaires individuels français et internationaux : 3 652 détenant 1,7 % du capital ;
- PEG "LISI en actions" : 1,3 % du capital (représentant 2 260 salariés porteurs de parts).

1.3.3 | Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2016, la société LISI S.A. détenait 1 119 422 de ses propres actions, soit 2,1 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance telles que décrites au paragraphe 2.7.2.2.

1.4 | RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances, l'assistance dans le domaine des ressources humaines, de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées, ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	57 865	-
Créances clients et comptes rattachés	1 277	-
Avances de trésorerie aux filiales	399 705	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	11 910	-
Concours de trésorerie des filiales	220 007	-
Compte courant intégration fiscale	7 843	-
Fournisseurs	228	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	18	-
Intérêts des comptes courants des filiales	1 910	-
Facturations de prestations et de management fees	9 049	-
Facturations de loyers	308	-
Refacturations diverses	937	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	4 335	-
Produits de participation	22 001	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

- À l'actif :
 - les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 60 M\$ à sa filiale Hi Shear Corporation à échéance 2 mai 2026, ce qui lui a permis de financer partiellement l'acquisition en mai 2016 de la filiale LISI MEDICAL Remmele ;
 - Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 60 M\$, soit 57 M€ ;
 - les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.
- Au passif :
 - les dettes rattachées à des participations correspondent à une avance de trésorerie à moyen terme de la part de la filiale turque FT BESTAS ;
 - les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe ;
 - les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.
- Au compte de résultat :
 - les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales ;
 - les loyers des bâtiments loués à notre filiale LISI AUTOMOTIVE Former ;
 - les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2016.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2016 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.



Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Ernst & Young		Exco Cap Audit		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Holding	31	31	31	31		
- Filiales intégrées globalement	689	707	274	205	47	144
Autres diligences et prestations						
- Holding	33	21	13			
- Filiales intégrées globalement	23	78	13	10	0	1
Sous-total	777	836	331	245	47	145
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
Sous-total						
TOTAL	777	836	331	245	47	145

2 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise (voir notamment le rapport du Président du Conseil d'Administration).

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.10 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

Lors de sa séance du 17 février 2016 et conformément à ses statuts, le Conseil d'Administration de LISI a mis en œuvre la décision qu'il avait prise et annoncée le 21 octobre 2015 de dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration de celles de directeur général ; et de procéder à la nomination d'un directeur général délégué.

Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016 :

- Monsieur Gilles Kohler, président-directeur général de la société jusqu'à cette date, n'exerce plus les fonctions de directeur

général mais conserve la présidence non exécutive du Conseil d'Administration. À ce titre, il est en charge de la gouvernance de la société, participe à l'élaboration de sa stratégie et veille au bon fonctionnement du contrôle interne du Groupe.

- Monsieur Emmanuel Viellard, auparavant vice-président-directeur général de la société, prend en charge la direction générale exécutive du Groupe. Il a pour principales missions d'élaborer la stratégie du Groupe et de la proposer au Conseil d'Administration ; une fois celle-ci validée par le conseil, d'en assurer l'exécution ; d'assumer la direction de la société et de ses divisions et d'en gérer le développement, la cohésion et la pérennité.
- Monsieur Jean-Philippe Kohler, est nommé directeur général délégué aux côtés de monsieur Emmanuel Viellard et garde ses fonctions de direction de l'Audit Interne du Groupe étendu aux domaines Financier, Sécurité et Environnement et Management Industriel. Il conserve également la responsabilité de la gestion et de l'animation des Ressources Humaines du Groupe.

Lors de cette même séance, le Conseil a nommé Madame Lise NOBRE, administrateur indépendant, Vice-Présidente, afin de seconder Monsieur Gilles KOHLER sur les questions de gouvernance de la société.

2.1 | RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet du règlement intérieur

1.1 Les membres du Conseil d'Administration sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux dispositions des statuts de la Société.

1.2 Le présent règlement intérieur a pour objet, dans l'intérêt des membres du Conseil d'Administration, de la Société et de ses actionnaires :

- de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs ;
- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

1.3 Le présent règlement intérieur s'impose à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si un membre du Conseil d'Administration est une personne morale, les stipulations du présent règlement intérieur s'appliquent à son représentant permanent comme si celui-ci était membre du Conseil d'Administration en son nom propre, sans préjudice de l'obligation pour la personne morale qu'il représente, de respecter les obligations stipulées dans le présent règlement intérieur.

1.4 Tout membre du Conseil d'Administration est réputé, dès son entrée en fonctions, adhérer au présent règlement intérieur et devra en respecter l'ensemble des dispositions.

1.5 Une copie du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration remis à chaque administrateur, directeur général et, le cas échéant, par chaque directeur général délégué au moment de leur nomination.

TITRE I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 2 – Composition du Conseil d'Administration

2.1 Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés conformément aux dispositions légales.

2.2 Les administrateurs peuvent être :

- des personnes physiques ; ou
- des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

2.3 Un tiers au moins des administrateurs doivent être des membres indépendants.

De manière générale, est indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction générale, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

2.4 Un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il répond cumulativement aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été au cours des cinq années précédant sa première nomination en qualité de mandataire social de la Société, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas être, au moment de sa nomination, salarié de la Société ou salarié ou mandataire social d'une société du Groupe ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- s'agissant des administrateurs exerçant des fonctions dans une ou plusieurs banques, ne pas avoir participé (i) à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services d'une de ces banques auprès de la Société ou d'une société du Groupe, (ii) aux travaux d'une de ces banques en cas d'exécution d'un mandat confié à cette banque par la Société ou une société du Groupe ou (iii) au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être membre du conseil de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société.

Le Conseil d'Administration peut toutefois estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas l'un des critères énoncés ci-dessus, peut toujours être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Dans cette situation, le conseil expliquera sa décision dans le document de référence présenté à l'assemblée des actionnaires.

2.5 Chaque année, la qualification d'indépendant de chacun des administrateurs est débattue par le comité des nominations et examinée au cas par cas par le Conseil d'Administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

Les conclusions de l'examen de la qualification d'indépendant par le Conseil d'Administration sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport du président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

2.6 Le Conseil d'Administration choisit parmi les administrateurs indépendants un administrateur référent. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société.



TITRE II - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS - OPÉRATIONS SOUMISES À L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 3 – Pouvoirs du Conseil d'Administration résultant des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

3.1 Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

3.2 En particulier et sans que cette liste soit limitative, le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant par le présent règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- est compétent pour convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société et fixer son ordre du jour ;
- approuve le plan stratégique et le budget annuel du Groupe présentés par la direction générale ainsi que toute modification de ce budget ;
- établit les comptes sociaux et les comptes consolidés et établit le rapport annuel de gestion ;
- autorise les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ;
- choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société, conformément à l'article 13 des statuts ;
- nomme ou révoque :
 - le président du Conseil d'Administration ;
 - le cas échéant, le vice-président du Conseil d'Administration ;
 - le directeur général ;
 - et le cas échéant, sur proposition du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués ;
- détermine les pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, en accord avec ce dernier, ceux du ou des directeurs généraux délégués ;
- peut coopter un administrateur ;
- fixe la rémunération du président du Conseil d'Administration, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- nomme les membres des comités créés conformément aux dispositions de la loi, des statuts et du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- répartit les jetons de présence entre les administrateurs conformément aux dispositions du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- approuve le rapport du président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur le contrôle interne et sur la gestion des risques ;
- peut décider l'émission de titres de créance ne donnant pas accès au capital ;

- autorise le directeur général de la Société, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties en fixant, pour chaque exercice, un plafond global, et le cas échéant, un montant maximum par opération ;

3.3 Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il vérifie que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.4 De manière générale le Conseil d'Administration :

- est tenu informé par son président, le directeur général de la Société ou, s'il en existe, le ou les directeurs généraux délégués de la Société et les comités du Conseil d'Administration, de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires de la Société et du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations qui lui sont communiquées par les dirigeants de la Société ; et
- s'assure que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Article 4 – Opérations soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration dans le cadre de l'organisation interne de la société et du Groupe

4.1 Outre les obligations législatives et réglementaires d'autorisation préalable du Conseil d'Administration et dans le cadre de l'organisation interne de la Société et du Groupe, les opérations suivantes devront faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du Conseil d'Administration avant d'être engagées par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué :

- les décisions de prise ou de cession de toutes participations significatives dans toutes sociétés créées ou à créer, de création de toute société, groupement et organisme, de souscription à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - les décisions relatives à une implantation significative en France ou hors de France ;
 - directement, par création d'établissement, de succursale, de filiale directe ou indirecte, ou
 - indirectement, par prise de participation ;
 - et les décisions de retrait de telles implantations en France ou hors de France ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

4.2 De la même manière, tout projet industriel ou commercial significatif devra faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du Conseil d'Administration avant d'être engagé par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué.

4.3 L'appréciation du caractère « significatif » des opérations concernées aux deux points précédents (4.1 et 4.2) est réalisée dès lors que ces opérations dépassent unitairement le montant de quinze millions d'euros.

Avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, tout projet revêtant ce caractère « significatif » devra avoir été présenté au comité stratégique pour avis.

4.4 Le Conseil d'Administration est également et systématiquement appelé à approuver de manière expresse et préalable chacune des opérations et décisions suivantes, pour autant qu'elle soit, pour la Société ou pour l'une des sociétés du Groupe, d'un montant égal ou supérieur à cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

4.5 Les demandes d'accords et d'approbations expresse et préalables sont :

- inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle elles seront traitées ; et
- traitées au cours de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société ;
- inscrites dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration.

Article 5 – Pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, des directeurs généraux délégués – limitations spécifiques apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, à ceux des directeurs généraux délégués

5.1 Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts de la Société et du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- ni réservés au Conseil d'Administration ;
- ni réservés aux assemblées générales d'actionnaires de la Société ;

sont dévolus au directeur général de la Société et, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués.

Lors de la décision de nomination du directeur général ou, le cas échéant, d'un directeur général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général de la Société ou, le cas échéant, du directeur général délégué.

Le présent article du règlement intérieur du Conseil d'Administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du directeur général ou d'un directeur général délégué. Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration qui autorise ladite opération.

TITRE III - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 6 – Rôle du président du Conseil d'Administration

6.1 Le président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, le vice-président du Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.2 Le président du Conseil d'Administration propose au Conseil d'Administration de désigner le secrétaire du Conseil d'Administration.

Le secrétaire du Conseil d'Administration n'est pas tenu d'être membre du Conseil d'Administration. Si le secrétaire n'est pas membre du Conseil d'Administration, il est pour autant soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du Conseil d'Administration.

6.3 Le président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du Conseil d'Administration.

6.4 Le président du Conseil d'Administration s'assure que les membres du Conseil d'Administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.

6.5 Le président du Conseil d'Administration est en toute occasion disponible pour les membres du Conseil d'Administration qui peuvent lui soumettre toute question quant à leurs missions.

6.6 Le président du Conseil d'Administration s'assure que les membres de celui-ci consacrent le temps nécessaire aux questions intéressant la Société et le Groupe.

6.7 Le président du Conseil d'Administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom du Conseil d'Administration.

6.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale de la Société :

- de la composition du Conseil d'Administration ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Article 7 – Fréquence des réunions du Conseil d'Administration

7.1 Le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.



7.2 Le nombre des séances du Conseil d'Administration et des réunions des comités du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice écoulé doit être indiqué dans le rapport du président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale, qui doit également donner aux actionnaires toute information utile sur la participation des membres du Conseil d'Administration à ces séances et réunions.

7.3 Une fois par an au moins, les administrateurs se réunissent hors la présence des membres exécutifs de la société. Lors de cette séance, ils peuvent demander la présence des commissaires aux comptes ou de toute autre personne afin de recueillir les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

Article 8 – Convocations aux réunions du Conseil d'Administration et droit d'information

8.1 Le Conseil d'Administration est convoqué par le président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.

8.2 Le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le Conseil d'Administration, sur un ordre du jour déterminé, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Le directeur général ou, le cas échéant, un directeur général délégué peut également demander au président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Dans ces deux cas, le président du Conseil d'Administration est lié par les demandes qui lui sont adressées et doit procéder à la convocation du Conseil d'Administration dans les sept jours suivant la demande, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence.

8.3 Les convocations sont faites par tout moyen écrit. Le délai de convocation du Conseil d'Administration est de quinze jours calendaires, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence dûment justifiée.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer même en l'absence de convocation si au moins les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés.

8.4 Sauf cas d'urgence, les membres du Conseil d'Administration reçoivent l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Administration avec la convocation ainsi que les éléments disponibles au jour de celle-ci.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la réflexion des administrateurs leur permettant de prendre une décision éclairée sur les sujets inscrits à l'ordre du jour leur sera remise trois jours au moins avant la séance concernée, à l'exception de la réunion de juillet consacrée à l'examen des comptes semestriels, où ce délai est ramené à deux jours du fait des échéances particulièrement courtes ce mois-là pour arrêter lesdits comptes.

Ainsi, tout administrateur pourra s'opposer à l'examen d'un point qui n'aura pas fait l'objet d'une information documentée préalable, sauf en cas d'urgence comme indiqué ci-dessus.

Article 9 – Lieu des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent soit, de préférence, dans les locaux administratifs de la société, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Régulièrement, il sera organisé une réunion dans une unité de production du Groupe afin que les administrateurs puissent se rendre compte in situ des conditions de fabrication et des investissements réalisés ou à réaliser.

Article 10 – Ordre du jour

10.1 Le Conseil d'Administration est convoqué sur un ordre du jour déterminé.

10.2 Chaque administrateur a la liberté et la responsabilité de demander au président du Conseil d'Administration l'inscription au projet d'ordre du jour de certains points s'il estime que ceux-ci relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

10.3 Une fois par an au moins, le Conseil d'Administration est invité par son président à procéder à un examen de son fonctionnement.

Article 11 – Participation des membres du Conseil d'Administration aux réunions du Conseil d'Administration

11.1 Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur.

Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur au cours d'une même séance du Conseil d'Administration.

La procuration doit être donnée par écrit, par lettre, par télécopie ou par courriel, la procuration signée étant dans un tel cas attachée en pièce jointe à ce courriel.

Article 12 – Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

12.1 Les membres du Conseil d'Administration peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

12.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés.

12.3 Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- la nomination et la révocation du président et du vice-président du Conseil d'Administration ;
- la nomination et la révocation du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeur(s) général(aux) délégué(s).

12.4 Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du Conseil d'Administration, c'est-à-dire transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

12.5 Les membres du Conseil d'Administration qui souhaiteraient participer à une réunion du conseil par visioconférence ou par télécommunication doivent l'indiquer par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant la date de réunion du conseil.

12.6 Les membres du Conseil d'Administration participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum.

12.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou à une télécommunication lorsque cet incident a perturbé ou interrompu le déroulement de la séance.

En cas de survenance d'un tel incident, il sera statué à nouveau sur les points traités après la perturbation ou l'interruption de la transmission.

12.9 Les membres du Conseil d'Administration ayant participé par voie de visioconférence ou de télécommunication signent le procès-verbal des délibérations lors de la séance suivante.

Article 13 - Règles relatives à l'adoption des décisions

13.1 Modalités de vote

- Les votes ont lieu à main levée ;
- Si un Administrateur le demande, le Conseil vote par appel nominal ou au scrutin secret ;
- Si une demande de vote par appel nominal et une demande de vote au scrutin secret sont présentées sur la même affaire, le vote à scrutin secret a priorité.

13.2 Majorités requises

- Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés au moment du vote. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :
 - calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions, notamment pour le calcul des provisions pour dépréciation de valeur des acquisitions ;

- propositions à faire à l'assemblée générale ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé ;
- texte des résolutions à soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Article 14 – Participation de tiers aux séances du Conseil d'Administration

Invitations

14.1 En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le président du Conseil d'Administration peut décider, notamment sur proposition d'un membre du Conseil d'Administration, de convier toute personne qu'il jugerait utile, collaborateur ou non de la Société, à présenter un dossier ou à éclairer les discussions préparatoires aux délibérations.

Commissaires aux comptes

14.2 Les commissaires aux comptes sont convoqués obligatoirement à toutes les réunions du Conseil d'Administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou intermédiaires, consolidés ou non.

14.3 Les commissaires aux comptes peuvent être invités à toute autre réunion du conseil.

14.4 Les commissaires aux comptes sont convoqués en même temps que les membres du Conseil d'Administration, mais leur convocation leur est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quand leur participation est obligatoire.

Obligation de confidentialité

14.5 En cas d'invitation d'un tiers non membre du Conseil d'Administration à une séance du Conseil d'Administration ou aux travaux préparatoires de celle-ci, le président du Conseil d'Administration lui rappelle ses obligations de confidentialité relatives aux informations recueillies lors de la réunion du Conseil d'Administration ou préalablement à celle-ci.

Article 15 – Registre de présence – procès-verbaux

15.1 Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance du Conseil d'Administration.

15.2 Le projet du procès-verbal de la précédente délibération du Conseil d'Administration est adressé ou remis à tous les membres du Conseil d'Administration au plus tard en même temps que la convocation à la réunion suivante.



Article 16 – Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

16.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux dispositions des statuts de la Société, l'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle globale. Cette somme est proposée par le Comité des rémunérations puis soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'administration.

16.2 Il est fixé un montant de ces jetons de présence équivalent pour chaque séance du conseil ou d'un comité. Ce montant est attribué aux administrateurs en fonction de leur présence effective aux séances du conseil ou des comités auxquels ils appartiennent.

TITRE IV - COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 17 – Comités permanents

17.1 Le Conseil d'Administration institue quatre comités permanents :

- un comité d'audit ;
- un comité des rémunérations ;
- un comité des nominations ;
- un comité stratégique.

17.2 Le Conseil d'Administration pourra, le cas échéant, créer ultérieurement d'autres comités du Conseil d'Administration. Dans ce cas, le présent règlement intérieur sera modifié afin d'y préciser les missions, les moyens, la composition et les règles de fonctionnement de ces nouveaux comités.

Article 18 – Règles communes à tous les comités permanents

18.1 La mission des comités consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du Conseil d'Administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Les comités n'ont aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations que les comités soumettent au Conseil d'Administration ne lient en aucune façon celui-ci.

18.2 Les membres des comités doivent être administrateurs et sont nommés à titre personnel par le Conseil d'Administration.

Un représentant permanent d'une personne morale administrateur peut également être désigné comme membre d'un comité, étant précisé que le changement de ce représentant permanent entraîne perte immédiate de la qualité de membre d'un comité.

18.3 Les mandats des membres des comités sont renouvelables.

18.4 Une même personne peut être membre de plusieurs comités.

18.5 Les administrateurs qui viendraient à être nommés membres d'un ou plusieurs comité(s) le seront pour la durée de leur mandat d'administrateur.

18.6 Le Conseil d'Administration peut révoquer ad nutum chacun des membres d'un comité, sans qu'il soit besoin de justifier d'une telle révocation.

18.7 Le Conseil d'Administration désigne parmi les membres d'un comité celui qui occupera les fonctions de président dudit comité.

18.8 Chaque comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au lieu indiqué dans la convocation, et peut se réunir à tout moment, à la demande de son président, de la majorité de ses membres, du président du Conseil d'Administration ou du tiers des administrateurs.

18.9 L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

18.10 Un comité ne peut se réunir que si plus de la moitié de ses membres sont présents, par l'un quelconque des moyens permis par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, par les dispositions des statuts ou par celles du présent règlement intérieur pour la participation des membres du Conseil d'Administration à ses réunions.

18.11 Les avis, propositions ou recommandations de chaque comité seront adoptés à la majorité des membres de ce comité présents.

Le président de chaque comité n'aura pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.12 Le président d'un comité peut inviter l'ensemble des administrateurs à assister à une ou plusieurs des séances de ce comité ainsi que toute autre personne dont la présence est utile ou nécessaire aux débats des points à l'ordre du jour de la séance du comité concerné.

Seuls les membres du comité prennent part aux délibérations de celui-ci.

18.13 Chaque comité établit un procès-verbal de ses réunions.

Ce procès-verbal est transmis à tous les membres du comité concerné.

18.15 Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut proposer au Conseil d'Administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration.

Il peut également entendre un ou plusieurs membres de la direction générale de la Société, notamment le directeur général ou, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués.

Il rend compte, par la voix de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci de tout autre membre désigné à cet effet, au Conseil d'Administration de ses travaux à chacune des réunions du Conseil d'Administration.

18.16 Chaque comité statue en tant que de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement.

Chaque comité s'assure périodiquement que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le Conseil d'Administration à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

COMITÉ D'AUDIT

Article 19 – Missions du comité d'audit

19.1 Le comité d'audit a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

À ce titre, il lui incombe :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au Conseil d'Administration, et notamment de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés et d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- de s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes.

19.2 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

À ce titre, il lui incombe :

- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe, l'organisation du contrôle interne, ses modalités de fonctionnement et les procédures mises en place ;
- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe :
 - les recommandations et les objectifs dans le domaine du contrôle interne ;
 - le suivi des interventions et des actions menées par les responsables concernés au sein du Groupe ;
- d'examiner les résultats de l'audit interne ;
- de vérifier que les procédures utilisées par l'audit interne concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables ;
- d'examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques, en s'assurant de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe ;
- d'examiner le projet de rapport du président de Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

19.3 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité du contrôle externe de la Société.

À ce titre, il lui incombe :

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale de la Société ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
- de s'assurer de l'adéquation de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société à la réalisation effective de leur mission, rémunération suffisante pour ne pas remettre en cause leur indépendance ni leur objectivité ;
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes leur plan d'interventions, leurs conclusions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

19.4 Le comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet de procès-verbaux remis aux administrateurs lors des réunions du Conseil d'Administration concernées.

Article 20 – Moyens mis à la disposition du comité d'audit

20.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions des statuts et du présent règlement intérieur, le comité d'audit en général et chacun de ses membres en particulier peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

20.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions du présent règlement intérieur, le comité d'audit peut demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels les membres de la direction générale de la Société et en particulier le directeur financier. Ces auditions pourront avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale.

20.3 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le comité d'audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.

20.4 De manière générale, le comité d'audit sera informé par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société, le Groupe ou l'une des entités du Groupe, à un risque significatif.

L'appréciation du caractère significatif du risque incombera aux membres de la direction générale de la Société ou aux commissaires aux comptes, sous leur seule responsabilité.

Article 21 – Composition du comité d'audit

21.1 Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.



21.2 Le président du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du Conseil d'Administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité d'audit.

21.3 La majorité des membres du comité d'audit, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leurs compétences en matière financière.

Article 22 – Fonctionnement du comité d'audit

22.1 Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

22.2 Le comité d'audit peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

22.3 Le fonctionnement du comité d'audit est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Article 23 – Missions du comité des rémunérations

23.1 Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil d'Administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;
- l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance des membres de la direction générale de la Société;
- leurs avantages en nature et les droits pécuniaires divers ;

23.2 Le comité des rémunérations a également pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice d'éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions au niveau du Groupe.

23.3 Le comité des rémunérations peut également formuler auprès de la direction générale du Groupe des avis ou des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants,
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel d'encadrement des sociétés du Groupe.

Article 24 – Composition du comité des rémunérations

24.1 Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

24.2 Le président du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du Conseil d'Administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité des rémunérations.

24.3 La majorité des membres du comité des rémunérations, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

Article 25 – Fonctionnement du comité des rémunérations

25.1 Le comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration.

25.2 Le comité des rémunérations peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

25.3 Le fonctionnement du comité des rémunérations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITÉ DES NOMINATIONS

Article 26 – Missions du comité des nominations

Le comité des nominations a notamment pour missions :

- d'assister le Conseil d'Administration dans le choix des membres du Conseil d'Administration, des membres des comités du Conseil d'Administration et du président, du directeur général ainsi que, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- de sélectionner les membres potentiels du Conseil d'Administration répondant aux critères d'indépendance et d'en soumettre la liste au Conseil d'Administration ;
- de préparer la succession des membres de la direction générale de la Société ;

Article 27 – Composition du comité des nominations

27.1 Le comité des nominations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

27.2 Le président du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du Conseil d'Administration, le directeur général, assistent aux réunions du comité.

Article 28 – Fonctionnement du comité des nominations

28.1 Le comité des nominations se réunit à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

28.2 Le comité des nominations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITÉ STRATÉGIQUE**Article 29 – Missions du comité stratégique**

29.1 Le comité stratégique réfléchit à et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe ;
- la politique de développement du Groupe.

29.2 Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs significatifs ; les projets d'implantation significative en France ou à l'étranger ; les projets de création de filiales significatives ; les projets de prise ou de cession de participations significatives et plus généralement tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Un projet présenté par la direction générale présente un caractère significatif lorsque l'exposition financière de la Société ou du Groupe dépasse la somme de quinze millions d'euros.

29.3 De manière générale, le comité stratégique donne son avis sur toute autre question stratégique dont le Conseil d'Administration le saisit.

Article 30 – Composition du comité stratégique

Le comité stratégique est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

La direction générale du Groupe fait partie du Comité stratégique.

Article 31 – Fonctionnement du comité stratégique

31.1 Le comité stratégique se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments relevant de la stratégie de la Société et du Groupe à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration.

31.2 Le comité stratégique peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

31.3 Le fonctionnement du comité stratégique est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

TITRE V - ADAPTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**Article 32 – Adaptation et modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion du Conseil d'Administration, étant précisé toutefois que les dispositions du présent règlement intérieur qui reprennent certaines des dispositions statutaires ne pourront être modifiées que pour autant que les dispositions correspondantes des statuts aient été préalablement modifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

ANNEXE - CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR**PRÉAMBULE**

Les administrateurs de LISI s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

La présente charte est établie afin de permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux aux travaux du Conseil d'Administration, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Article 1 – Administration et intérêt social

L'administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et, quel que soit son mode de désignation, se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires.

Article 2 – Respect des lois et statuts

L'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à sa fonction, ainsi que les règles propres à la Société résultant de ses statuts et du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Article 3 – Exercice des fonctions : principes directeurs

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme.

Article 4 – Indépendance, conflit d'intérêt et devoir d'expression

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit de se laisser influencer par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.



L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstiendra de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations comme ses opinions et s'efforce de convaincre le conseil de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux de ses réunions.

Concernant les administrateurs salariés qui viendraient à siéger au conseil, celui-ci s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur indépendance et leur garantir une évolution professionnelle conforme à leurs compétences.

Article 5 – Loyauté, bonne foi et devoir de réserve

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance.

Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société et il alerte le conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter ceux-ci.

Il s'engage à respecter totalement son devoir de discrétion à l'égard des informations et des débats auxquels il participe et respecte le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées dans le cadre de ses fonctions, ainsi qu'il est indiqué dans le règlement intérieur.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'abstient de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

Article 6 – Professionnalisme et implication

L'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il s'informe sur les métiers et les spécificités de l'entreprise, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants et s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du conseil en toute connaissance de cause.

Il participe aux réunions du conseil avec assiduité et diligence et assistera, dans la mesure du possible, aux assemblées générales d'actionnaires.

Afin de l'aider dans sa mission, la Société, lors de sa nomination, lui proposera un programme d'intégration lui permettant de mieux comprendre notamment les différents métiers du Groupe, son organisation, ses enjeux commerciaux et techniques et ses processus industriels.

Ce programme pourra notamment comporter la visite d'un site de production.

Article 7 – Participation aux travaux du conseil

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du conseil et des comités du conseil constitués en son sein. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement de ceux-ci, en particulier à l'occasion de l'évaluation périodique du Conseil d'Administration.

Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du conseil.

Il s'attache, avec les autres membres du conseil, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans l'entreprise les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

Il s'assure que les positions adoptées par le conseil, en ce qui concerne notamment l'approbation des comptes, le plan stratégique, le budget, les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les sujets importants concernant la vie des sociétés, font l'objet de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Article 8 – Obligations relatives à la détention de titres de la Société

Dans le cadre du présent règlement intérieur et afin de se conformer aux dispositions du code de gouvernement établi par l'AFEP MEDEF, chaque administrateur, autre que les représentants des salariés, s'engage à acquérir un nombre d'actions correspondant à une année de jetons de présence et à les conserver sous la forme nominative.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'Administration :

- s'oblige à respecter les obligations déclaratives vis-à-vis de l'Autorité des marchés financiers ;
- s'oblige également à informer sans délai la Société de toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions de la Société ainsi que sur des instruments financiers liés, que l'opération concernée soit réalisée directement ou indirectement par des personnes ayant un lien étroit avec les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En outre, les membres du Conseil d'Administration ainsi que les personnes qui leur sont liées au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables ne doivent réaliser aucune opération sur les titres de la Société :

- au cours des 30 jours calendaires précédant la date de publication des résultats consolidés annuels et semestriels ; et
- au cours des 15 jours calendaires précédant la date de publication du chiffre d'affaires trimestriel.

2.2 | ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DURANT L'EXERCICE

2.2.1 | Activité du Conseil d'Administration en 2016

Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2016 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 96 %.

Le conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous :

- Lors de la séance du 17 février 2016 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe LISI. Il a en particulier fixé les bonus sur objectifs de l'exercice 2015 ainsi que les rémunérations fixes pour 2016 des dirigeants de LISI ; puis déterminé l'attribution finale des actions sous conditions de performance destinées aux managers du Groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 24 octobre 2013.

Au cours de cette séance, le Conseil a également décidé à l'unanimité de choisir comme modalité d'exercice de la Direction Générale, la distinction entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration, confiées à Monsieur Gilles KOHLER, et celles de Direction Générale Opérationnelle qu'assumeront Messieurs Emmanuel VIELLARD, en tant que Directeur Général, et Jean-Philippe KOHLER, en tant que Directeur Général Délégué, ceci à compter du 1^{er} mars 2016.

- Lors de la séance du 22 mars 2016, le Conseil a fait le point sur l'avancement du dossier d'acquisition de la société Remmele Medical Operations évoluant dans le secteur de la chirurgie mini-invasive. Cette entreprise américaine entrant parfaitement dans le plan stratégique de la division Médicale du Groupe, permettrait à cette dernière d'atteindre la taille critique souhaitée. Sur la base des éléments présentés par la direction générale de la Société, le Conseil a validé les conditions et le prix d'acquisition envisagés dans l'offre de rachat faite au vendeur, le groupe ALCOA.
- Lors de la séance du 28 avril 2016, le Conseil a entériné les conditions de projets de cession de deux petits sites du Groupe ne relevant pas de son cœur de métier. Il a aussi examiné les évolutions des dossiers de redressement des entités montrant des problématiques de résultats préoccupantes. Les administrateurs ont ensuite visité le site automobile de Melisey (Haute-Saône) spécialisé dans les pièces de sécurité pour les grands Équipementiers mondiaux.
- Lors de la séance du 14 juin 2016, le Conseil a examiné un dossier d'acquisition dans le secteur automobile qui permettrait à la division de s'implanter en Amérique du Nord, territoire dont elle est actuellement absente et qui a été retenu comme prioritaire dans le dernier plan stratégique.
- Lors de la séance du 28 juillet 2016, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe LISI à mi-exercice ; il a pris acte des informations données par la direction générale sur des dossiers internes spécifiques relevant de domaines technique, commercial et industriel spécifiques à différentes entités du Groupe.

Enfin, le Conseil a passé en revue les évolutions des dossiers et des projets majeurs évoqués lors des séances précédentes.

- Lors de la séance du 26 octobre 2016, le Conseil a entendu la présentation de l'ensemble des orientations stratégiques du Groupe lors de la revue annuelle consacrée à ce sujet. Il a souligné la qualité de cette présentation qui englobe la vision et les objectifs à moyen et long terme du Groupe, les risques auxquels il pourrait être confronté comme les enjeux de croissance et de rentabilité à relever.
- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 20 décembre 2016, est réservée à la présentation du budget de la Société pour l'année à venir et à la revue annuelle de sa gouvernance. Sur ce dernier sujet et dans le cadre des obligations de la Société en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et des conséquences en cas de non-respect de celle-ci, le Conseil a examiné puis validé la candidature d'une nouvelle administratrice recommandée par le Comité des Nominations. Il a en revanche demandé au Président de poursuivre la recherche de nouvelles candidates plus particulièrement spécialisées dans le domaine médical. Enfin, le Conseil a procédé à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 16C18 et en a arrêté le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre.

2.2.2 | Activité des comités en 2016

Les Comités du conseil se sont réunis 6 fois au cours de l'exercice 2016 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 100 %.

- **Comité d'audit** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016. Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la part du Responsable du contrôle interne. Les informations relatives au périmètre de consolidation et aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration. Le Comité a également passé en revue les tests de dépréciation, le contrôle sur les investissements majeurs du Groupe et les risques d'évolutions technologiques concurrentes.
- **Comité des rémunérations** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles des rémunérations des membres de la Direction générale de la société LISI S.A, fixes comme variables. Le Comité a également proposé les modalités d'attributions des plans d'actions sous conditions de performance de 2013 et de 2016 au Conseil.
- **Comité stratégique** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016. Il a examiné le plan stratégique 2016-2020 du Groupe présenté par la Direction générale de LISI S.A. accompagnée des dirigeants des divisions aéronautique et automobile et validé les orientations stratégiques qui lui ont été exposées en détail ainsi que les

principaux chiffres de ce plan. Il a aussi pris connaissance des questions majeures qui en dérivent et que la direction générale entend traiter au cours de l'exercice 2017.

- **Comité des nominations** : le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2016.

2.3 | LES SALARIÉS

2.3.1 | Effectifs

2.3.1.1 Effectifs inscrits fin de période par catégorie

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par catégorie :

	31/12/2016	31/12/2015	Écart N/N-1
Cadres	1 174	1 064	10,3 %
Agents de maîtrise	895	841	6,4 %
Employés et ouvriers	9 518	9 018	5,5 %
TOTAL	11 587	10 923	6,1 %

2.3.1.2 Effectifs inscrits fin de période par division

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par activité :

	2016	2015	Écart N/N-1
LISI AEROSPACE	7 386	7 087	4,2 %
LISI AUTOMOTIVE	3 265	3 241	0,7 %
LISI MEDICAL	915	573	59,7 %
Holding	21	22	(4,5 %)
TOTAL	11 587	10 923	6,1 %
Intérimaires inscrits	1 156	680	70,0 %

2.3.1.3 Répartition géographique des effectifs

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs par zone géographique :

	2016	en %	2015	en %
Afrique	354	3,1 %	330	3,0 %
Asie	945	8,2 %	758	6,9 %
Continent Nord Américain	1 916	16,5 %	1 589	14,5 %
Europe (hors France)	1 978	17,1 %	1 919	17,6 %
France	6 359	54,9 %	6 318	57,8 %
Mexique	35	0,3 %	9	0,1 %
TOTAL	11 587	100,0 %	10 923	100,0 %

2.3.1.4 Turnover consolidé 2016

ETPMP*	Départs volontaires	Taux de turnover
12 757	406	3,18 %

* Équivalent temps plein moyen payé

2.3.2 | Participation, intéressement et rémunération en actions

2.3.2.1 Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros):

	2016	2015	2014
	5,2	4,8	5,6

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en actions ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2010 et 2014 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€, 1,18 M€, 0,9 M€ et 1,8 M€.

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés, la participation et l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Au 31 décembre 2016, le PEG « LISI en actions » composé exclusivement d'actions LISI détient 720 000 titres et compte 2 260 porteurs de parts.

c) Actionnariat des salariés

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1,3 % au 31 décembre 2016.

2.3.2.2 Rémunération en actions

a) Plans d'attribution d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 octobre 2014, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012, a décidé d'attribuer gratuitement sans condition 2 375 actions de la société LISI à un collaborateur, salarié du Groupe. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 décembre 2015, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale

Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer gratuitement sans condition 5 030 actions de la société LISI à Mr. Gilles KOHLER.

Le plan prévoit que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

b) Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du Groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du Groupe LISI tel que défini par le calcul ci-dessous :

ANR Groupe = Moyenne de $[(0,95 \times \text{CA Groupe}) + (6,5 \times \text{EBITDA Groupe}) + (10 \times \text{EBIT Groupe})] - \text{EFN Groupe}$

Et où :

CA Groupe	correspond au Chiffre d'affaires consolidé hors taxes, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBITDA Groupe	correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBIT Groupe	correspond au Résultat Opérationnel Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EFN Groupe	désigne l'Endettement Financier Net, tel qu'il figure dans le présent document de référence.

Plan de 2014 :

Le 23 octobre 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 23 avril 2014, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2016 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 100 M€. Si l'ANR se situe entre 1 100 M€ et 1 365 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 365 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 173 250 actions et concerne 165 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 600 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 600 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2015 :

Le 17 décembre 2015, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2017 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 147 M€. Si l'ANR se situe entre 1 147 M€ et 1 610 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 610 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 137 770 actions et concerne 207 collaborateurs en France.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 600 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 500 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2016 :

Le 20 décembre 2016, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2018 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 416 M€. Si l'ANR se situe entre 1 416 M€ et 1 730 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 730 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 185 260 actions et concerne 233 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que :

- les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, soit 1 000 actions, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

c) Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2016



Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2016 :

	Nombre
Options en circulation en début de période	471 425
Options attribuées au cours de la période	185 260
Options annulées au cours de la période	(79 601)
Options exercées au cours de la période	(103 874)
Options échues au cours de la période	0
Options en circulation en fin de période	473 210

Les options attribuées jusqu'à aujourd'hui ont été prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2016 :

DATE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2016	Durée de vie contractuelle résiduelle
23/10/2014	Néant	150 775	Février 2017
23/10/2014	Néant	2 375	Février 2017
17/12/2015	Néant	129 770	Février 2018
17/12/2015	Néant	5 030	Février 2018
20/12/2016	Néant	185 260	Février 2019
TOTAL		473 210	

d) Plans en cours au 31 décembre 2016 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2016	Options levées en 2016	Options annulées	Options restantes au 31/12/2016
Autorisation du 25.04.2013												
24.10.2013	G Plan n° 10	166 700	11 850	27 700	26 100	142	*	Néant	0	103 874	62 826	0
Autorisation du 23.04.2014												
23.10.2014	G Plan n° 11	170 875	11 850	25 600	31 775	143	**	Néant	0	0	20 100	150 775
23.10.2014	G Plan n°11 bis	2 375	0	2 375	2 375	1	**	Néant	0	0	0	2 375
Autorisation du 17.12.2015												
17.12.2015	G Plan n° 12	137 770	5 030	25 600	31 775	146	***	Néant	0	0	8 000	129 770
17.12.2015	G Plan n°12 bis	5 030	5 030	0	0	1	***	Néant	0	0	0	5 030
Autorisation du 20.12.2016												
20.12.2016	G Plan n° 13	185 260	10 000	25 600	20 350	233	***	Néant	0	0	0	185 260

* Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2015 (février 2016) - fin 2 ans après

** Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2016 (février 2017) - fin 2 ans après

*** Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2017 (février 2018)

G = gratuite

2.4 | LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.4.1 | Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 13 membres, dont trois sont indépendants, Monsieur Éric ANDRÉ administrateur de LISI depuis plus de 12 ans, ne bénéficiant plus de la qualité d'administrateur

indépendant. Le Conseil est donc composé actuellement de 4 femmes et 9 hommes, la proportion de femmes membres du Conseil atteignant le taux de 31 %. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF, et avec les dispositions de la loi Copé-Zimmermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, une démarche a été entreprise pour que deux administratrices indépendantes intègrent le Conseil dans les meilleurs délais (voir également au 2.6).

		Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Membre du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER		1985	
Président du Conseil d'Administration			1999	AGO 2019 [3]
Membres du Conseil d'Administration :	Capucine ALLERTON-KOHLER		2014	AGO 2018 [2]
	Éric ANDRE		2002	AGO 2018 [2]
	Isabelle CARRERE		2014	AGO 2018 [2]
	Patrick DAHER	X	2009	AGO 2019 [3]
	SAS CIKO représentée par Jean-Philippe KOHLER [5]		2002	AGO 2019 [3]
	Pascal LEBARD	X	2005	AGO 2017 [1]
	Lise NOBRE	X	2008	AGO 2018 [3]
	Christian PEUGEOT		2003	AGO 2019 [3]
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [4]		1977	AGO 2019 [3]
	Marie-Hélène RONCORONI		2014	AGO 2018 [2]
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [6]		1977	AGO 2019 [3]
	Emmanuel VIELLARD		2000	AGO 2019 [3]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)			
COMITÉ D'AUDIT				
Membre du Comité d'Audit :	Lise NOBRE	X		
Présidente du Comité d'Audit				
Membres du Comité d'Audit :	Éric ANDRE			
	Cyrille VIELLARD			
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS				
Membre du Comité des Rémunérations	Patrick DAHER	X		
Président du Comité des Rémunérations				
Membres du Comité des Rémunérations	Thierry PEUGEOT			
	Lise NOBRE	X		
COMITÉ STRATÉGIQUE				
Membre du Comité Stratégique	Gilles KOHLER			
Président du Comité Stratégique				
Membres du Comité Stratégique	Jean-Philippe KOHLER			
	Emmanuel VIELLARD			
	Pascal LEBARD	X		
	Lise NOBRE	X		
COMITÉ DES NOMINATIONS				
Membre du Comité des Nominations	Thierry PEUGEOT			
Président du Comité des Nominations				
Membres du Comité des Nominations	Gilles KOHLER			
	Emmanuel VIELLARD			
	Patrick DAHER	X		

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

[4] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000

[5] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002

[6] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MIGEON & Cie : 2013



2.4.2 | Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.4.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 63 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'administration de LISI

Il préside le Conseil d'Administration LISI, préside et assiste au comité stratégique et préside et assiste au Comité des nominations

Gilles KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle ;
 - Président de l'IUMM Franche Comté.

Capucine ALLERTON – KOHLER, 37 ans, de nationalité française.

Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI.

Madame Capucine ALLERTON – KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle.

Éric ANDRÉ, 68 ans, de nationalité française.

Senior advisor Banque HOTTINGUER.

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Éric ANDRÉ exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de TIPIAK S.A.

Isabelle CARRERE, 53 ans, de nationalité française.

Dirigeante de la Société ALBA & Co.

Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI.

Madame Isabelle CARRERE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Gérante de ALBA & Co ;
- Représentante permanente de ALBA & Co au Conseil d'Administration de FIL ;
- Gérante de Perspective Autonomie ;
- Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN.

Patrick DAHER, 67 ans, de nationalité française.

Président Directeur Général du Groupe DAHER.

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des nominations et est Président du Comité des rémunérations.

Patrick DAHER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie DAHER ;
 - Gérant Commandité de SOGEMARCO-DAHER ;
 - Administrateur – délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg) ;
 - Membre du Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE, Président du Comité de rémunération et membre du Comité stratégique ;
 - Président du GEAD (Groupe des Equipements Aéronautiques et de Défense) ;
 - Vice - président du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Jean-Philippe KOHLER, 56 ans, de nationalité française.

Directeur Général Délégué du Groupe LISI

Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de LISI AUTOMOTIVE SA ;
 - Administrateur de LISI AEROSPACE SA ;
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT SAS ;
 - Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUES SAS ;
 - Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS ;
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS ;
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS ;
 - Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS ;
 - Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS ;
 - Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général et administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle ;
 - Président de CIKO SAS ;
 - Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté ;
 - Administrateur de Réseau Entreprendre Franche Comté.

Pascal LEBARD, 54 ans, de nationalité française.

Président directeur général de SEQUANA

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur – Président Directeur Général de SEQUANA ;
 - Président de Arjowiggins SAS ;
 - Président de Antalis International SAS ;
 - Président de Arjowiggins Security ;
 - Président de Arjobex ;
 - Président de Boccafin SAS ;
 - Président de Antalis Asia Pacific Pte Ltd (Singapour) ;
 - Président de AW Paper Trading (Shanghai) Co Ltd ;
 - Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong) ;
 - Président de DLMD SAS ;
 - Président de Pascal Lebard Invest SAS ;
 - Administrateur de Bureau Veritas ;
 - Administrateur de Permal Group Ltd (Grande-Bretagne) ;
 - Administrateur de CEPI (Confederation of European Paper Industries) Belgique.

Lise NOBRE, 51 ans, de nationalité française.

Présidente de LUMEN EQUITY - Présidente de PARVILLA.

Vice-Présidente et Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique, au Comité des Rémunérations, au Comité des Nominations et est Présidente du Comité d'Audit.

Madame Lise NOBRE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de Compagnie DAHER.

Christian PEUGEOT, 63 ans, de nationalité française.

Président du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA).

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI.

Christian PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président des Établissements PEUGEOT Frères ;
 - Administrateur de FFP ;
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle ;
 - Administrateur de Groupe PSP ;
 - Représentant permanent FFP Invest au Conseil d'Administration de SEB ;
 - Gérant de la Société BP GESTION ;
 - Gérant de la Société SC LAROCHE ;
 - Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants).

Thierry PEUGEOT, 59 ans, de nationalité française.

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et au Comité des nominations.

Thierry PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président et administrateur des Ets PEUGEOT Frères et membre du Comité d'Audit ;
 - Administrateur de la Société Anonyme de Participations (SAPAR) ;
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID) ;
 - Administrateur de Air Liquide S.A. et membre du Comité d'Audit ;
 - Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

Marie-Hélène RONCORONI, 56 ans de nationalité française.

Représentant permanent de EPF (Établissements Peugeot Frères) au conseil de surveillance de Peugeot SA et Vice-Présidente du conseil de surveillance. Membre du Comité des Nominations et du Comité Asie.

Administrateur de LISI.

Elle participe au Conseil d'administration.

Madame Marie-Hélène RONCORONI exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur et Vice-Présidente de FFP ;
 - Représentante permanent de EPF au Conseil de surveillance de PEUGEOT SA ;
 - Administrateur de Etablissements PEUGEOT Frères et Directeur Général déléguée ;



- Administrateur de SAPAR et Directeur Général déléguée ;
- Administrateur des Assurances Mutuelles de France (Mutuelle) ;
- Administrateur de ESSO SAF (France) ;
- Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN et vice présidente du conseil d'Administration ;
- Administrateur Institut Diderot.

Cyrille VIELLARD, 39 ans, de nationalité française.

Directeur Distribution Europe & Amérique Latine et membre du Comité exécutif du Groupe Rapala VMC Oyj, Directeur Général de Normark Logistics Europe Oy.

Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Cyrille VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de FSH Welding Group SA ;
 - Membre du comité de direction Ets REBOUD ROCHE SAS ;
 - Membre du comité de direction SELECTARC WELDING SAS ;
 - Administrateur de Normark Polska sp z.o.o. ;
 - Administrateur de Normark Hungary Zrt.

Emmanuel VIELLARD, 53 ans, de nationalité française

Directeur Général et administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique et au Comité des Nominations.

Emmanuel VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil de LISI AEROSPACE SA ;
 - Président du Conseil de LISI AUTOMOTIVE SA ;
 - Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS ;
 - Président de AIRMON HOLDING 1 SAS ;
 - Président de LISI MEDICAL SAS ;
 - Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA) ;
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS ;
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS ;
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS ;
 - Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUES SAS ;
 - Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS ;
 - Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS ;
 - Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT ;
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS ;
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de Financière VIELLARD SAS ;
 - Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA ;
 - Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP ;
 - Membre du comité de direction de VMC PECHE SAS ;
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle ;
 - Administrateur de FSH WELDING India (Inde) ;
 - Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande).
 - représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - Ets REBOUD ROCHE SAS ;
 - SELECTARC WELDING SAS ;
 - De PRUINES Industries SAS ;
 - Président d'honneur du Groupe des équipements Aéronautiques et de Défense ;
 - Vice - président du GIFAS ;
 - Président de l'Association Familiale VIELLARD.

2.4.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères ;
- Capucine ALLERTON est la fille de Gilles KOHLER.

2.4.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.4.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.5 | LES RÉMUNÉRATIONS ET INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.5.1 | Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 27 avril 2016, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 300 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs au début de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre précédent. Ils s'élèvent à 3 000 euros par séance du Conseil et des Comités. Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2016 se sont élevés à 240 000 €, les jetons de présence acquis au titre de 2016 se sont élevés à 261 000 € et le taux de participation a été de 96 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

MEMBRES DU CONSEIL	Jetons de présence versés en 2015 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2016 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2015 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2016 (en euros)
Capucine ALLERTON	15 000	18 000	12 000	21 000
Éric ANDRÉ	21 000	27 000	21 000	27 000
Isabelle CARRERE	15 000	21 000	15 000	21 000
Patrick DAHER	24 000	24 000	24 000	27 000
Pascal LEBARD	15 000	21 000	12 000	27 000
Lise NOBRE	27 000	45 000	33 000	45 000
Christian PEUGEOT	12 000	15 000	9 000	18 000
Thierry PEUGEOT	24 000	27 000	24 000	30 000
Marie-Hélène RONCORONI	15 000	15 000	12 000	18 000
Cyrille VIELLARD	21 000	27 000	21 000	27 000
TOTAL	189 000	240 000	183 000	261 000

Les administrateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus n'ont pas perçu de LISI et de ses filiales de rémunérations autres que les jetons de présence indiqués.

2.5.2 | Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LISI que doit détenir chaque administrateur est d'une action.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2016 :

MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
Gilles KOHLER	74 525	
Emmanuel VIELLARD	29 095	
Christian PEUGEOT	5	
Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC)		3 070 835
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	68 170	
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	125	29 643 620
Pascal LEBARD	50	
Éric ANDRÉ	25	
Patrick DAHER	1 000	
Lise NOBRE	850	
Capucine ALLERTON	600	
Isabelle CARRERE	750	
Marie-Hélène RONCORONI	600	
TOTAL	175 795	32 714 455



2.5.3 | Rémunérations des dirigeants

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF								
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS								
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. Elle comprend un montant fixe au titre du mandat social. Monsieur Gilles KOHLER ne bénéficie pas de rémunération variable, ni de jetons de présence et d'actions gratuites sous conditions de performance. Il bénéficie d'un véhicule de fonction.

GILLES KOHLER PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LISI S.A.	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	531 438	600 401
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice *	Néant	123 889
TOTAL	531 438	724 290

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, 24,63 € pour le plan 2015.

Le Conseil d'administration en date du 17 décembre 2015 a décidé d'attribuer 5 030 actions à Monsieur Gilles KOHLER dans le cadre de la cessation de son mandat de directeur général.

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations du président du Conseil d'Administration de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

GILLES KOHLER PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2016		Montants au titre de l'exercice 2015	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	265 399	337 948	379 587	371 670
Rémunération variable	Néant	194 000	194 000	195 000
Intéressement	17 530	24 264	24 264	32 730
Indemnité de départ à la retraite	246 028	246 028	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 480	2 524	2 550	2 545
TOTAL	531 438	804 764	600 401	601 945

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

En 2016, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 75 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- niveau de marge opérationnelle représentant 30 % de la rémunération fixe ;
- taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation)

- représentant 20 % de la rémunération fixe ;
- taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

EMMANUEL VIELLARD DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LISI S.A.	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	588 824	541 367
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	146 225	123 889
TOTAL	735 049	665 256

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, 24,63 € pour le plan 2015 et 29,25 € pour le plan 2016.

JEAN-PHILIPPE KOHLER DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LISI S.A.	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	494 297
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	146 225
TOTAL	640 522

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, 29,25 € pour le plan 2016.

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

EMMANUEL VIELLARD DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2016		Montants au titre de l'exercice 2015	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	358 021	363 955	337 832	337 646
Rémunération variable	210 000	176 000	176 000	178 000
Intéressement	17 530	24 264	24 264	32 730
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	3 273	3 273	3 270	3 270
TOTAL	588 824	567 492	541 367	551 646

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

JEAN-PHILIPPE KOHLER DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2016	
	dus	versés
Rémunération fixe	296 179	301 517
Rémunération variable	178 000	123 000
Intéressement	17 530	24 264
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 588	2 588
TOTAL	494 297	451 369

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.5.4 | Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Gilles KOHLER, Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER ont bénéficié en 2016 d'un véhicule de fonction.

2.5.7 | Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2016 figurent dans le tableau suivant :

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et pour toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice *	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour atteindre 50 % d'attribution
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	N°:11 Date : 23/10/2014	6 000	115 020	Fev 2017	Fev 2019	Plan N° 11 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 100 M€
	N°:12 Date : 17/12/2015	5 030	123 889	Fev 2018	Fev 2018	
	N°:13 Date : 20/12/2016	Néant	Néant			
TOTAL		11 030	238 909			
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N°:11 Date : 23/10/2014	5 850	112 145	Fev 2017	Fev 2019	Plan N° 12 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 328 M€
	N°:12 Date : 17/12/2015	5 030	96 633	Fev 2018	Fev 2018	
	N°:13 Date : 20/12/2016	5 000	146 225	Fev 2019	Fev 2019	
TOTAL		15 880	355 003			
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N°:11 Date : 23/10/2014	5 850	99 684	Fev 2017	Fev 2019	Plan N° 13 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 416 M€
	N°:12 Date : 17/12/2015	5 030	123 889	Fev 2018	Fev 2018	
	N°:13 Date : 20/12/2016	5 000	146 225	Fev 2019	Fev 2019	
TOTAL		15 880	369 798			

* tient compte de la division du nominal par 5

Le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2015 a décidé d'attribuer 5 030 actions sans condition de performance à Monsieur Gilles KOHLER dans le cadre de la cessation de son mandat de directeur général.

2.5.8 | Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date d'attribution du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	N°10 Date : 24/10/2013	4 200	17/02/2016	17/02/2016	650 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 1 000 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N°10 Date : 24/10/2013	4 095	17/02/2016	17/02/2016	650 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 1 000 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N°10 Date : 24/10/2013	2 555	17/02/2016	17/02/2016	Le mandat social de Monsieur Jean-Philippe KOHLER a démarré le 1 ^{er} mars 2016

2.6 | MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER » DU CODE AFEP-MEDEF

Dispositions du code AFEP MEDEF écartées	Explications
NOMBRE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Art 8.3 : la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins de un tiers dans les sociétés contrôlées.	Selon les critères du Code AFEP MEDEF auxquels se réfère la société, Monsieur Eric ANDRÉ administrateur de celle-ci depuis plus de 12 ans, ne bénéficie plus de la qualité d'administrateur indépendant. En conséquence, la règle de composition du conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est plus respectée. Une démarche a été entreprise pour que deux administratrices indépendantes intègrent le Conseil dans les meilleurs délais. La nomination d'une nouvelle administratrice indépendante est à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 avril 2017. La recherche d'une autre administratrice indépendante ayant une expérience dans les secteurs qui intéressent le Groupe et notamment dans l'activité médicale, est en cours. Cela permettra de se mettre en conformité avec la loi Copé-Zimmermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.
COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	
Art 15.1 : la part des administrateurs indépendants dans le Comité d'Audit doit être au moins de deux tiers.	Le comité d'audit est composé d'un tiers d'administrateurs indépendants, d'un tiers d'administrateurs de référence et d'un tiers d'administrateurs non indépendants. Un nouvel administrateur indépendant sera nommé à ce comité dans les meilleurs délais afin d'atteindre le nombre requis par le Code AFEP-MEDEF.
ACTIONS LISI À DÉTENIR PAR LES ADMINISTRATEURS	
Art 20 : hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition	Les administrateurs qui ne sont pas encore en conformité avec cette préconisation régulariseront la situation dans les meilleurs délais.



3 | LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 | DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :

- production, stocks, suivi des flux ;
- qualité ;
- hygiène, sécurité et environnement ;
- personnel, paie ;
- comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie ;
- achats et investissements ;
- ventes.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 | ORGANES DE CONTRÔLE GÉNÉRAL

- Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.
- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.

- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, secrétariat juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 | RÉFÉRENTIEL GROUPE

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 | PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE ET DE SUIVI DES RISQUES

- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
- Le comité des risques sécurité et environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques inhérents puis engage les actions correctives nécessaires.

3.5 | PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.



7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8

1	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	142
1.1	Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	142
1.2	Limitation des pouvoirs de la Direction Générale	144
1.3	Structure de Direction	144
1.4	Rémunérations et avantages en nature	144
1.5	Référentiel de Contrôle Interne	144

2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	146
----------	---	------------

3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	147
----------	--	------------

4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	148
----------	--	------------

5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	149
----------	---	------------

6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION LISI – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	150
----------	---	------------

7	PROJET DE RÉOLUTIONS	152
----------	-----------------------------	------------

8	TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF	157
----------	--------------------------------------	------------

1 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et les recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport rend compte de la composition du Conseil et du principe d'équilibre de la représentation des hommes et des femmes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, de la limitation des pouvoirs confiés au Directeur Général, des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

La Société LISI se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.com). Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

Afin de ne pas alourdir le présent rapport, la part invariante des éléments visés par l'article L.225-37 du code de commerce relative à la gouvernance de la société et du contrôle interne est décrite dans le chapitre 7 du Document de référence déposé auprès de l'AMF. Dans ce chapitre 7 figurent ainsi les principes, les dispositions statutaires, celles du règlement intérieur du Conseil et des chartes de comités qui précisent les missions, la composition et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés.

Il est rendu compte dans le présent rapport, des modifications et événements intervenus au cours de l'exercice 2016 relevant des dispositions légales visées ci-avant.

Ce rapport a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 février 2017.

1.1 | PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la stratégie et de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.1 | Organisation

Quatre comités spécifiques ont été créés au sein du Conseil d'administration de LISI : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité Stratégique ainsi que le Comité des Nominations – les trois premiers chargés de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans chacun de ces trois domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le rôle et la composition de ces comités sont rappelés dans le chapitre 7 du Document de référence sur la Gouvernance de la Société.

1.1.2 | Composition

Le Conseil d'Administration est la représentation de l'actionnariat de la Société ; sa composition vise notamment à respecter les différents équilibres des participations. Les membres ont été choisis par rapport à leurs compétences et à la connaissance des différents marchés sur lesquels évoluent le Groupe.

Depuis l'Assemblée Générale du 23 avril 2014, le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 9 appartiennent aux groupes familiaux majoritaires, 3 sont indépendants au sens du Code AFEP / MEDEF, le dernier membre étant administrateur de la Société depuis plus de 12 ans au cours de l'exercice 2014, ne pouvant plus être qualifié d'indépendant.

La Société est donc composée actuellement de 4 femmes et 9 hommes, la proportion de femmes membres du Conseil atteignant le taux de 31 % sans changement par rapport à l'année précédente.

Un vice-président agissant comme administrateur référent a été nommé dans la séance du Conseil d'Administration en date du 17 février 2016 ; il a pour rôle de seconder le président sur les questions de gouvernance de la société et plus particulièrement d'être l'interface entre la Direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Ce vice-président a été choisi parmi les administrateurs indépendants en la personne de Madame Lise NOBRE.

Pour se conformer à la Loi n° 2011-103 dite « Copé-Zimmermann », la Société a prévu de présenter au vote de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur les comptes de 2016, la candidature d'une nouvelle administratrice. En cas de vote favorable, le Conseil comprendra alors 5 femmes et 9 hommes soit une proportion d'administratrices de 36 %.

La Société entend poursuivre cette démarche de « féminisation » de son Conseil ; ainsi lors de l'Assemblée Générale de 2018 statuant sur les comptes de 2017, à l'échéance du mandat d'un de ses administrateurs, une nouvelle candidature d'administratrice sera présentée. En cas de vote favorable, le Conseil comprendra alors 6 femmes et 8 hommes soit une proportion d'administratrices de 43 %.

1.1.3 | Modalités de fonctionnement sur l'exercice

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil s'est réuni sept fois avec un taux de participation de 96 % de ses membres.

- Lors de la séance du 17 février 2016 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe LISI. Il a en particulier fixé les bonus sur objectifs de l'exercice 2015 ainsi que les rémunérations fixes pour 2016 des dirigeants de LISI ; puis déterminé l'attribution

finale des actions sous conditions de performance destinées aux managers du Groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 24 octobre 2013.

Au cours de cette séance, le Conseil a également décidé à l'unanimité de choisir comme modalité d'exercice de la Direction Générale, la distinction entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration, confiées à Monsieur Gilles KOHLER, et celles de Direction Générale Opérationnelle qu'assumeront Messieurs Emmanuel VIELLARD, en tant que Directeur Général, et Jean-Philippe KOHLER, en tant que Directeur Général Délégué, ceci à compter du 1^{er} mars 2016.

- Lors de la séance du 22 mars 2016, le Conseil a fait le point sur l'avancement du dossier d'acquisition de la société Remmele Medical Operations évoluant dans le secteur de la chirurgie mini-invasive. Cette entreprise américaine entrant parfaitement dans le plan stratégique de la division Médicale du Groupe, permettrait à cette dernière d'atteindre la taille critique souhaitée. Sur la base des éléments présentés par la direction générale de la Société, le Conseil a validé les conditions et le prix d'acquisition envisagés dans l'offre de rachat faite au vendeur, le groupe ALCOA.
- Lors de la séance du 28 avril 2016, le Conseil a entériné les conditions de projets de cession de deux petits sites du Groupe ne relevant pas de son cœur de métier. Il a aussi examiné les évolutions des dossiers de redressement des entités montrant des problématiques de résultats préoccupantes. Les administrateurs ont ensuite visité le site automobile de Melisey (Haute-Saône) spécialisé dans les pièces de sécurité pour les grands Equipementiers mondiaux.

Lors de la séance du 14 juin 2016, le Conseil a examiné un dossier d'acquisition dans le secteur automobile qui permettrait à la division de s'implanter en Amérique du Nord, territoire dont elle est actuellement absente et qui a été retenu comme prioritaire dans le dernier plan stratégique.

- Lors de la séance du 28 juillet 2016, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe LISI à mi-exercice ; il a pris acte des informations données par la direction générale sur des dossiers internes spécifiques relevant de domaines technique, commercial et industriel spécifiques à différentes entités du Groupe. Enfin, le Conseil a passé en revue les évolutions des dossiers et des projets majeurs évoqués lors des séances précédentes.

Lors de la séance du 26 octobre 2016, le Conseil a entendu la présentation de l'ensemble des orientations stratégiques du Groupe lors de la revue annuelle consacrée à ce sujet. Il a souligné la qualité de cette présentation qui englobe la vision et les objectifs à moyen et long terme du Groupe, les risques auxquels il pourrait être confronté comme les enjeux de croissance et de rentabilité à relever.

- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 20 décembre 2016, est réservée à la présentation du budget de la Société pour l'année à venir et à la revue annuelle de sa gouvernance. Sur ce dernier sujet et dans le cadre des obligations de la Société

en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et des conséquences en cas de non-respect de celle-ci, le Conseil a examiné puis validé la candidature d'une nouvelle administratrice recommandée par le Comité des Nominations. Il a en revanche demandé au Président de poursuivre la recherche de nouvelles candidates plus particulièrement spécialisées dans le domaine médical.

Enfin, le Conseil a procédé à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 16C18 et en a arrêté le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre.

1.1.4 | Préparation des travaux

Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions. Dans le cadre de l'amélioration permanente des modes de fonctionnement du Conseil, ces dossiers doivent parvenir aux administrateurs au moins trois jours avant la séance.

Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de Rémunérations. Ce comité s'est réuni deux fois en 2016 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances relatives à l'arrêté des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit. Ce comité s'est réuni deux fois en 2016 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets stratégiques font l'objet d'une présentation du Comité Stratégique. Ce comité s'est réuni deux fois en 2016 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets relatifs à la composition du Conseil d'Administration font l'objet d'une présentation du Comité des Nominations. Ce comité s'est réuni une fois en 2016 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

1.1.5 | Processus de prise de décision

Aucun élément nouveau n'a été apporté au processus de prise de décision du Conseil lors de l'exercice 2016, processus dont les modalités spécifiques sont rappelées dans le chapitre 7 du Document de référence.

1.1.6 | Évaluation du Conseil

Conformément aux pratiques préconisées dans le Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède formellement tous les trois ans à son auto-évaluation afin de vérifier s'il répond aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de gérer la société. Cette auto-évaluation qui avait été faite pour les années 2011 et 2012, a été reprise lors du Conseil du 17 décembre 2015 sur la base d'un nouveau questionnaire rempli par chaque administrateur.

Aucune nouvelle évaluation n'a été effectuée durant l'exercice 2016.

1.2 | LIMITATION DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la société dans la limite de ceux dévolus par la loi et les statuts au Conseil d'Administration.

1.3 | STRUCTURE DE DIRECTION

Conformément à sa décision du 21 octobre 2015, le Conseil d'Administration en date du 17 février 2016, a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Direction Générale ; ces fonctions ont été assumées à compter du 1^{er} mars 2016, pour les 1^{es}, par Monsieur Gilles KOHLER et pour les secondes, par Messieurs Emmanuel VIELLARD en tant que Directeur Général avec à ses côtés Monsieur Jean-Philippe KOHLER en tant que Directeur Général Délégué.

La présence d'administrateurs, actionnaires majoritaires ou indépendants, ainsi que celle d'un administrateur référent ont permis au Conseil de considérer que cette dissociation des fonctions de président et de directeur général était conforme à la protection des intérêts de l'ensemble des actionnaires, en particulier ceux des minoritaires, en restant adaptée à l'activité de la société.

Pour remplir leurs missions exécutives, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué s'appuient sur :

- 1) un Comité de Direction de 6 personnes qui se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers majeurs traités par le Groupe ;
- 2) un Comité Exécutif regroupant les directions des divisions et la direction du contrôle interne, soit au total 18 personnes qui se réunissent tous les trimestres pour faire un point d'avancement sur les principaux chantiers d'amélioration.

1.4 | RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et proposés au Conseil par le Comité des Rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre 7 du Document de référence relatif à la politique de gouvernement d'entreprise. Il présente en particulier les informations prévues à l'article L225-100-3 du code de commerce et les tableaux prescrits par le code AFEP/MEDEF.

1.5 | RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE

La Direction du Contrôle Interne a élaboré un nouveau Référentiel de Contrôle Interne en 2011 qui s'appuie sur un Questionnaire auto-déclaratif de 130 questions reprenant l'ensemble des processus du Manuel de Contrôle Interne : achats, investissements, ventes, stocks, trésorerie, ressources humaines.

En 2015, ce questionnaire a fait l'objet d'une refonte partielle dans le but d'augmenter le niveau d'exigence du contrôle interne. A ce titre un processus supplémentaire comprenant 24 questions a été introduit : la maîtrise de nos Systèmes d'Information.

Des missions d'audit réalisées depuis 2012 ont permis de valider (ou d'infirmer) le niveau de contrôle interne déclaré dans chacune des unités de gestion ; elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2016 avec 11 missions réalisées.

Ainsi, et compte tenu de l'accroissement des exigences du contrôle interne décrite ci-dessus, le niveau de score global du groupe (84 %) perd 2 points par rapport à l'exercice précédent, mais reste au-dessus de notre objectif minimum de 80 %.

Nous estimons que l'accroissement des exigences du contrôle interne provoque une perte d'environ 5 points sur les scores réalisés antérieurement, tandis que l'impact du chapitre « Systèmes d'Information » serait de l'ordre de 3 points.

Une analyse plus détaillée par Business Group montre que l'ensemble des BG affiche un score au-dessus de 80 % à l'exception de la BG Structural Components de LISI AEROSPACE qui affiche un score de 78 %.

Enfin, une analyse par processus indique :

- Que les processus RH, Trésorerie et Immobilisations affichent des scores solides (> 80 %)
- Que les processus Stocks, Achats, Ventes et SI doivent encore progresser (< 80 %)

En 2016, le contrôle interne a porté plus particulièrement ses efforts sur l'intégration des entités entrantes dans le périmètre du groupe : LISI MEDICAL Remmele aux USA et Ankit Fasteners en Inde.

Enfin, la Direction de l'audit interne a instauré en 2016 des CCI – Comités de Contrôle Interne – ayant pour objectif de réfléchir à l'amélioration de nos pratiques sur des thèmes spécifiquement choisis. Ces CCI réunissent les référents du contrôle interne dans les divisions avec les Managers concernés selon les thèmes abordés : RH, SI, Stocks etc. Ces travaux seront bien évidemment poursuivis en 2017.

Cartographie des risques

Les principaux risques identifiés dans le cadre de la planification budgétaire et stratégique à moyen terme sont de 4 ordres :

- Des risques marchés à anticiper au mieux au sein de toutes les divisions :
 - éventuels effets de sur stockage sur la base des contrats en cours ;
 - forte pression à la baisse sur les prix hors contrats ;
 - opportunités manquées sur d'importants nouveaux marchés ;
 - marginalisation par insuffisance de taille critique dans un cycle de concentration des acteurs du même métier.
- Des défis industriels à relever :
 - des programmes de productivité indispensables à réaliser pour pérenniser certaines activités industrielles et préserver la compétitivité dans des zones de coûts élevés, parfois accompagnés de reconversion sur des segments de métier plus attractifs ;



- des lancements de nouveaux produits aux défis techniques très élevés ;
- des exigences clients croissantes difficiles, voire impossibles à atteindre.

■ Des risques de sécurisation des actifs détectés sur certains sites : inondation, détection et protection incendie, pour lesquels des projets de déménagements de site sont à l'étude et en développement.

■ Des installations détectées comme critiques pour lesquelles des plans de prévention et de sécurisation doivent être opérés.

Fraude

Le Groupe LISI fait régulièrement l'objet de tentatives de fraude, la plupart d'entre elles par usurpation d'identité. La procédure d'alerte initiée depuis 2013 reste déployée.

Contrôle de rentabilité des investissements majeurs

Dans le cadre de la procédure relative aux engagements d'investissements du manuel de contrôle interne, des audits de mesure de la réalisation des critères (Payback et ROI) sont réalisés

sur une base de sondage dans les 2 ans qui suivent la réalisation des projets majeurs pour le Groupe.

CONCLUSION

Le Groupe juge le niveau de contrôle interne adapté à la taille et à la typologie des risques identifiés.

Le Groupe maintient ses objectifs de :

- répondre à la croissance du Groupe, intégrer et mettre au standard de contrôle (« COS ») et d'audit au plus vite toutes les entités du périmètre ;
- élever le niveau de contrôle interne des sites dont le score n'atteint pas la norme Groupe de 80 % ;
- déployer l'approche par les risques via le logiciel mis en place, et harmoniser son processus avec l'ensemble des plans d'actions stratégiques et opérationnels.

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'administration

2 | **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LISI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Exincourt et Paris-La Défense, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas



3 | RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Indraero Siren, sous filiale de la société LISI SA

Personnes concernées : Monsieur Patrick Daher, président du groupe DAHER et administrateur du groupe LISI et Madame Lise Nobre, administrateur du groupe DAHER et Vice Présidente et administrateur du groupe LISI.

Nature et objet

Cession au groupe Daher de l'activité « floor covering » aménagement intérieur d'avions exploitée par la Société Indraero Siren

Modalités

Cette convention a été réalisée aux conditions suivantes :

- date de cession 1^{er} août 2016
- prix de la cession : 13 500 000 euros
- Modalités spécifiques (si clause de garantie ou autres) : néant

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention/cet engagement de la façon suivante :

Dans le cadre de la stratégie de ce Business Group, il a été décidé de sortir les activités qui n'entrent pas dans le cœur de métier du groupe.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Exincourt et Paris-La Défense, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

4 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La direction du groupe LISI est amenée à retenir des jugements et des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions, la valorisation

des instruments financiers et les impôts différés, exposées dans les notes 2.2.2, 2.2.8.5, 2.2.13, 2.2.6, 2.2.18.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et ces estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

- Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7.1, 2.2.8.5 et 2.5.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes mentionnées ci-avant donnent une information appropriée.

- La note 2.2.14 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et des avantages au personnel fondés sur des actions. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.2.14 et 2.5.4.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Exincourt et Paris-La Défense, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas



5 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque leur valeur d'usage s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que cela est décrit dans le paragraphe b « Immobilisations financières » de la note 3.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

■ Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Exincourt et Paris-La Défense, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

6 | RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION LISI – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société LISI, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre 6 du Document de Référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et HSE dans leurs versions 2016 (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code, avec les limites précisées en introduction du chapitre 6 du Document de Référence, à savoir que les indicateurs environnementaux n'intègrent pas les informations du site de Remmele, dont l'acquisition a eu lieu courant 2016.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené neuf entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines et Hygiène/Sécurité/Environnement, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.



Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 10 % des effectifs et 22 % des consommations d'électricité.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Paris-La Défense, le 21 février 2017

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable

Bruno Perrin
Associé

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe une hétérogénéité dans le mode de calcul des indicateurs formation et absentéisme entre le groupe, les divisions et les sites suite à la mise en place d'un seuil pour les absences longue durée et la suppression d'un seuil pour les heures de formation et le nombre de personnes formées.

³ Informations environnementales et sociétales : la politique générale en matière d'environnement (organisation de la société), la pollution et gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie). Informations sociales : l'emploi (effectif total et répartitions), l'organisation du travail (absentéisme), la santé-sécurité (conditions de santé-sécurité au travail, accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), la formation (politiques mises en œuvre en matière de formation, nombre total d'heures de formation).

⁴ Les sites de la Ferté Fresnel (LISI AUTOMOTIVE), Bar-sur-Aube et Bologne (LISI AEROSPACE)

7 | PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- affectation des résultats ;
- nomination d'une nouvelle administratrice ;
- renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- changement d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- non renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants ;
- approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration ;
- approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général ;
- approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué ;
- autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;

de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- pouvoirs à donner au Conseil d'Administration d'émettre des actions en numéraire dans la limite de 2 Millions d'Euros (nominal + prime) ; suppression du droit préférentiel de souscription ;
- pouvoirs ;
- questions diverses.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 33 022 189 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 24 818 €.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles

L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2016, faisant ressortir un bénéfice de 107 008 224 €.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution – Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2016, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	33 022 189 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	77 857 312 €
Soit, au total	110 879 501 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de	
0,45 € par action,	
soit la somme de	24 310 744 €
qui sera mise en paiement le 9 mai 2017	
au compte report à nouveau, le solde,	86 568 757 €
soit la somme de	
étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.	

Le dividende revenant à chaque action est de 0,45 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 0,45 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

EXERCICE	Dividende versé éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2013*	0,34 €
31 décembre 2014	0,37 €
31 décembre 2015	0,39 €

* après division du nominal par 5.



Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur
L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal LEBARD pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :

Madame Emmanuelle GAUTIER
Demeurant 31 rue de Fontenay – 92330 SCEAUX

en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution - Changement d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale prend acte que le Cabinet EXCO CAP AUDIT, dont le siège social est 2 rue Émile Zingg - 25400 EXINCOURT a indiqué ne pas vouloir que son mandat de Commissaire aux comptes titulaire soit renouvelé et nomme pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022 :

Le Cabinet EXCO et Associés
Dont le siège social est 42 Avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS

Neuvième résolution - Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Dixième résolution - Non renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe AUCHET est venu à expiration avec la présente assemblée et que, conformément aux dispositions de l'article L823-1 du code de commerce, cette nomination est obligatoire que si le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Philippe AUCHET et de ne pas pourvoir à son remplacement, les conditions légales de nomination n'étant pas remplies.

Onzième résolution - Non renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX est venu à expiration avec la présente assemblée et que, conformément aux dispositions de l'article L823-1 du code de commerce, cette

nomination est obligatoire que si le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, décide de ne pas renouveler le mandat du Cabinet AUDITEX et de ne pas pourvoir à son remplacement, les conditions légales de nomination n'étant pas remplies.

Douzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Treizième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Quatorzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Quinzième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- Annule l'autorisation d'achat donnée le 27 Avril 2016.
- Autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 5 402 387 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions.

- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
 - la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à **60 €** hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 256 977 900 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution – Pouvoirs au Conseil d'émettre des actions en numéraire dans la limite de 2 Millions d'Euros (nominal + prime) ; suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, constatant que le capital social est entièrement libéré, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-19-6 et L225-138 et suivant du Code de Commerce et L3332-18 et suivants du code du travail, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise.

Les actions émises devront correspondre à une ou des augmentations de capital d'un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration sera autorisé à procéder à l'émission de ces actions est de vingt six mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles qui seront émises au profit des salariés adhérents du fonds commun de placement d'entreprise de la société, créé à cet effet et régi par l'article 20 de la loi du 23 décembre 1988.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :

- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- de décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Dix-septième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces

derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services, – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services, – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services, CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services, CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le Nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le Nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS, Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 2 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

C) Questions écrites et demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : LISI Le Millenium 18 rue Albert Camus 90008 BELFORT Cedex, dans un délai de 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée Générale, conformément à l'article R 225-73 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec



8

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

demande d'avis de réception à l'adresse suivante LISI Le Millenium – 18 rue Albert Camus 90008 BELFORT Cedex. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : www.lisi-group.com à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée soit le 4 avril 2017.

Le Conseil d'administration



8 | TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2014 ET 2015

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2015 (D15-0207).
- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2016 (D16-0210).

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables		
- Personnes responsables	1	6
- Déclarations des personnes responsables	1	6
2. Contrôleurs légaux des comptes		
- Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	6
3. Informations financières sélectionnées		
- Informations financières historiques	1	10
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	3	44 à 48
	5	87 à 92
5. Informations concernant l'émetteur		
- Histoire et évolution de la société	1	12-13
- Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	13
- Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	13
- Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	13
- Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	13
- Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2	15 à 28
	3	35
- Investissements	2	15 à 28
- Principaux investissements réalisés	3	51-52
	4	78-79
- Principaux investissements en cours	3	51-52
- Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	3	NA
6. Aperçu des activités		
- Principales activités	2	16 à 21
- Principaux marchés	2	16 à 21
- Événements exceptionnels	3	62
- Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5	90-91
- Positionnement concurrentiel	2	16 à 21
7. Organigramme		
- Description du Groupe	1	7 à 9
- Liste des filiales importantes	3	43
	4	83-84
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	51-52
	4	78-79

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	Chapitre	Page
- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	56-57
	6	100 à 102
9. Examen de la situation financière et du résultat		
- Situation financière	2	21 à 28
	3	32
	4	75
- Résultat	2	21 à 28
	3	30-31
	4	74
- Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	44 à 48
	5	88 à 91
- Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	21 à 28
- Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	44 à 48
10. Trésorerie et capitaux		
- Informations sur les capitaux	3	34 - 55
	4	73-76
	7	110 à 113
- Source et montants des flux de trésorerie	3	33-54-55
	4	76
- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3	44 à 48-52-53-59-60
	4	81
- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
- Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	3	69
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	51-62
12. Informations sur les tendances		
- Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	21 à 28
	4	73
- Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	68 à 70
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
- Organes d'administration et de direction	7	129 à 134
- Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	7	133-134
15. Rémunération et avantages		
- Montant de la rémunération et avantages en nature	3	68
	4	84
- Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	7	134 à 139
	3	57-58-68
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
- Date d'expiration des mandats actuels	7	129 à 133
- Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7	122-123
- Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	7	115 à 127-139
17. Salariés		
- Nombre de salariés	2	16-18-20-23-25-26-27
	4	85
	7	127
- Participation et stock-options	3	68
	7	127 à 129-136 à 139

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	Chapitre	Page
- Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	7	127
18. Principaux actionnaires		
- - Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	10
	7	112
- Existence de droits de vote différents	1	13-14
	7	112
- Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	1	10
	7	112
- Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
19. Opérations avec des apparentés	3	68
	4	83-84
	7	113-114
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
- Informations financières historiques	4	85
- Informations financières pro forma	3	NA
- États financiers	4	72 à 76
	3	30 à 34
- Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
- Date des dernières informations financières	NA	NA
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
- Politique de distribution des dividendes	3	56
	4	73-85
	7	110-111
	8	154-155
- Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
- Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21. Informations complémentaires		
- Capital social	7	110 à 112
	3	55
	1	10
- Acte constitutif et statuts	1	13-14
22. Contrats importants	5	90
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	8	144 à 153
24. Documents accessibles au public	1	6-14
25. Informations sur les participations	4	83-84

LISI AEROSPACE

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Tél : +33 (0)1 40 19 82 00
Fax : + 33 (0)1 40 19 82 01
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

10 rue Juvénal Viellard
E - 90600 Grandvillars
Tél : +33 (0)3 84 58 63 00
Fax : +33 (0)3 84 58 63 02
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 Chemin de la Traille
Neyron
F - 01701 MIRIBEL
Tél : +33 (0)4 78 55 80 00
Fax : +33 (0)4 72 25 81 61
www.lisi-medical.com

LISI

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Siège social
Le Millenium
18 rue Albert Camus
CS 70431
F - 90008 BELFORT Cedex
Tél : +33 (0)3 84 57 00 77
Fax : +33 (0)3 84 57 02 00
www.lisi-group.com

lisi

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY